maneo
Syndicat Mixte
Accueil des Gens du voyage

ANNEE 2025

RAPPORT ANNUEL SUR LES ACTIVITES DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE EN REGION OCCITANIE « MANEO »

* * *



Syndicat Mixte « MANEO » en région Occitanie
137 Avenue de Toulouse - ZA de Bogues - 31750 Escalquens
Tel : 05.61.73.64.50 - Fax : 05.61.73.17.93
Mail : contact@maneo-occitanie.fr Site web : www.maneo-occitanie.fr

SOMMAIRE

Le mot du Président 4
Avant- Propos 5
2025, au fil des mois 6

CHAPITRE 1 : Le SMAGV-MANEO : un Syndicat d'Elus au service de ses EPCI adhérents 13
I. CADRE GENERAL 13
A. Dispositions légales relatives à l'obligation d'accueil 13
B. Territoire du Syndicat Mixte 14
II. DOMAINES D'INTERVENTION 14
A. Les statuts du SMAGV MANEO 14
B. Compétences et habilitations 14
III. ORGANES INSTITUTIONNELS 16
A. Comité Syndical 16
B. Bureau 20
C. Commissions 22
CHAPITRE 2 : La participation au suivi des Schémas Départementaux d'accueil et d'habitatdes gens du voyage en Occitanie 23
I. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE 23
A. Avenant n°2 - révision du Schéma Départemental 2020–2025 23
B. Procédure de révision du schéma 26
C. Schéma Départemental 2020-2025 28
D. Schéma Départemental 2025-2030 30
II. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE L'ARIEGE 31
A. Schéma Départemental 2022 – 2028 31
B. Programme Maitrise d'œuvre Urbaine et Sociale de la CC. des Portes d'Ariège Pyrénées 33
III. SCHEMA DEPARTEMENTAL DU GERS- REVISION 33

CHAPITRE 3 : L'activité de gestion des aires d'accueil 35
I. LES FORMES DE LA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL 35
A. Les différentes modalités de gestion 35
B. Evolution quantitative des structures gérées 37
II. ENTRETIEN ET TRAVAUX REALISES SUR LES AIRES D'ACCUEIL 40
A. Entretien à la charge du SMAGV-MANEO 40
B. Détail des interventions principales pour chaque territoire 41
III. GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE DES SEJOURS SUR LES AIRES D'ACCUEIL 61
A. Régies comptables 61
B. Tarification applicable 62
C. Taux d'occupation 2025 63
IV. REPORT D'INFORMATION AUX EPCI 65

CHAPITRE 4 : Les dispositifs d'aide et d'insertion sociale 66
I. LE DISPOSITIF ANIMATION ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL 66
A. Le bureau d'accueil et d'orientation 69
B. Bilan social des aires d'accueil gérées par le SMAGV MANEO 69
II. DEVELOPPEMENT DU ROLE D'EXPERTISE AU SEIN DES TERRITOIRES 77
A. Habitat, conditions de vie et perspectives résidentielles 77
B. L'accompagnement à la scolarité 77
C. La santé mentale 78

D. La fracture numérique 78
E. Prévention, sensibilisation sur les risques de saturnisme 79

CHAPITRE 6 : Les interventions partenariales et les actions de médiation auprès des Gens du Voyage 80
I. MEDIATION 80
A. Aires permanentes d'accueil (APA) 80
B. Aires de Grand Passage (AGP) 80
C. Stationnements illégaux 82
II. COMMUNICATION ET PARTENARIATS 83
A. Travail en réseau 83
B. Outils de communication et promotion d'évènements 85

CHAPITRE 7 : Les moyens humains et financiers mis en œuvre 94
I. RESSOURCES HUMAINES 94
A. Effectifs 94
B. Mouvement de personnels 95
C. Carrière et positions administratives 96
D. Absences 96
II. FINANCES 96
A. Budget principal - Section Fonctionnement 2025 97
B. Budget principal - Section Investissement 2025 101
C. Retour sur les conclusions du Rapport d'Orientation budgétaire 2025 103



Le mot du Président

L'année 2025, retracée dans ce rapport d'activité, témoigne de l'engagement constant du SMAGV MANEO au service des collectivités membres et de sa mission d'accueil des gens du voyage. Bien que j'aie été élu à la présidence en 2026, il me tient à cœur de mettre en lumière le travail accompli par l'ensemble des élus qui m'ont précédé, les agents du syndicat et nos nombreux partenaires. Leur investissement a permis de garantir la continuité d'un service public essentiel, dans un contexte où les attentes des territoires et les enjeux liés à l'accueil des gens du voyage demeurent importants.

Au-delà des chiffres et des réalisations présentés dans ce rapport, c'est une ambition collective qui s'exprime : celle de concilier les obligations des collectivités, le respect des droits des personnes accueillies et la recherche permanente d'un dialogue constructif avec l'ensemble des acteurs concernés. Cette mission exige écoute, pragmatisme, coopération et sens des responsabilités.

Les actions menées en 2025 illustrent cette volonté d'améliorer en permanence la qualité du service rendu, de maintenir des équipements adaptés, de renforcer les partenariats institutionnels et de favoriser un climat de confiance avec les collectivités et les familles accueillies. Elles démontrent également la capacité du syndicat à s'adapter aux évolutions réglementaires et aux besoins du territoire.

En prenant aujourd'hui la présidence du SMAGV MANEO, je souhaite inscrire notre action dans cette continuité tout en préparant l'avenir. Les défis sont nombreux : accompagner les évolutions du schéma départemental, poursuivre la modernisation de nos équipements, renforcer l'efficience de notre gestion, développer encore le dialogue avec les élus locaux et consolider nos partenariats avec les services de l'État, du Département et l'ensemble des acteurs concernés.

Notre syndicat a un rôle essentiel à jouer auprès des intercommunalités qui lui font confiance. Je suis convaincu que c'est en privilégiant la concertation, la proximité et la responsabilité que nous continuerons à répondre efficacement aux attentes de nos collectivités membres tout en assurant un accueil respectueux et équilibré des gens du voyage.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des agents du SMAGV MANEO pour leur professionnalisme et leur engagement quotidien, ainsi que les élus du Comité syndical et nos partenaires pour leur confiance et leur implication.

Ce rapport d'activité est le reflet d'une année de travail collectif. Il constitue également un point d'appui pour construire ensemble les projets de demain, au service d'un territoire solidaire, responsable et attentif aux besoins de chacun.

Je vous en souhaite une excellente lecture.

Le Président
du SMAGV MANEO

Etienne CARDEILHAC-PUGENS

AVANT PROPOS

L'établissement d'un rapport annuel d'activité constitue une obligation prévue par l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales.

Un exemplaire de ce rapport d'activité est transmis à chaque intercommunalité membre. Il fait ensuite l'objet d'une communication par le président de chaque intercommunalité à son conseil communautaire, en séance publique.

2025, AU FIL DES MOIS

27 JANVIER

Installation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en représentation de la Communauté de Commune Cœur et Coteaux du Comminges.

Suite au transfert de la compétence « Accompagnement social des gens du Voyage » de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges, considérant les statuts du SMAGV MANEO, un délégué titulaire et un délégué suppléant ont été désignés en représentation de cet EPCI au sein du SMAGV MANEO.

11 FEVRIER

Convention de coopération transitoire entre la Communauté de Communes de la TENAREZE et le SMAGV MANEO

Une convention de coopération transitoire a été conclue avec la Communauté de Communes de la Ténarèze et le SMAGV-MANEO, dont l'objet principal est l'entretien et la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située sur le territoire de la Communauté de Communes de la Ténarèze. Cette aire située à CONDOM, comprend 10 emplacements, soit 20 places.
La décision prend effet le 11 février 2025 et s'achève le 31 janvier 2026.

26 MAI

Modification des tarifs de séjours des aires permanentes d'accueil des Gens du Voyage

La Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois a délibéré sur la modification des tarifs des fluides de l'aire d'accueil des Gens du Voyage de Castelnaudary pour l'année 2025.
Le SMAGV MANEO a pris acte de la modification de ces tarifs et porte cette modification au règlement intérieur de l'aire permanente d'accueil de Castelnaudary.

2025, AU FIL DES MOIS

04 JUIN

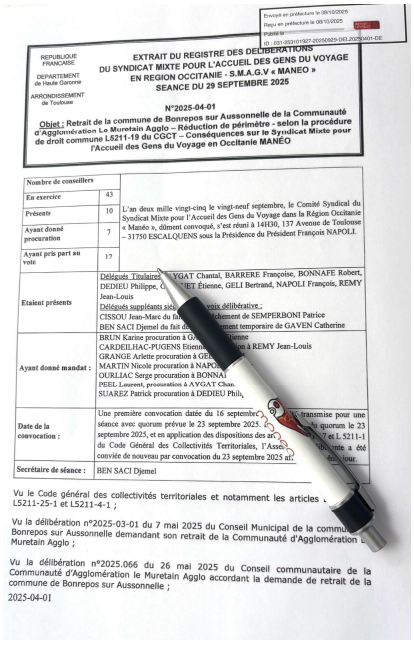
Convention de coopération transitoire entre la Communauté d'Agglomération Carcassonne Agglo et le SMAGV MANEO

Une convention de coopération transitoire a été conclue entre la Communauté d'Agglomération Carcassonne Agglo et le SMAGV-MANEO, dont l'objet principal est l'entretien et la gestion de l'aire de Grand Passage située sur la commune de Carcassonne (11000).
La décision prend effet le 25 mai 2025 jusqu'au 10 août 2025.

23 JUIN

Installation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en représentation de la Communauté de Communes des Hauts-Tolosans

Suite au transfert de la compétence « Accompagnement social des gens du Voyage » de la Communauté de Communes des Hauts-Tolosans, considérant les statuts du SMAGV MANEO, un délégué titulaire et un délégué suppléant ont été désignés en représentation de cet EPCI au sein du SMAGV MANEO.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
EN REGION OCCITANIE - S.M.A.G.V « MANEO »
SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025

N°2025-04-01

Objet : Retrait de la commune de Bonrepos sur Aussonnelle de la Communauté d'Agglomération Le Muretain Agglo – Réduction de périmètre - selon la procédure de droit commune L5211-19 du CGCT – Conséquences sur le Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en Occitanie MANEO

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-25-1 et L5211-4-1 ;

Vu la délibération n°2025-03-01 du 7 mai 2025 du Conseil Municipal de la commune de Bonrepos sur Aussonnelle demandant son retrait de la Communauté d'Agglomération Le Muretain Agglo ;

Vu la délibération n°2025.066 du 26 mai 2025 du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération le Muretain Agglo accordant la demande de retrait de la commune de Bonrepos sur Aussonnelle ;

2025-04-01

29 SEPTEMBRE

Retrait de la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle du Muretain Agglo selon la procédure de droit commun L. 5211-19 du CGCT

La Communauté d'Agglomération Le Muretain Agglo a acté par délibération le retrait de la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle avec une prise d'effet au 1er janvier 2026.
La Communauté d'Agglomération composée de 26 communes membres, dont la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle, est adhérente au Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage (SMAGV) en Région Occitanie MANEO pour l'exercice de sa compétence obligatoire « Accueil des gens du voyage ».

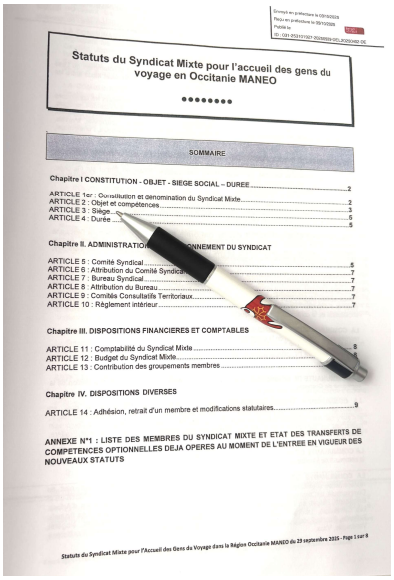
2025, AU FIL DES MOIS

29 SEPTEMBRE

Modification des statuts du Syndicat Mixte MANEO et extension du champ d'intervention géographique en application de l'article L. 5211-20 du CGCT

- Suite à l'arrêté préfectoral du 14 mai 2025 portant transformation de la Communauté de Communes Le Grand Ouest Toulousain en Grand Ouest Toulousain Agglomération,
- Suite au retrait de la Commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle de la Communauté d'Agglomération le Muretain Agglo et de son adhésion au Grand Ouest Toulousain Agglomération au 1er janvier 2026,

Le SMAGV MANEO a approuvé cette modification statutaire au 1er janvier 2026.


Statuts du Syndicat Mixte pour l'accueil des gens du voyage en Occitanie MANEO

SOMMAIRE

Chapitre I CONSTITUTION - OBJET - SIEGE SOCIAL – DUREE

Chapitre II. ADMINISTRATION

Chapitre III. DISPOSITIONS FINANCIERES ET COMPTABLES

Chapitre IV. DISPOSITIONS DIVERSES

ANNEXE N°1 : LISTE DES MEMBRES DU SYNDICAT MIXTE ET ETAT DES TRANSFERTS DE COMPETENCES OPTIONNELLES DEJA OPEREES AU MOMENT DE L'ENTREE EN VIGUEUR DES NOUVEAUX STATUTS

✓ Cérémonie ASET 31 – Départ de M. Benoît RAFFARA

L'association A.S.E.T. 31 accompagne depuis 2011 la scolarisation des enfants tsiganes et des familles dites « gens du voyage » en Haute-Garonne.

Elle intervient auprès des familles vivant en habitat mobile ou précaire pour garantir aux enfants un accès normal à l'éducation.

Ses missions principales :

- Faciliter la scolarisation des enfants du voyage
- Assurer un accompagnement éducatif adapté
- Médiation sociale et administrative
- Classes mobiles / antennes mobiles
- Partenariat avec l'Éducation nationale et les collectivités

Benoît Raffara est enseignant et référent départemental reconnu pour son travail en faveur des enfants issus de familles itinérantes.

Avec plus de 35 années d'engagement, il a structuré et amélioré les dispositifs éducatifs dédiés aux familles du voyage dans le Département.

A l'ouverture de la cérémonie, il est donné lecture de ces quelques mots :
« *Nous avons eu à cœur de célébrer ce moment un peu particulier, puisqu'il marque la fin d'une belle aventure, la fin de l'activité de l'ASET31 : celle d'une Association qui, depuis de nombreuses années, s'est engagée pour promouvoir la scolarisation des enfants tsiganes, enfants des Gens du Voyage et de familles non sédentaires, en collaboration avec les familles intéressées, l'Education Nationale, les établissements scolaires et les collectivités locales.*



Ce travail de terrain, quotidien, patient, profondément humain, a permis de tisser des liens solides de confiance, d'écoute et de respect mutuel avec les familles. Et ce lien, nous le devons en grande partie à Benoît
RAFFARA, dont nous saluons aujourd'hui le départ à la retraite.
Merci à lui pour son engagement sans relâche, sa constance, et la qualité de son accompagnement auprès des enfants, des familles, mais aussi des équipes éducatives et de l'ensemble de nos partenaires.
La fin de l'activité de l'ASET31 est évidemment chargée d'émotion.
Mais nous sommes également heureux que l'esprit de l'association puisse continuer à vivre et à être utile et nous avons trouvé avec le SMAGV MANEO, Etablissement Public qui regroupe plusieurs intercommunalités de la Haute-Garonne, une continuité solidaire et nous en remercions Monsieur François NAPOLI qui vous présentera le SMAGV-MANEO : Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage ».








CLASSE MOBILE

Benoît Raffara, 35 années au service des enfants itinérants

Peu avant les vacances de la Toussaint se tenait à la Friendly Auberge de Colomiers une chaleureuse et dynamique manifestation : le départ à la retraite de Benoît Raffara. Celui-ci a consacré sa vie professionnelle à la scolarisation des enfants des Tsiganes et Voyageurs (appellation qu'il préfère à celle de « gens du voyage »).

Instituteur dans un camion-école de l'association Aide à la scolarisation des enfants tsiganes (ASET), à l'académie de Bobigny, il s'est ensuite installé à Toulouse, où, durant 35 ans, il fut chargé de mission départemental auprès des Enfants de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV), à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale.

« J'ai vécu mon parcours professionnel comme un chemin de rencontre avec les Roms français, Tsiganes et Voyageurs, résume-t-il. En lien avec la création des aires d'accueil, nous avons cheminé par étapes successives, dans la confiance. Nous avons d'abord créé une structure scolaire intermédiaire - la classe mobile -, pour arriver ensuite à une scolarité dans les établissements d'enseignement classiques. Colomiers fut notre premier point d'ancrage : en 1997, à la demande des familles, nous avons pu mettre en place un transport scolaire adapté, le « Busing », grâce au maire Bernard Sicard et à son adjoint Bernard Gillard. Ce dispositif a permis de répartir une quarantaine d'enfants dans les différentes écoles columérines, et cela s'est très bien passé ! »

Évidemment, Benoît Raffara, aidé par des Voyageurs bénévoles de l'ASET, s'est aussi beaucoup investi à Toulouse, soutenu notamment par la Direction académique de Haute-Garonne : « Ce fut une politique éducative volontariste, humaniste, construite à partir de besoins éducatifs formulés par des familles qui vivaient dans des caravanes. Elles étaient souvent en situation d'analphabétisme, sans emplacements, expulsées régulièrement. La scolarisation a démarré progressivement, puis s'est consolidée dans des lieux fixes. »



Benoît Raffara (à gauche), accompagné d'une partie des intervenants et responsables concernés./MPV.

Ainsi, chaque année, environ 450 enfants, dont les 2/3 vivaient sur des terrains précaires, ont pu être scolarisés. « Cette histoire fut menée dans un esprit de fraternité, avec un idéal partagé, et des valeurs ! » conclut-il, très applaudi par les « officiels » et les nombreuses familles présentes.

Présents à cette cérémonie, plusieurs jeunes adultes ayant bénéficié de ce dispositif de scolarisation ont aussi chaleureusement remercié Benoît Raffara, soulignant ainsi son dynamisme et - il en a sans doute fallu - sa pugnacité !

Cette belle mission se poursuivra désormais avec d'autres acteurs, qui ont accepté de reprendre le flambeau

L'aventure se poursuit...

Plusieurs bénévoles columérins, membres d'associations de soutien et d'accompagnement des plus défavorisés, dont l'ASET 31, étaient bien sûr présents à cette cérémonie : notamment Françoise Laborde et Élisabeth Lavernhe, très engagées dans leurs parcours associatifs respectifs.

Élisabeth tenait ainsi à souligner l'engagement et la disponibilité de Benoît Raffara auprès des familles. « Grand merci et bravo à toi, Benoît, pour tout ce que tu as accompli ! Notre engagement se poursuivra bien sûr auprès des pouvoirs publics et pour l'application de la loi Besson, pour garantir la scolarisation des enfants qui vivent en habitat mobile dans les différentes communes de Haute-Garonne », déclarait-elle en remerciant aussi très chaleureusement l'équipe de Maneo Occitanie, établissement public/Syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage en région Occitanie : « Sa mission est idéale pour prendre le relais de l'association Aide à la Scolarisation des Enfants Tsiganes ».



Élisabeth Lavernhe remercie Benoît Raffara et Maneo, qui reprend le flambeau de l'ASET./DDM, M.-P.V

Cette chaleureuse manifestation s'est conclue sur l'émouvante intervention de l'une des familles présentes, qui a rappelé son parcours et remercié Benoît Raffara pour son engagement sans faille. Fleurs et cadeaux, ont alors fait place à un repas convivial, auréolé de musique bien sûr... et de souvenirs chaleureusement partagés.

EN BREF

Ciné-animation

Aujourd'hui à 10 h 30, le cinéma Véo Grand Central propose une animation après la projection du film d'animation familial « Le Secret des mésanges ». Chloé Sorin, professionnelle du cinéma d'animation, partagera ses astuces de fabrication de marionnettes et montrera comment donner vie au papier avec l'animation image par image. Accessible dès l'âge de 6 ans

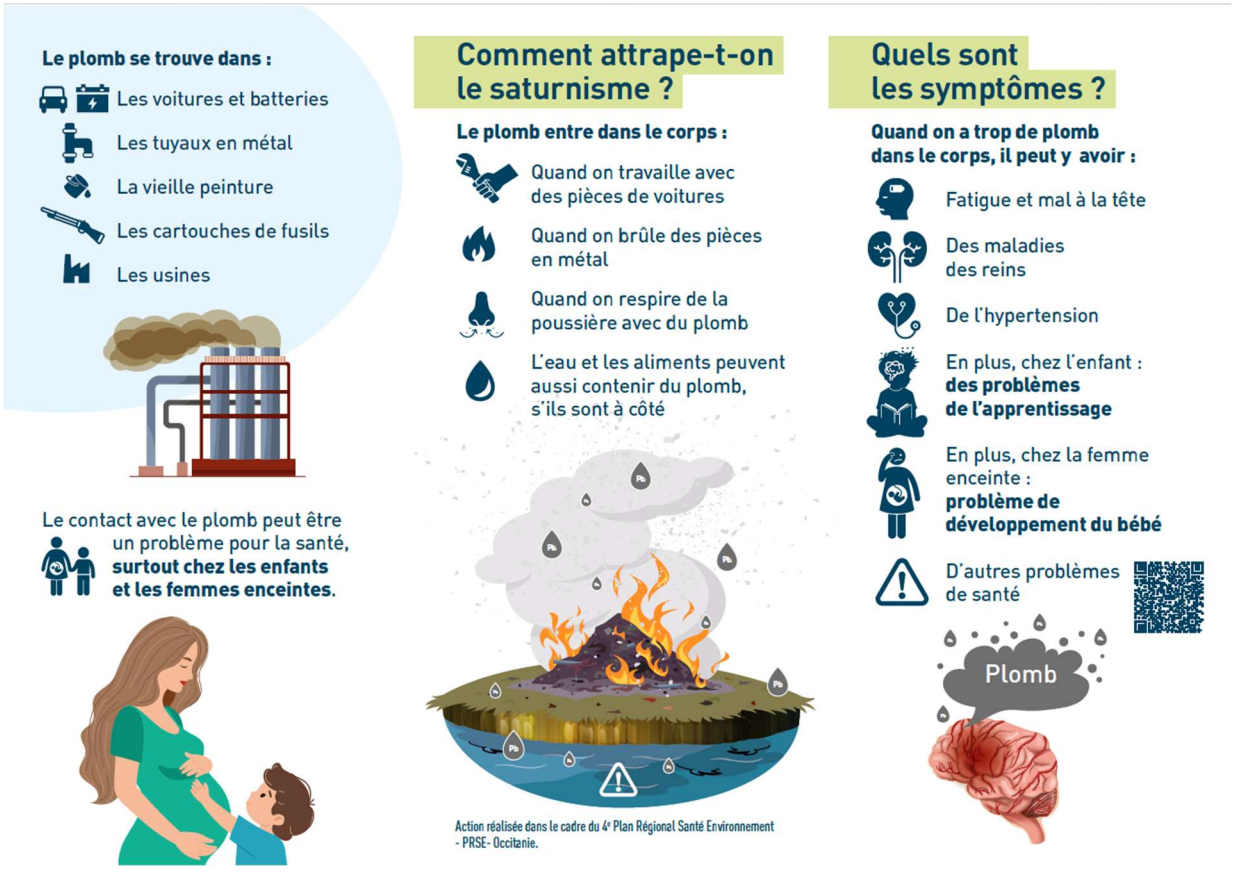
Ateliers participatifs

Pauline Neret, infirmière puéricultrice à la Maison des Solidarités de Colomiers (MDS), anime un atelier « Massage et bien-être » pour les parents et les bébés columérins de 1 à 6 mois, par groupe de 4 bébés maximum. Une séance par famille, sur inscription obligatoire : 05 61 15 23 67, parentele@mairie-colomiers.fr

✓ Prévention du risque saturnisme

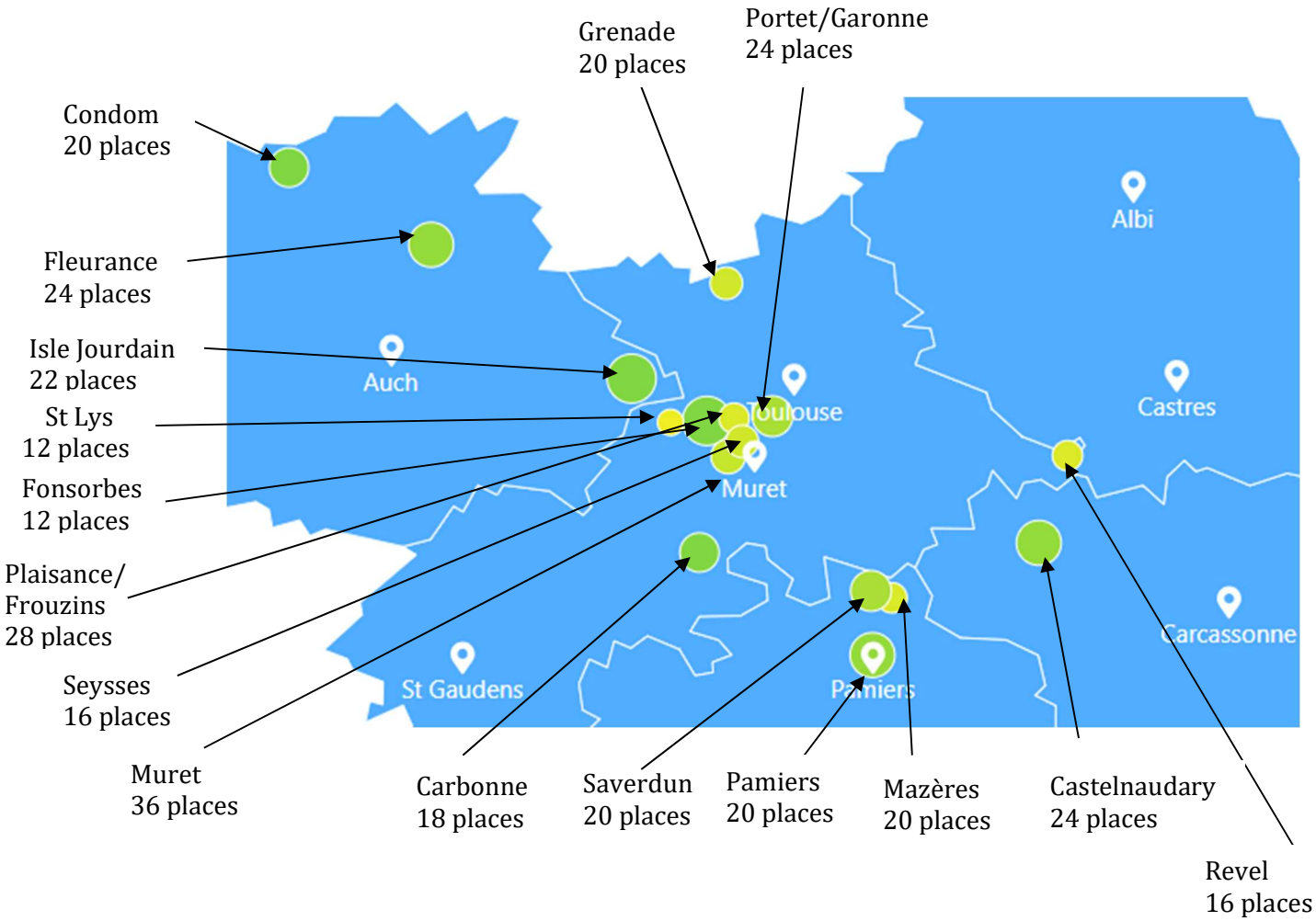
Le SMAGV MANEO a participé à des groupes de travail initiés par le Département de la Haute-Garonne, en collaboration avec l'ARS sur la prévention du risque saturnisme auprès des voyageurs.
Une plaquette de sensibilisation a été élaborée avec la participation des voyageurs.





CHAPITRE 1

Le SMAGV-MANEO : Un Syndicat d'Elus au service de ses EPCI adhérents



I. CADRE GENERAL

A. Dispositions légales relatives à l'obligation d'accueil :

L'obligation d'accueil a été instaurée en premier lieu par la loi du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement puis dans un deuxième temps par la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage.

Concrètement, cette loi a tout d'abord prévu l'élaboration et l'approbation, conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Général, d'un schéma d'accueil des gens du voyage, dans chaque département, mais également l'obligation pour les communes de réaliser les aires d'accueil prévues par ce schéma.

Compétence historique des communes, la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi « MAPTAM », est venue modifier l'exercice de la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » en en faisant une compétence obligatoire pour les communautés urbaines et les métropoles. La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » a, quant à elle, prescrit le caractère obligatoire de cette compétence aux communautés de communes et d'agglomérations.

Dans la lignée, la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté a parachevé ce transfert, en étendant cette compétence obligatoire des EPCI à fiscalité propre, aux terrains familiaux locatifs et aux aires de grand passage.

Toutefois, ces transferts de compétence n'ont pas donné lieu à une révision concomitante de la loin° 2000-614 du 5 juillet 2000. Ainsi, l'article 1er de ce texte continuait de faire peser sur les communes l'obligation de mettre en œuvre le schéma départemental d'accueil des gens du voyage,alors même qu'elles ne disposaient plus de la compétence correspondante.
La loi n° 2018-957 du 7 novembre 2018 est venue clarifier les compétences et les obligations de chacun. Au terme de cette loi, il incombe aux communes d'accueillir sur leur territoire des aires de vie de gens de voyage ou de contribuer au financement d'aires situées sur le territoire d'une commune appartenant au même EPCI.
Désormais, la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs relèvent de la compétence des EPCI à fiscalité propre.

B. Territoire du Syndicat Mixte :

Le Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en Région Occitanie (SMAGV) MANEO a étécréé le 27 avril 1984 à l'initiative d'Elus de communes du Département de Haute Garonne.

Son objectif est de permettre aux Collectivités/EPCI adhérents de concevoir et de gérer en commun des équipements d'accueil et d'habitat, adaptés aux besoins des gens du voyage.
Le périmètre d'activité du Syndicat est ouvert à la Région Occitanie.

Ainsi, au 31 décembre 2025, le territoire du SMAGV regroupe 4 départements et se compose de 17 intercommunalités adhérentes et de 1 intercommunalité conventionnée (Communauté de Communes La Ténarèze).

Le territoire d'intervention du SMAGV MANEO réparti sur 4 départements, couvre une population totale de 548 696 habitants, selon les chiffres communiqués par les services de la Préfecture de la Haute-Garonne.

II. DOMAINES D'INTERVENTION

A. Les statuts du SMAGV-MANEO :

Les statuts juridiques du Syndicat Mixte MANEO définissent le cadre d'intervention et l'organisation de la mise en œuvre des missions relevant de la compétence de ses membres et transférées au Syndicat.

B. Compétences et habilitations :

Le Syndicat est constitué sous la forme d'un Syndicat Mixte dit « à la carte », en application des dispositions de l'article L 5212-16 du CGCT.
Il dispose de compétences obligatoires, transférées par l'ensemble des membres et decompétences optionnelles que les membres peuvent ou non lui transférer.
Les compétences exercées par le Syndicat Mixte sont définies comme suit :

1) Compétences obligatoires

Le Syndicat Mixte MANEO a pour objet les compétences obligatoires suivantes :

1.1 Concourir au suivi et à la révision des schémas départementaux en vigueur au sein de son périmètre d'intervention tel que défini à l'article 1.

1.2 Réaliser toute action de communication relevant de la thématique « gens du voyage » en matière de droits et obligations issus des dispositions légales en vigueur, d'accueil ou modes d'habitat et de prévention.

Ces actions à destination des Elus, des administrations, de la population ou de la communauté des gens du voyage permettront au SMAGV-MANEO de se positionner en qualité d'interlocuteur entre les voyageurs et les EPCI membres, de définir des solutions opérationnelles liées à la législation avec rappel des règles en vigueur, d'apporter informations et appuis juridiques auprès des populations sur leurs droits.

2) Compétences optionnelles « à la carte »

Le Syndicat exerce les compétences « à la carte » suivantes :

2.1 Le Syndicat Mixte a vocation à exercer les compétences optionnelles suivantes :
2.1.1. En matière d'aires d'accueil permanentes des gens du voyage :
- 2.1.1.1 Création et Aménagement,
- 2.1.1.2 Gestion et Fonctionnement

Le cas échéant est exercée, toute action de médiation visant à permettre une bonne gestion des sites et de prévenir toute dégradation des lieux.

2.1.2 En matière d'aires de grand passage des gens du voyage :
- 2.1.2.1 Création et Aménagement
- 2.1.2.2 Gestion et Fonctionnement

Le cas échéant, est exercée toute action de médiation visant à permettre une bonne gestion des sites et prévenir toute dégradation des lieux.

2.1.3 En matière de terrains familiaux ou habitats adaptés aux gens du voyage **:**
- 2.1.3.1 Création et Aménagement,
- 2.1.3.2 Gestion et Fonctionnement

Le cas échéant, est exercée toute action de médiation visant à permettre une bonne gestion des sites et prévenir toute dégradation des lieux.

2.1.4 Accompagnement social des gens du voyage leur permettant de bénéficier de dispositifs de droit commun, d'insertion et d'actions adaptées en faveur de l'accès à l'éducation, à la santé, au travail, à la culture et à des conditions de vie décentes.

3) Habilitations

Le Syndicat Mixte est habilité à :
- Conventionner avec les organismes publics ou privés (sociétés et offices d'HLM ou tout autre organisme ayant le même objet) en vue d'effectuer toute démarche nécessaire à la réalisation, à l'aménagement et à la gestion d'habitats adaptés en lien avec l'objet social du Syndicat.
- Réaliser à titre accessoire toute prestation de services au profit soit de ses membres, soit des groupements de collectivités extérieurs à son périmètre, soit d'autres tiers, sous réserve que ces prestations soient en lien avec ses compétences statutaires et dans le respect des règles de la commande publique et du droit à la concurrence.
- Effectuer tout type d'action facilitant le dialogue, les étapes d'intégration et le maintien de la vie économique, sociale et citoyenne des gens du voyage.

III. ORGANES INSTITUTIONNELS

A. Comité Syndical

1) Composition du Comité Syndical

Le Syndicat est administré par un Comité Syndical constitué de Délégués élus par les groupements adhérents.
Chaque Délégué titulaire dispose d'un Délégué suppléant ayant vocation à siéger au Comité avec voix délibérative en cas d'empêchement du Titulaire.
Ce dispositif permet d'assurer le quorum des séances du Comité Syndical.
Selon les statuts, la composition du Comité Syndical est définie par application de 2 critères de représentativité :

a) Le Critère relatif à la population totale

Nombre d'habitants	Nombre de délégués
De 1 à 25 000 habitants	Un délégué titulaire et un délégué suppléant
De 25 001 à 50 000 habitants	Deux délégués titulaires et deux délégués suppléants
De 50 001 à 150 000 habitants	Trois délégués titulaires et trois délégués suppléants
Plus de 150 000 habitants	Quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants

b) Le Critère relatif aux compétences optionnelles
Un délégué titulaire et un délégué suppléant par bloc de compétences optionnelles visé au 2.1 auquel le groupement membre a adhéré, et quel que soit le nombre de sous-compétences transférées :

2.1.1 - En matière d'aire d'accueil permanente des gens du voyage,
2.1.2 - En matière d'aire de grand passage des gens du voyage,
2.1.3 - En matière de terrains familiaux,
2.1.4 - En matière d'accompagnement social des gens du voyage

Considérant les adhésions et les transferts de compétences opérées sur l'année 2025, l'Assemblée délibérante comporte ainsi 44 sièges et se décompose comme suit :

EPCI Membres	Aires en gestion	Adhésions optionnelles		Nombre de sièges
		Gestion et entretien des aires	Accompagnement social	
Communauté de Communes du Frontonnais				2
Communauté de Communes Cagire Garonne Salat				1
Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges			X	3
Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut Garonnais				2
Communauté de Communes du volvestre	Carbonne	X		3
Communautés de Communes des Hauts-Tolosans	Grenade	X	X	4
Communauté de Communes des Coteaux Bellevue				1
Communauté de Communes Aux Sources du Canal du Midi	Revel	X		2
Communauté d'Agglomération le Grand Ouest Toulousain				3
Communauté d'Agglomération Le Muretain Agglo	Fonsorbes – Frouzins/Plaisance – Muret – Portet/Garonne – St Lys - Seysses	X		4
Communauté d'Agglomération du Sicoval				3
Communauté de Communes Gascogne Toulousaine	Isle Jourdain	X	X	3
Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées	Mazères – Saverdun - Pamiers	X		3
Communauté de Communes Val'Aïgo				1
Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois	Castelnaudary	X	X	4
Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise	Fleurance	X	X	3
Communauté de Communes Terres du val aigo Lauragais				2
			TOTAL	**44**

COMMUNAUTE de COMMUNES du FRONTONNAIS

Cagire Garonne Salat
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Cœur & Coteaux COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BASSIN AUTERIVAIN
Haut-Garonnais

Volvestre
Communauté de Communes

HAUTS TOLOSANS

AUX SOURCES DU CANAL DU MIDI
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Lac de Saint-Ferréol

Le Grand Ouest Toulousain
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Coteaux Bellevue
Communauté de communes

le Muretain
GGLO
agglo-muretain.fr

SiCoval
Le Sud-Est Toulousain

Gascogne Toulousaine
communauté de communes

Communauté de Communes
Portes Pyrénées d'Ariège

Val'Aïgo
Communauté de communes

CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS
C'LA communauté
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS
40 AVENUE DU 8 MAI 1945
11400 CASTELNAUDARY
WWW.CCCLA.FR



Communauté de Communes
Lomagne Gersoise
Territoire d'@ccueil et d'Excellence

TERRES DU LAURAGAIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2) Séances du Comité Syndical

En **2025**, le Comité Syndical s'est réuni à **5** reprises.
Reste à préciser que, pour certains Conseils, le quorum n'étant pas atteint à la 1ère séance, en application des articles L 2121-17 et L 5211-1 du CGCT, le Président de MANEO a dû convier à une 2ème séance le Comité Syndical.

Récapitulatif des Ordres du jour :

- **Le 21 janvier (1ère convocation) & le 27 janvier (2ème convocation) à MERVILLE**

1. **Désignation du secrétaire de séance**
2. **Approbation du procès-verbal de carence du 26 novembre 2024 et du procès-verbal de la séance du 03 décembre 2024**
3. **Installation des délégués titulaires et suppléants – Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges**
4. **Budget primitif 2025**
5. **Reprise anticipée de résultats 2024 à 2025**
6. **Questions diverses**

- **Le 20 mai (1ère convocation) & le 26 mai (2ème convocation) à LEGUEVIN**

1. **Désignation du secrétaire de séance**
2. **Approbation du procès-verbal de carence du 21 janvier 2025 et du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2025**
3. **Modification des tarifs de séjours des aires permanentes d'accueil des Gens du Voyage**
4. **Admission en non-valeur de créances irrécouvrables**
5. **Donne acte des décisions prises par le Président en vertu de la délégation qui lui a été donnée le 12 octobre 2020 modifiée le 11 avril 2023**
6. **Questions diverses**

- **Le 16 juin (1ère convocation) & le 23 juin (2ème convocation) à MERVILLE**

1. **Désignation du secrétaire de séance**
2. **Approbation du procès-verbal de carence du 20 mai 2025 et du procès-verbal de la séance du 26 mai 2025 Installation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant**
3. **Désignation du Président pour le vote du Compte Financier Unique 2024**
4. **Compte Financier Unique 2024**
5. **Affectation de résultats année 2024 sur exercice 2025**
6. **Donne acte des décisions prises par le Président en vertu de la délégation qui lui a été donnée le 12 octobre 2020 modifiée le 11 avril 2023**
7. **Questions diverses**

- **Le 23 septembre (1ère convocation) & le 29 septembre (2ème convocation) à ESCALQUENS**

1. **Désignation du secrétaire de séance**
2. **Approbation du procès-verbal de carence du 16 juin 2025 et du procès-verbal de la séance du 23 juin 2025**
3. **Retrait de la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle du Muretain Agglo**
4. **Modification des statuts du Syndicat Mixte MANEO et extension du champ d'intervention géographique**
5. **Rapport d'activité 2024**
6. **Décision modificative n°1**
7. **Questions diverses**

- **Le 8 décembre (1ère convocation) & le 15 décembre (2ème convocation) à CASTELNAU d'ESTRETEFONDS**

1. **Désignation du secrétaire de séance**
2. **Approbation du procès-verbal de carence du 23 septembre 2025 et du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2025**
3. **Contrat groupe assurance statutaire 2026-2029**
4. **Astreintes et permanences**
5. **Protection sociale complémentaire – participation employeur en santé**
6. **Heures supplémentaires et heures complémentaires**
7. **Modification du régime du temps de travail des agents de la collectivité**
8. **Rapport d'orientation budgétaire**
9. **Questions diverses**

B. Bureau Syndical

1) Composition

Le Bureau se compose de 7 membres à savoir : Le Président et 6 vice-présidents selon le tableau ci-après :

TITRE	INTERCOMMUNALITES	NOM
Président	Communauté de Communes des Hauts Tolosans	**François Napoli** 
1er vice-président Délégué au Patrimoine, aux structures d'accueil des gens du voyage et àl'Habitat adapté	Communauté d'Agglomération le Muretain Agglo	**Etienne GASQUET** 
2 ème vice-présidente Déléguée à l'Accompagnement social des gens du voyage	Communauté de Communes des Hauts-Tolosans	**Chantal AYGAT** 
3ème vice-président Délégué aux Finances	Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais	**Jean-Louis REMY** 
4ème vice-présidente Déléguée àl'Administration Générale (RH, Affaires Juridiques et Achat-Commande publique)	Communauté de Communes du Frontonnais	**Sandrine SIGAL** 
5ème vice-présidente (sans délégation)	Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges	**Claire VOUGNY** 
6ème vice-président Délégué à la Communication	Communauté d'Agglomération le Grand Ouest Toulousain	**Etienne CARDEILHAC-PUGENS** 

2) Rôle

Le Bureau Syndical demeure une instance de préparation des décisions du Comité Syndical.
A ce jour, il n'a pas reçu de délégations de l'Assemblée Délibérante.

Il s'est réuni à 5 reprises en 2025 soit les :

- 13 janvier
- 05 mai
- 10 juin
- 15 septembre
- 24 novembre

C. Commissions

Le Syndicat Mixte compte :

❖ **4 Commissions Permanentes** ayant pour thème :

- ➢ Finances
- ➢ Patrimoine, structures d'accueil et habitat adapté
- ➢ Accompagnement social des gens du voyage
- ➢ Communication, cohésion et relations institutionnelles

Destinées à améliorer le fonctionnement du Conseil dans le cadre de la préparation des délibérations, leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises à l'Assemblée Délibérante. Ces commissions sont des instances de réflexion et émettent de simples avis ou formulent des propositions.

❖ Des **Commissions Territoriales issues du règlement intérieur du SMAGV MANEO**.

Ces Instances ont pour vocation de formuler toute proposition utile et d'étudier les actions à engager dans les limites géographiques qui les concernent (périmètre de chaque groupement membre).
Leur nombre est déterminé selon la règle suivante : une Commission Territoriale pour chaque groupement membre ayant adhéré à une ou plusieurs compétence(s) optionnelle(s) et une Commission Territoriale regroupant l'ensemble des EPCI membres n'ayant pas adhéré àune des compétences optionnelles.

Actuellement elles sont au nombre de 7 :

- 1 Commission Territoriale des Communautés adhérentes sans transfert de compétence optionnelle,
- 6 Commissions pour les Communautés adhérentes ayant à ce jour toutes transféré la compétence « gestion des aires d'accueil permanentes des gens du voyage ».

En 2025, une Commission Territoriale « Communauté d'agglomération du SICOVAL » a eu lieu le 05 juin avec pour ordre du jour :

- Bilan de la fréquentation des Gens du Voyage sur le territoire du SICOVAL, à travers les accueils réalisés au bureau du Syndicat
- Evaluation des besoins et difficultés exprimées en bureau d'accueil MANEO par les résidents des aires du SICOVAL.
- Présentation de la plaquette d'information sur le saturnisme réalisée dans le cadre du Schéma Départemental, en collaboration avec l'ARS, le Conseil Départemental 31, etc…. - Actions de sensibilisation auprès des professionnels du territoire (MDS, CCAS, soignants, etc…)
- Prescription et recommandations du Schéma Départemental 2025-2030
- Questions diverses

CHAPITRE 2

La participation au suivi des Schémas Départementaux d'accueil et d'habitat des gens du voyage en Occitanie

Par principe, le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) fixe les obligations des collectivités en matière de création d'aires d'accueil et de grands passages et préconise des pistes pour le traitement de situations de sédentarisation problématiques.
Chaque schéma, établi après un diagnostic, en lien avec la Commission Consultative Départementale, est co-signé par le Préfet et le Président du Conseil Départemental et se voit en principe révisé tous les 6 ans.

I. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

L'avenant n°01 au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Haute-Garonne, approuvé le 10 mai 2022, visait à mettre à jour les orientations et les besoins en matière d'accueil des gens du voyage sur le territoire des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

En prenant en compte la sédentarisation croissante des communautés de gens du voyage sur les territoires des EPCI, ce qui nécessite une adaptation des politiques intercommunales en matière d'accueil et d'habitat, il s'agit d'actualiser les besoins en termes de terrains d'accueil et de logements adaptés aux spécificités des gens du voyage.

L'objectif de cet avenant est de permettre une meilleure intégration des communautés de gens du voyage dans les territoires, en favorisant leur ancrage et leur autonomie. Il prévoit donc des mesures pour soutenir la création de nouveaux sites d'accueil, l'amélioration des infrastructures existantes, ainsi que le développement de dispositifs d'accompagnement social et d'insertion professionnelle.

A. Avenant n° 02 - Révision du Schéma Départemental 2020-2025

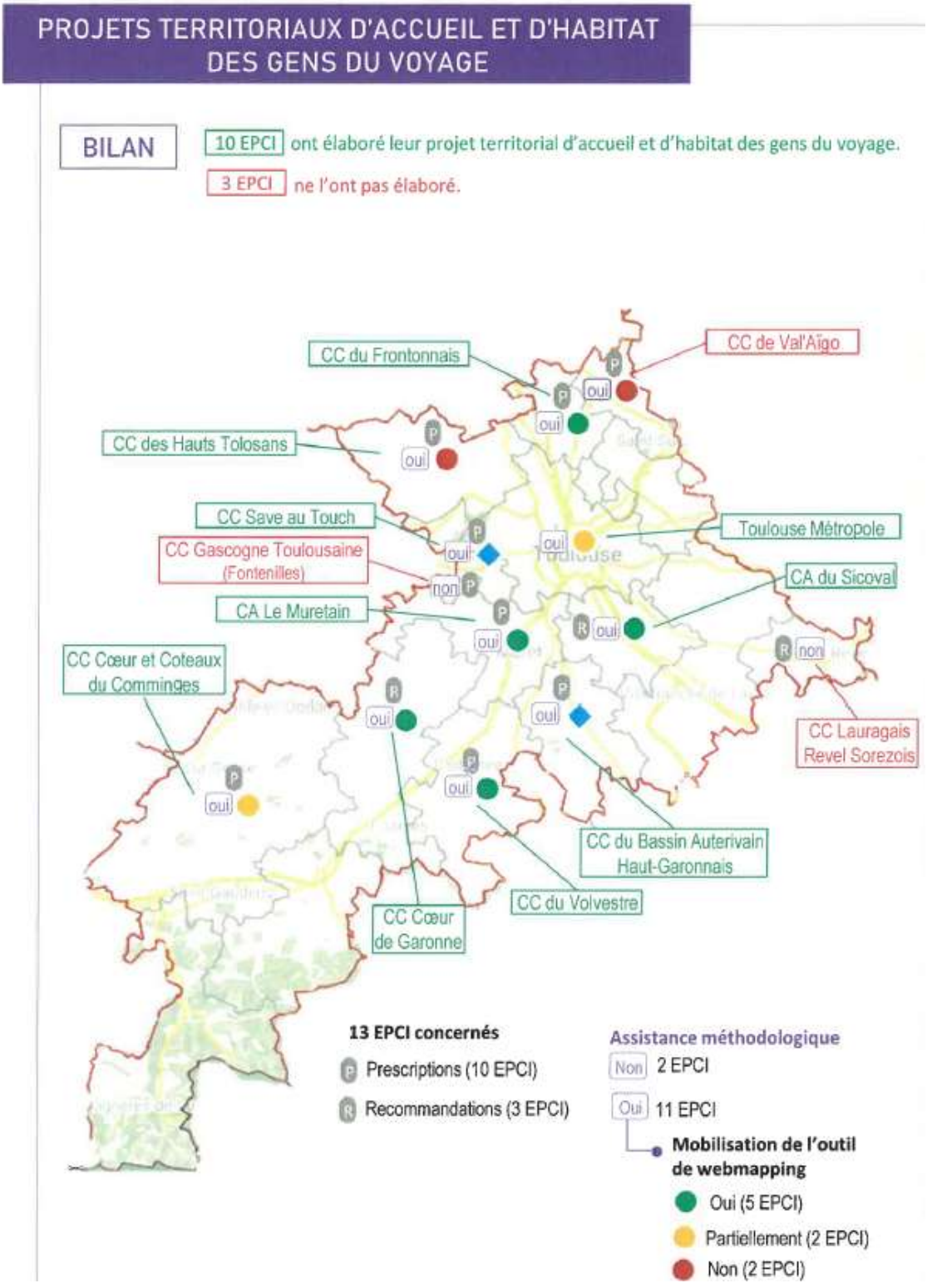
La Commission Consultative des Gens du Voyage s'est réunie le 19 septembre 2022, pour entériner par l'avenant n° 02, le projet territorial du Sicoval, cet EPCI en conformité avec le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHG).
Avenant approuvé par arrêté conjoint du Préfet de la Haute-Garonne et du Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne en date du 17 mars 2023.

Contrairement à d'autres intercommunalités, le Sicoval, n'ayant pas d'obligation, souhaite réaliser 18 places en solutions adaptées à l'ancrage des gens du voyage en privilégiant les ménages sédentarisés sur leurs aires.

Ce schéma départemental modifié constitue ainsi un outil de planification et de coordination des actions en faveur des gens du voyage sur le territoire de la Haute-Garonne, afin de répondre aux besoins spécifiques de cette population et de favoriser leur inclusion sociale et territoriale.
Les aires de passage qui accueillent les voyageurs un temps limité ouvrent droit à L'allocation au Logement Temporaire – dite ALT 2 –, apportée par l'État et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF).

Par principe, l'octroi de cette aide est subordonné à la signature d'une convention annuelle entre le Préfet du Département et le « gestionnaire opérationnel » de l'aire, qui est soit la collectivité en cas de régie, soit l'opérateur choisi en cas de gestion déléguée.

L'aide est désormais calculée sur la base d'une part fixe, fondée sur le nombre de places de l'aire et d'une part variable, calculée en fonction de son occupation réelle.
En Haute-Garonne, l'aide est versée auprès des Communautés d'Agglomérations ou de Communes disposant de la compétence, même si celle-ci est gérée par le SMAGV-MANEO ou une autre structure.



Aires d'accueil existantes sur le Département de la Haute-Garonne pour 2025 :

Communes	*Nombre de places de caravanes Existantes*	*Allocation Logement Temporaire 2 oui/non*
AUSSONNE-MONDONVILLE-CORNEBARRIEU	32	Oui
AUCAMVILLE	16	Oui
AUZEVILLE-CASTANET	24	Oui
BEAUZELLE-SEILH	12	Non
BLAGNAC	30	Non
BALMA	20	Oui
CARBONNE	18	Oui
CASTELGINEST	16	Oui
COLOMIERS	40	Oui
CUGNAUX	12	Non
ESCALQUENS	21	Oui
FONSORBES	12	Oui
FROUZINS-PLAISANCE DU TOUCH	28	Oui
GRENADE	20	Oui
LABEGE	16	Oui
LAUNAGUET	16	Oui
L'UNION	16	Non
MURET	36	Oui
PIBRAC	16	Oui
PORTET	24	Oui
RAMONVILLE	20	Oui
REVEL	16	Oui
SAINT ALBAN	12	Oui
SAINT JEAN	16	Oui
SAINT GAUDENS	40	Non
SAINT LYS	12	Oui
SAINT ORENS	20	Oui
SEYSSES	16	Oui
TOULOUSE – LA MOUNEDE	60	Oui
TOULOUSE-RANGUEIL	60	Oui
TOURNEFEUILLE	20	Oui
VILLENEUVE-TOLOSANE	16	Oui
TOTAL	**713 places de caravanes au total**	**32 équipements au total**

B. Procédure de révision du Schéma

1) La nécessité d'une nouvelle impulsion pour développer les dispositifs d'accueil adaptés

Aujourd'hui, en Haute-Garonne, l'insuffisance de places d'accueil contribue à fragiliser le quotidien des gens du voyage et favorise l'émergence de situations conflictuelles. Dans ce cadre, la révision du schéma départemental a permis de relancer la mise en place des infrastructures obligatoires, de proposer des solutions d'ancrage pour les familles souhaitant se sédentariser, de redonner leur vocation temporaire aux aires d'accueil « embolisées » et de freiner les stationnements illicites. La réalisation de ces mesures impliquera la poursuite des investissements dans les infrastructures dédiées ainsi que la mise en place d'un accompagnement structuré.

2) Les étapes de la révision et la participation du SMAGV-MANEO

L'élaboration du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, copiloté par l'État et le Conseil Départemental, a débuté en avril 2019 à l'occasion des Assises de l'Habitat organisées à l'hôtel du Département.

Le Schéma Départemental d'Accueil et de l'Habitat des gens du voyage 2020-2025 a été soumis le 16 décembre 2019 au vote de la Commission Consultative Départementale des Gens du Voyage et approuvé le 29 février 2020.

L'avenant n°01 au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Haute-Garonne, approuvé le 10 mai 2022, a visé à mettre à jour les orientations et les besoins en matière d'accueil des gens du voyage sur le territoire des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

L'avenant n° 02 voté le 19 septembre 2022 a entériné le projet territorial du SICOVAL, qui est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), en conformité avec le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHG).
Contrairement à d'autres communes ou intercommunalités, le SICOVAL n'a pas l'obligation de réaliser 18 places en solutions adaptées pour l'ancrage des gens du voyage, en privilégiant les ménages sédentarisés sur leurs aires.

Le SMAGV MANEO (Syndicat Mixte d'Accueil et de Gestion des Gens du Voyage-MANEO) est une structure qui accompagne les collectivités locales dans la mise en place de solutions d'accueil adaptées pour les gens du voyage.

En 2024, des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ont exprimé leur volonté de collaborer avec le SMAGV MANEO afin de bénéficier de son expertise et de ses connaissances du terrain.

Dans le cadre de leur mission d'aménagement et de cohésion sociale, ces EPCI ont sollicité l'appui du SMAGV MANEO afin de mobiliser son expertise technique et opérationnelle en matière de conception et de réalisation d'équipements d'accueil pérennes destinés aux gens du voyage. Ces infrastructures ont vocation à répondre aux exigences réglementaires tout en assurant des conditions d'accueil dignes et adaptées.

En travaillant avec le SMAGV MANEO, les EPCI peuvent bénéficier des compétences et de l'expérience de cette structure dans la gestion et l'aménagement des aires d'accueil des gens du voyage. Le SMAGV MANEO dispose en effet d'une solide expertise dans ce domaine, acquise au fil des années, et peut apporter aux collectivités locales des solutions adaptées à leurs besoins et contraintes.

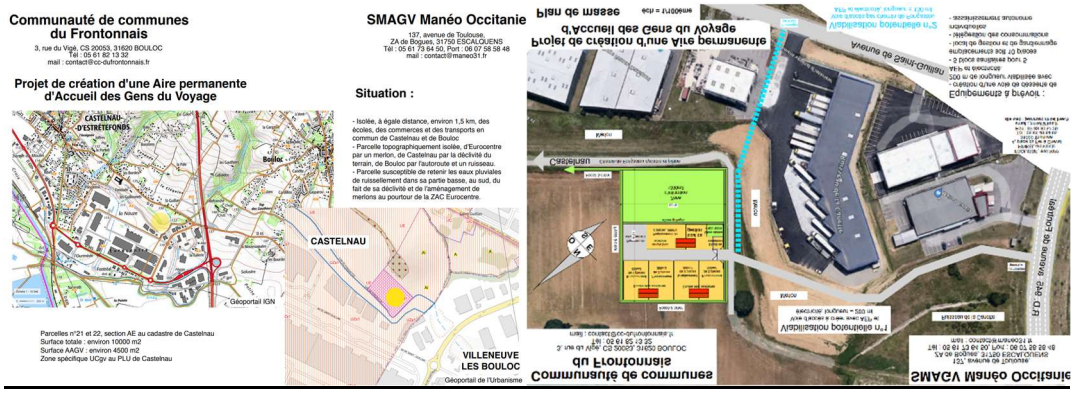
L'objectif de cette collaboration entre les EPCI et le SMAGV MANEO est donc de permettre la création d'équipements d'accueil permanents de qualité, répondant aux normes en vigueur et aux attentes des gens du voyage. Il s'agit ainsi de favoriser l'inclusion sociale de cette population et de promouvoir le respect de leurs droits fondamentaux, tout en prenant en compte les spécificités locales et les contraintes propres à chaque territoire.

Les quatre projets suivants sont toujours en cours de réalisation :

<u>Communauté de Communes du Frontonnais</u> : projet de l'aire de Fronton

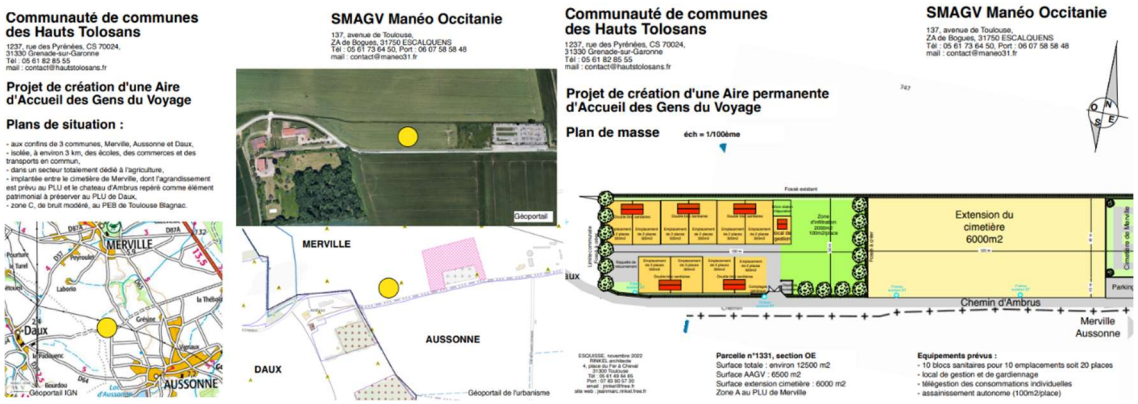


<u>Communauté de Communes du Frontonnais</u> : projet de l'aire de Castelnau d'Estrétefonds

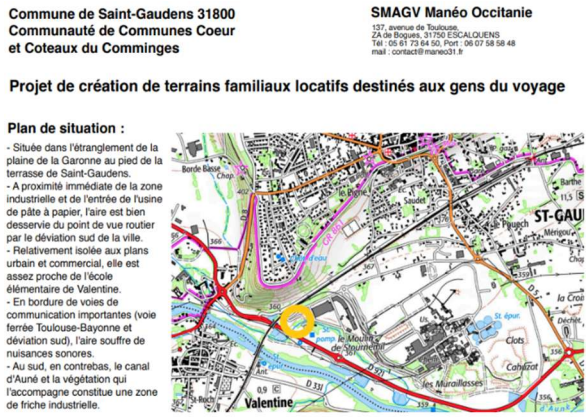


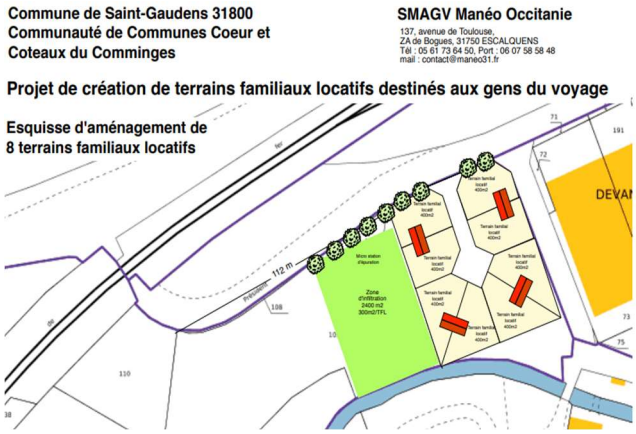
<u>Communauté de Communes Hauts-Tolosans</u> : projet de l'aire de Merville

L'enquête publique se déroulera sur la commune de MERVILLE du 20 juin 2025 au 09 juillet 2025. Arrêté préfectoral du 03 juin 2025.



<u>Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges</u> : projet des terrains familiaux





C. <u>Schéma Départemental 2020-2025</u>

Le schéma départemental d'accueil et de l'habitat des gens du voyage de la Haute-Garonne 2020-2025, introduit les modalités d'une part de mutualisation et de répartition du volume de places prescrites sur le territoire des EPCI, et d'autre part établit la réalisation des places prescrites, en favorisant le principe de diversité : **50 % au moins du volume consacré à des solutions** « d'ancrage » et 50 % en création d'aires d'accueil.

Il impulse donc un nouvel élan permettant de répondre à l'absence de solutions adaptées à l'ancrage (avec terrains familiaux, habitat adapté).

Ce schéma départemental modifié constitue ainsi un outil de planification et de coordination des actions en faveur des gens du voyage sur le territoire de la Haute-Garonne, afin de répondre aux besoins spécifiques de cette population et de favoriser leur inclusion sociale et territoriale.

En application du SDAHGV 2020-2025, les préconisations sont les suivantes :

- Création de 470 places (dont au moins 50% en solution d'ancrage)
- Réhabilitation de 90 places existantes.

Ce qui porterait à l'horizon 2026, la capacité d'accueil à 1 175 places.

A/ Le nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGV) soutient le quasi doublement de la capacité de réponse actuelle pour faire face à la pression des besoins et au contexte de tension sans précédent



Enfin le schéma 2020-2025 introduit de nouvelles modalités de mise en œuvre par l'association étroite des territoires et des acteurs pour sa réalisation.

L'absence de création d'aire permanente d'accueil et seulement deux réhabilitations résument l'impasse dans laquelle s'est retrouvé le précédent schéma. La production est à l'arrêt depuis plusieurs années.

La sédentarisation progressive observée sur les aires d'accueil témoigne d'une évolution des usages, rendant indispensable une articulation cohérente des réponses apportées aux besoins à la fois de mobilité (passage) et de stabilité résidentielle (ancrage).

Au vu du stationnement illégal présent sur l'agglomération, il existe un besoin urgent d'accomplir les obligations et préconisations de 2020-2025.

Communes/ Intercommunalités	***Nature des équipements à créer au moins***	***Nb de places prévues dansle schéma de 2020-2025***	***Situation***
AUTERIVE	Aire d'accueil & Ancrage	10+10	M.O.E. - APR
BOULOC	Ancrage	12	
BRUGUIERES	Aire d'accueil & Ancrage	20	
CASTELNAU D'ESTRETEFONDS	Aire d'accueil & Ancrage	10+4	
CAZERES	Aire d'accueil & Ancrage	10+10	
CUGNAUX	Aire d'accueil & Ancrage	12+8	
FENOUILLET	Aire d'accueil & Ancrage	20	
FONTENILLES	Aire d'accueil & Ancrage	10+10	
FRONTON	Aire d'accueil	10	Réserve foncière + Modif PLU
EAUNES/LABARTHE SUR LEZE	Aire d'accueil	20	Acquisition Foncière
LA SALVETAT ST GILLES	Ancrage	6	
LEGUEVIN	Ancrage	6	
MERVILLE	Aire d'accueil	20	Foncier + Modif PLU
PLAISANCE DU TOUCH	Ancrage	20	
QUINT FONSEGRIVES	Aire d'accueil & Ancrage	18	
REVEL	Ancrage	20	
SAINT-JORY	Aire d'accueil & Ancrage	16	
SAINT-SAUVEUR	Ancrage	4	
SAINT-GAUDENS	Aire d'accueil & Ancrage	40	
TOULOUSE	Aire d'accueil & Ancrage	120	
VILLEMUR SUR TARN	Aire d'accueil & Ancrage	10+10	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN	Aire de Grand Passage 3 hectares au moins	1	
C.C. CŒUR DE GARONNE ou C.C. VOLVESTRE ou C.C. BASSIN AUTERIVAIN	Aire de Grand Passage 2 hectares au moins	1	

Communes/ Intercommunalités	*Nature des équipements à réhabiliter ou reconstituer*	*Nb de places prévues dans le schéma de 2020-2025*	*Situation*
BLAGNAC	Aire d'accueil	30	Existant
CUGNAUX	Aire d'accueil	12	Existant
FONSORBES	Aire d'accueil	12	Existant
PORTET/GARONNE	Aire d'accueil	24	Existant
TOULOUSE LA MOUNEDE	Aire d'accueil	36	Existant

D. Schéma Départemental 2025-2030

Le schéma révisé pour la période 2025-2030 sera entériné en 2026.

Le principe tel que mis en exergue dans la rédaction de ses orientations est de « capitaliser sur les fondations posées par le SDAHGV 2020-2025 pour passer à l'action ».

Ainsi, il prévoit :

- le développement de solutions publiques d'ancrage pour les groupes en voie de sédentarisation
- le quasi doublement de la capacité d'accueil et de solution d'ancrage
- l'intégration du volet accompagnement social et accès aux droits au sein de plans d'actions
- l'association étroite des territoires et des partenaires dans la co-construction du schéma et la définition des prescriptions
- l'articulation des actions portées par le schéma avec les deux autres documents cadres de la politique habitat départementale

⇨ Un effort particulier sur la création de places d'ancrage : tirant les leçons d'une tendance constante et croissante à la sédentarisation, le Schéma prévoit le passage du nombre de places d'ancrage de 14 actuellement à 412 places.

⇨ Un effort particulier sera également porté sur le volet social du Schéma, qui affirme pour ambition « d'assurer un égal accès au droit commun pour toutes et tous, et lutter contre les préjugés croisés. Nous noterons à cet égard que le SMAGV Maneo a participé à l'ensemble des réunions relatives au volet social du Schéma, et est reconnu comme un acteur majeur de la mise en application de ce volet.

⇨ S'agissant de la création de places d'accueil, compte tenu des difficultés rencontrées, et du nécessaire rééquilibrage en faveur des places d'ancrage, l'ambition à l'horizon 2030 est finalement limitée à atteindre un total de 805 places d'accueil (soit 108 créations de places).

⇨ Entre communes inscrites au précédent Schéma et communes nouvellement inscrites, Maneo pourra apporter, le cas échéant, son concours et son expertise aux créations d'aires d'accueil sur le territoire de ses membres, potentiellement, sur les communes de Merville, Villefranche de Lauragais, Villemur sur Tarn, Auterive, Labarthe sur Lèze, Fontenilles, Fronton et Castelnau d'Estrétefonds

⇨ De la même façon, les communes suivantes sont concernées par les prescriptions en matière de création d'aires d'ancrage, et pourront être accompagnées par Maneo : Eaunes, Saint Gaudens, Auterive, Bouloc, Castelnau d'Estrétefonds, Saint Sauveur, Villemur sur Tarn, Léguevin, la Salvetat Saint gilles, Fontenilles, Plaisance du Touch et Villefranche de Lauragais

⇨ Enfin, s'agissant du Grand Passage, le SMAGV Maneo pourra également accompagner les créations prévues sur le Muretain, le Bassin Auterivain Haut-Garonnais et le Volvestre.

II. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE L'ARIEGE

Le SMAGV MANEO a participé concrètement aux réunions préparatoires à la révision du Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage dans le Département de l'Ariège, compte tenu de la gestion de trois aires d'accueil permanentes sur le Département et appartenant à la Communauté de Communes des Portes Ariège Pyrénées.

A. Schéma Départemental 2022-2028

L'arrêté n° 09-2022-067 conjoint entre Mme La Présidente du Département de l'Ariège et Mme La Préfète de l'Ariège publié le 10 juin 2022 approuve le Schéma Départemental de l'Ariège pour la période 2022-2028.

Ce schéma est le résultat des réunions d'un groupe de travail composé de différentes structures telles que le Cabinet CISAME, les services de l'État, les EPCI titulaires de la compétence gens du voyage (SMAGVA, CAPFV, CCPAP, CCCP et SMAGV-Manéo), les gestionnaires d'aires d'accueil et l'Association CHAVE FOUN WITA. Ces propositions ont été soumises à la Commission Départementale des gens du voyage.

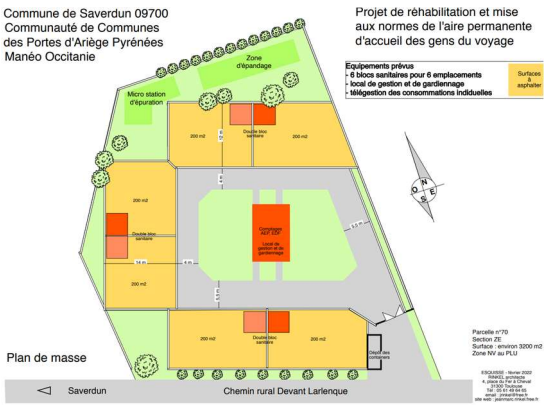
Les grandes lignes articulées autour de 4 thématiques du Schéma Départemental 2022-2028 sont les suivantes :

- L'accueil des groupes itinérants (aires d'accueil et de grand passage),
- La sédentarisation,
- La scolarisation, l'insertion sociale et professionnelle, le droit à la santé,
- La gouvernance.

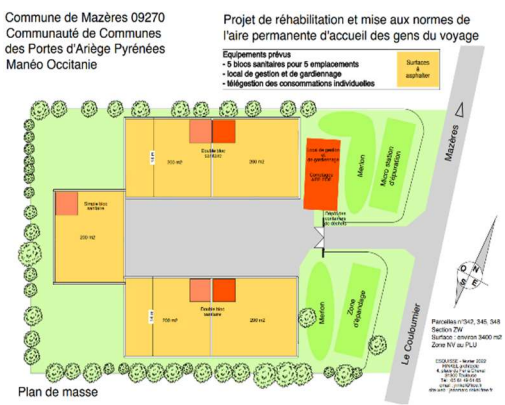
Communes	***Nature des équipements à réhabiliter***	***Nb de places prévues dans le schéma de 2022-2028***	***Situation***
ST GIRONS	Aire d'accueil	8	Inutilisable
MAZERES	Aire d'accueil	10	Existant
SAVERDUN	Aire d'accueil	10	Existant

Le SMAGV-Manéo (Syndicat Mixte d'Accueil et de Gestion des Gens du Voyage-Manéo en région Occitanie), a présenté les dossiers de réhabilitations des aires de Saverdun et de Mazères, en conformité avec le Décret n° 1478-2019 du 26 décembre 2019, à la Communauté de Communes des Portes Ariège Pyrénées.

- **Projets de réhabilitations**



aire de Saverdun : 10 places



aire de Mazères : 10 places

A propos des aires de grands passages, il existe 2 sites pouvant accueillir les grands passages :

- PAMIERS de 5 hectares ayant une capacité à recevoir 250 caravanes,
- VARILHES de 2.5 hectares ayant une capacité de 125 caravanes.

Ces deux sites sont aménagés afin d'assurer un accueil temporaire sécurisé et de qualité aux gens du voyage, dans le cadre de leurs grands passages. Ils offrent des conditions adaptées à leurs besoins spécifiques, en garantissant l'accès à l'ensemble des équipements et services essentiels.
A ce jour, ils sont gérés par le Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en Ariège.

L'objectif du Schéma Départemental serait d'ouvrir un équipement supplémentaire d'environ 4 Ha sur le territoire du Couserans.

En ce qui concerne l'aide au logement temporaire, le SMAGV-MANEO a conclu trois conventions d'aide financière – dites ALT 2 –, avec l'Etat pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage situées à PAMIERS, MAZERES et SAVERDUN.

La durée de chaque convention est d'un an, soit du **1er janvier au 31 décembre**, et le montant des aides est encaissé au budget principal du Syndicat Mixte ; Il sera déduit des participations dues par la Communauté de Communes des Portes Ariège Pyrénées pour la gestion des aires d'accueil.

Communes	***Nombre de places de caravanes existantes au 31/12/2025***	***Allocation Logement Temporaire 2 oui/non***
FOIX	20	Oui
LAVELANET	16	Oui
ST GIRONS	8	Non
MAZERES	10	Oui
PAMIERS	10	Oui
SAVERDUN	10	Oui
VARILHES	15	Oui

B. Programme Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale de la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées

La mission maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS), confiée au Groupement d'Intérêt Economique CATHS, a pour objectif de promouvoir l'accès au logement des personnes et familles défavorisées. Elle a commencé en août 2022, par la visite aux résidents de l'aire de PAMIERS, afin de définir réellement leurs besoins en ancrage :

- Diagnostic social (recensement des personnes, âges, lien familiaux, ressources…),
- Diagnostic technique (état de l'habitat, accès aux réseaux, conditions sanitaires,cadastre, règlement d'urbanisme, propriété…),
- Entretiens avec les familles pour faire émerger leurs souhaits et leurs besoins en termes d'habitat,

À l'issue des échanges menés avec les résidents, une proposition d'habitat adapté répondant à leurs besoins a été présentée par le cabinet CATHS. Il s'agit d'un projet de 12 logements en PLAI A (hors cadre d'activités professionnelles et économiques), composé de :

- 5 T2 dont 3 en PMR,
- 5 T3 dont 3 en PMR,
- 2 T4 (1+R1)

Ce projet sera situé sur la Commune de BONNAC, sur une parcelle d'environ 5 000 m² dont une modification de PLU a été approuvée en septembre 2024.

La Communauté de Communes des Portes Ariège Pyrénées s'est allouée les services de la SAAHLM ALOGEA, bailleur social pour réaliser le projet de construction de PLAI A.

En 2024, un travail de concertation a été mené auprès des familles, s'appuyant sur des maquettes et des plans, afin de favoriser leur appropriation du projet. Parallèlement, une réflexion a été engagée sur le futur site d'implantation de l'activité de ferraillage, dans le souci d'assurer sa compatibilité avec les exigences environnementales en vigueur. Ces travaux ont été poursuivis en 2025.

III. SCHEMA DEPARTEMENTAL DU GERS - REVISION

Parmi les aires permanentes d'accueil gérées par le SMAGV-MANEO, deux d'entre elles se situent sur le Département du Gers à savoir Fleurance et L'Isle Jourdain.

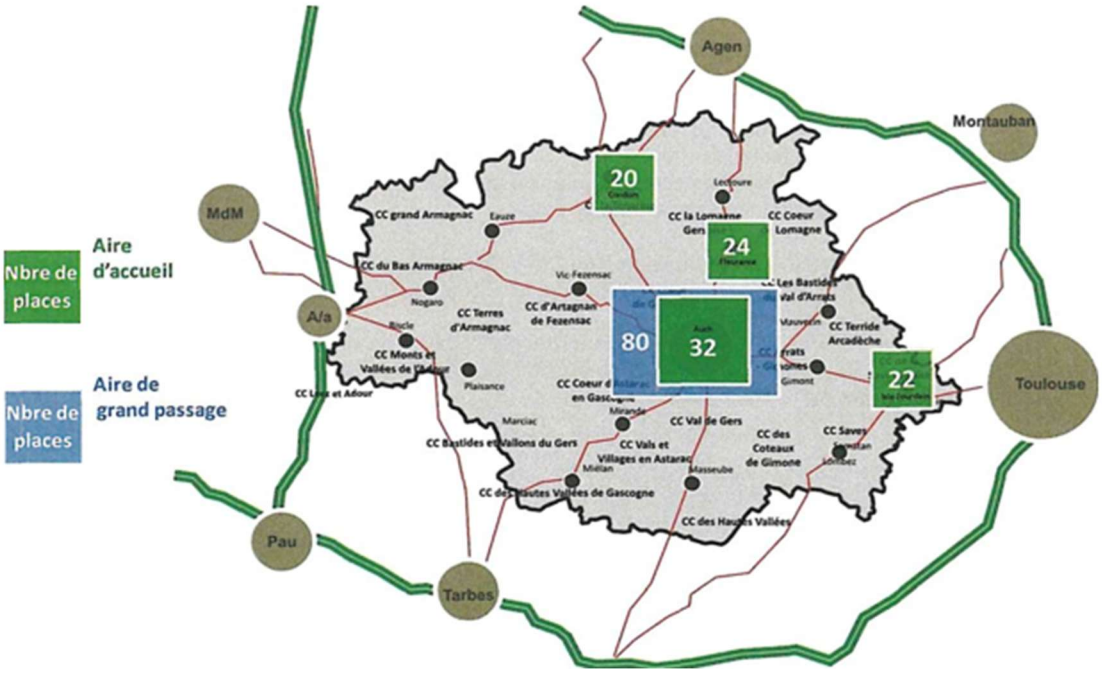
Le Syndicat Mixte a participé aux étapes de la 2ième révision du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2023-2028.

La méthode de conduite de la révision s'est attachée à deux grands objectifs :

1. Prendre en compte prioritairement les évolutions constatées depuis la publication du précédent schéma pour adapter l'offre d'habitat et l'accompagnement.

Cette préoccupation s'est traduite par :

- La réalisation d'une enquête par mail aux gestionnaires des 4 aires et aux 8 communes disposant d'un accueil de petit passage.
- La mobilisation et l'exploitation des relevés de police et de gendarmerie, de pointage des stationnements hors terrains aménagés.



2. Asseoir une démarche partagée, en considérant que l'information des acteurs concernés, et la prise en compte de leurs questionnements, étaient indispensables pour asseoir la faisabilité du nouveau schéma.

Cette méthodologie a été prise en compte par l'organisation d'ateliers thématiques rassemblant des élus, des techniciens et des administrations, pour enrichir les constats et questionnements révélés par le diagnostic et envisager des adaptations possibles,

Les groupes de travail ont eu lieu sur les thématiques suivantes :

- Les « **aires d'accueil permanentes et aire de grand passage** »
- La « **sédentarisation, accompagnements social, scolarité, santé, travail** »

Les conclusions des échanges mettent en évidence la nécessité d'une coordination entre les différents acteurs impliqués dans l'accueil des gens du voyage, notamment les services de l'État et les collectivités locales. Elles soulignent également l'importance d'améliorer l'accès au logement pour les ménages souhaitant intégrer un logement public ou privé et de renforcer les liens entre les collectivités locales et les Maisons Départementales des Solidarités du Conseil Départemental.

De plus, elles mettent en avant la nécessité de favoriser l'accès à l'éducation en facilitant le rapprochement entre l'Inspection Académique et les collectivités gestionnaires des aires d'accueil, afin de permettre aux enfants des familles itinérantes d'accéder aux collèges voire aux lycées.

Il nous est apparu que les actions suivantes sont à mener :

1) Au niveau de l'accueil et de l'habitat
   - Améliorer la gestion des accueils, en optimisant l'anticipation et l'organisation des grands passages et en harmonisant les modalités de gestion des aires d'accueil.
   - Améliorer les conditions d'habitat et favoriser l'accès au logement en répondant aux besoins en termes de sédentarisation.

2) Au niveau de l'accompagnement social
   - Favoriser l'accès aux droits dans différents domaines tels que la scolarité ou l'insertion professionnelle
   - Coordonner les actions et identifier les acteurs

Les conclusions soulignent l'importance d'un suivi régulier, d'une évaluation des actions mises en place et d'une gouvernance adaptée pour assurer une mise en œuvre efficace de ces actions. Cela permettra de faire le point sur les avancées réalisées et d'ajuster si nécessaire les démarches entreprises.

La 2ième révision du Schéma Départemental 2023-2028 a été approuvée par arrêté conjoint du Préfet du Gers et du Président du Conseil Départemental du Gers en date du 29 septembre 2023 après avis :

- De la Commission Consultative Départementale des Gens du Voyage,
- Des communautés de Communes : de la Lomagne Gersoise, de la Ténarèze, de la Gascogne Toulousaine,
- De la Communauté d'Agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne.

CHAPITRE 3

L'ACTIVITE DE GESTION DES AIRES D'ACCUEIL

I. LES FORMES DE LA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL

A. Les différentes modalités de gestion

Deux modes de gestion des aires d'accueil sont recensés selon qu'il s'agit :

- Soit de gérer les aires de façon pérenne : par transfert de la compétence de l'EPCI membre vers le Syndicat Mixte MANEO,
- Soit de gérer les aires de façon ponctuelle : par convention de coopération transitoire (généralement utilisée pour gérer un équipement de manière temporaire au moment où s'opère un transfert de compétence).

Ainsi, le SMAGV-MANEO assure le fonctionnement des aires d'accueil différemment selon les Intercommunalités concernées, le détail étant exposé ci-dessous :

- **Communauté d'Agglomération du Muretain Agglo :**

Pour mémoire, l'adhésion de la Communauté d'Agglomération au SMAGV-MANEO a été entérinée par un arrêté préfectoral du 21 février 2018 intitulé « *Arrêté Préfectoral autorisant l'adhésion de la Communauté d'Agglomération « le Muretain Agglo » au Syndicat Mixte pour l'accueil des gens du voyage dans le Département de Haute Garonne (SMAGV-MANEO 31) et portant extension du périmètre d'intervention de ce Syndicat Mixte pour les Communauté de la « Save au Touch » et « Lauragais Revel Sorézois ».*

Par ailleurs, l'Intercommunalité a adhéré par délibération communautaire n°2017-015 du 31 janvier 2017 à la compétence « à la carte » en ce qui concerne la gestion et l'entretien des 6 aires d'accueil dont elle a la compétence.
Les sites sont situés sur les communes de Frouzins-Plaisance, Fonsorbes, St Lys, Muret, Portet sur Garonne et Seysses. Le transfert de compétence a été approuvé par le Comité Syndical le 30 mars 2017 par délibération n°2017-02-02.

- **Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine**

L'adhésion de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine au Syndicat Mixte MANEO a été validée par un arrêté inter-préfectoral du 28 décembre 2018 intitulé « *Arrêté portant adhésion de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine et modification des statuts du Syndicat Mixte pour l'Accueil des gens du voyage dans la Région Occitanie Manéo ».*
L'EPCI a transféré au SMAGV-MANEO la compétence gestion et entretien de l'aire d'accueil relevant de sa compétence et située à L'Isle Jourdain, par délibération n° 2018-03-20-06 en date du 20 mars 2018. Cette demande a été approuvée par délibération Syndicale n°2018-04-04 du 20/06/2018.
Suite à la délibération de La Communauté de Communes la Gascogne Toulousaine n°14/09/2021-124 du 14 septembre 2021 portant définition de l'intérêt communautaire de compétence Action Sociale en « Accompagnement social des Gens du Voyage de l'aire d'accueil intercommunale de l'Isle Jourdain », le SMAGV MANEO a approuvé ce transfert de compétence pour l'accompagnement social des Gens du Voyage par délibération n°2024-02-04 en date du 23 avril 2024.

- **Communauté de Communes Aux Sources du Canal du Midi**

Tout comme les autres intercommunalités, l'adhésion de la Communauté de Communes Aux Sources du Canal du Midi (anciennement sous le nom de Communauté de Communes Lauragais Revel Sorézois) au SMAGV-MANEO a été entérinée par un arrêté inter-préfectoral du 21février 2018 intitulé « *Arrêté Préfectoral autorisant l'adhésion de la Communauté d'Agglomération « le Muretain Agglo » au Syndicat Mixte pour l'accueil des gens du voyage dans le Département de Haute Garonne (SMAGV MANEO31) et portant extension du périmètre d'intervention de ce Syndicat Mixte pour les Communauté de la « Save au Touch » et « Lauragais Revel Sorézois ».*
En outre, l'intercommunalité a souhaité adhérer à la compétence « à la carte » du SMAGV MANEO pour la gestion et le fonctionnement de son aire d'accueil située à Revel. Le transfert de compétence a été validé par délibération Syndicale n°2018-05-03 du 26/10/2018.

- **Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées**

La Communauté de Communes, par délibérations n°2018 DL 149 A en date du 15 novembre 2018 et n°2018 DL 159 en date du 18 décembre 2018, a souhaité adhérer au SMAGV MANEO ainsi qu'à la compétence optionnelle relative à la gestion et au fonctionnement des aires précitées.
Cette adhésion a été validée par délibération du Comité Syndical n°2019-02-05 en date du 4 avril 2019 et intégrée par modification des statuts du Syndicat Mixte par délibération n°2019-05-02 du 10 octobre 2019.
Le processus d'adhésion de ce nouveau membre et l'extension du périmètre du Syndicat Mixte ont donc été entérinés par la prise d'un arrêté inter-préfectoral en date du 25 février 2020.

- **Communauté de Communes des Hauts-Tolosans**

La Communauté de Communes des Hauts-Tolosans étant déjà adhérente au SMAGV MANEO, a souhaité adhérer à la compétence « à la carte » du Syndicat pour la gestion et le fonctionnement de l'aire d'accueil de Grenade via la délibération n°01-03-18 en date du 1er mars 2018.
La communauté de Communes des Hauts-Tolosans a délibéré le 04 avril 2024 par délibération n°04 04 24-01 pour modifier l'intérêt communautaire « action sociale » et transférer la compétence en matière d'accompagnement social des gens du voyage au profit du SMAGV MANEO.
Le SMAGV MANEO par délibération n°2024-05-02 en date du 25 septembre 2024 a approuvé ce transfert de compétence avec une prise d'effet immédiate.

- **Communauté de Communes Castelnaudary, lauragais, Audois.**

Par délibération n°2023-080 en date du 23 avril 2023, la Communauté de Communes Castelnaudary, Lauragais, Audois a confié au SMAGV MANEO la gestion et l'entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage de Castelnaudary par convention de coopération transitoire à compter du mois de mai 2023 et renouvelée en 2024.

Par délibération n°2024-042, en date du 13 mars 2024, la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois a sollicité son adhésion au SMAGV MANEO ainsi que le transfert des compétences en matière de « gestion et entretien de l'aire d'accueil » de Castelnaudary et « d'accompagnement social pour les gens du voyage » de cette même aire au Syndicat Mixte pour l'accueil des gens du voyage MANEO à compter du **01 janvier 2025**.
Le SMAGV MANEO a approuvé par délibération n°2024-05-01 en date du 24 septembre 2024 cette adhésion et ces transferts de compétences.

- **Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise**

La Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise a confié au SMAGV MANEO par délibération n°2023050C0504-23 en date du 05 avril 2023, la gestion et l'entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage de Fleurance par convention de coopération transitoire à compter du 26 juin 2023.

Par délibération n° 2024067C1505_13 en date du 15 mai 2024 la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise sollicite son adhésion au SMAGV MANEO ainsi que les transferts de compétences en matière de « gestion et entretien de l'aire d'accueil » de Fleurance et « d'accompagnement social de gens du voyage » de cette même aire au 01 janvier 2025. Le SMAGV MANEO a approuvé le 25 septembre 2024 par délibération n°2024-05-02 cette adhésion et ces transferts de compétences.

- **Communauté de Communes du Volvestre**

Par délibération n°C20231221en date du 21 décembre 2023 la Communauté de Communes du Volvestre a transféré au SMAGV MANEO la gestion et l'entretien de l'aire permanente d 'accueil de CARBONNE au 04 novembre 2024, date de l'ouverture de l'aire.
Le SMAGV MANEO a approuvé par délibération n°2024-02-03 en date du 23 avril 2024 ce transfert de compétences.

- **Communauté de Communes de la Ténarèze**

Par une convention de coopération transitoire, qui prend effet le 11 février 2025 et qui s'achève le 31 janvier 2026, la Communauté de Communes de la Ténarèze, a confié au SMAGV MANEO, l'entretien et la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située sur le territoire de la Communauté de Communes de la Ténarèze. Cette aire, située à CONDOM, comprend 10 emplacements, soit 20 places.

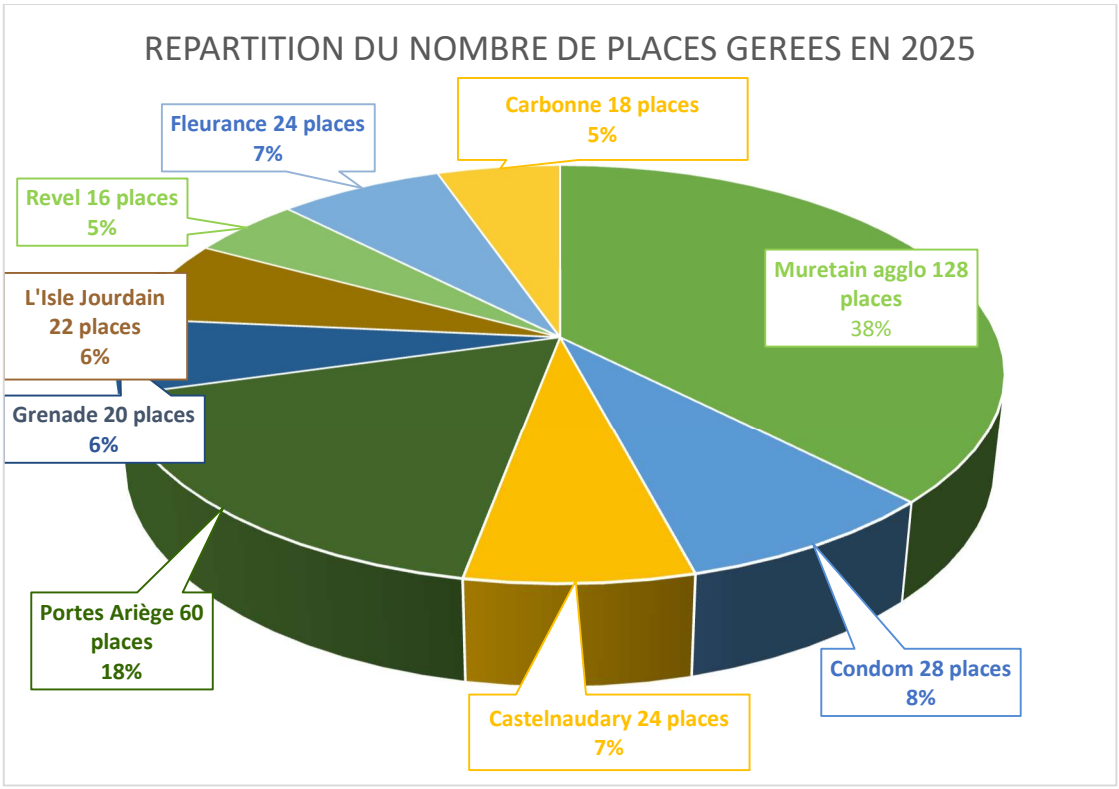
B. Evolution quantitative des structures gérées

En résumé, le SMAGV MANEO **gère 16 aires d'accueil permanentes des gens du voyage avec :**

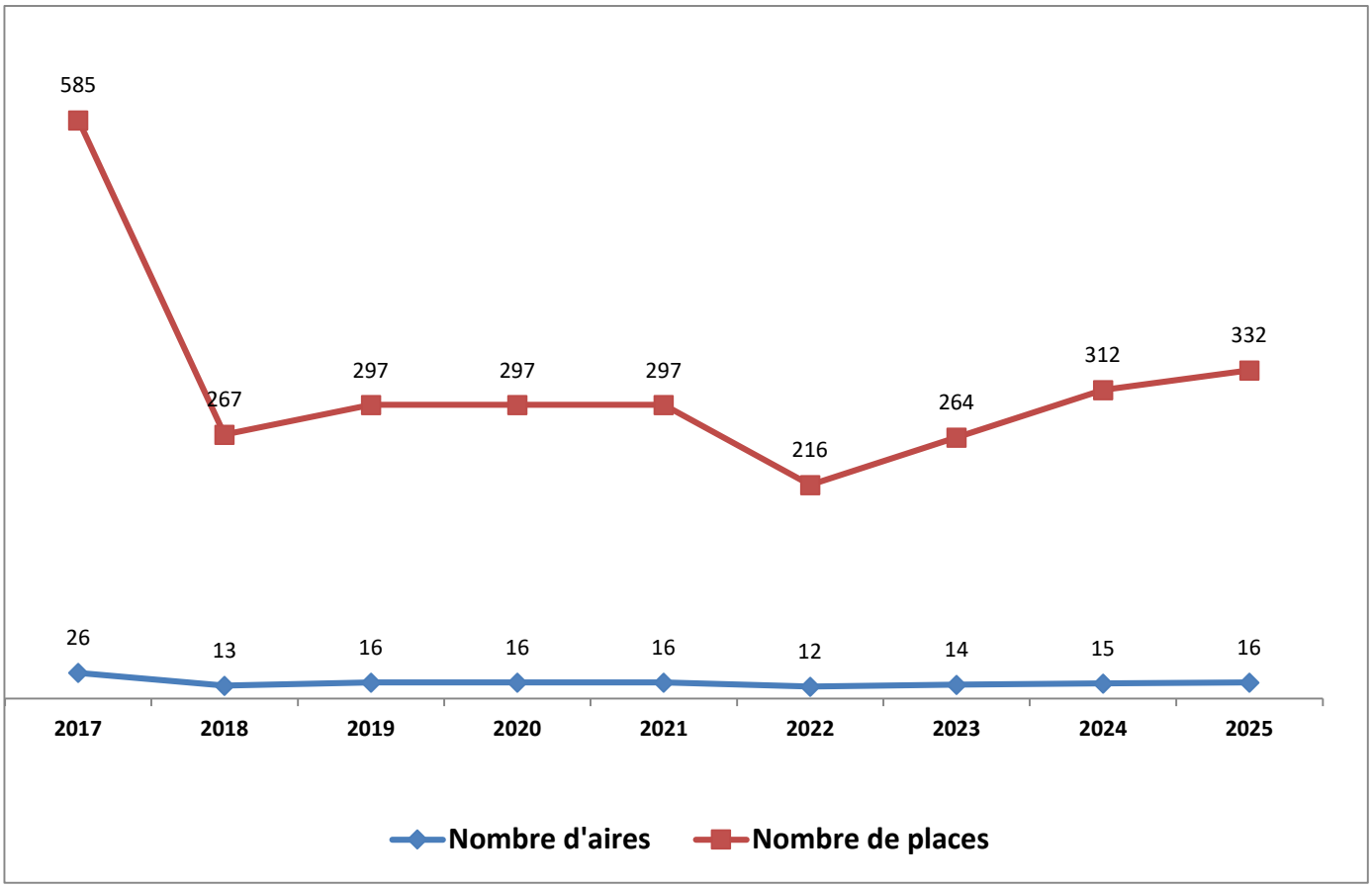
- 15 aires pour lesquelles la compétence gestion a été transférée au SMAGV MANEO par adhésion à la compétence optionnelle dont 11 avec la compétence optionnelle « Accompagnement social » également transférée.

- 1 aire pour laquelle la compétence gestion et entretien a été transférée au SMAGV MANEO par convention de coopération transitoire en attente d'adhésion au syndicat.

Territoires		Adresses	Nbre de places
Communauté d'Agglomération Le Muretain Agglo	Fonsorbes	61 route de Seysses – 31470 Fonsorbes	12
	Seysses	900 chemin de la Saudrune – 31600 Seysess	16
	Muret	Vieux chemin de St Clar – 31600 Muret	36
	Portet sur Garonne	1 boulevard de Courties – 31120 Portet sur Garonne	24
	Saint Lys	1457 avenue de la famille Lecharpe – 31470 St Lys	12
	Frouzins / Plaisance	9006 Route de Frouzins – 31830 Plaisance du Touch	28
Communauté de Communes des Hauts Tolosans	Grenade	Lieu-dit « Fort St Bernard » Chemin de la piquette – 31330Grenade	20
Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine	L'Isle Jourdain	Chemin de St Lys – 32600 L'Isle Jourdain	22
Communauté de Communes Aux Sources du Canal du Midi	Revel	Sis lieu-dit « En berny » - 31250 Revel	16
Communauté de Communes Portes d'AriègePyrénées	Pamiers	Boulevard des usines – 09100 Pamiers	20
	Mazères	Route du Hameau du Crieu – 09270 Mazères	20
	Saverdun	Chemin de l'auriole – 09700 Saverdun	20
Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois	Castelnaudary (bento farino)	Chemin de Souilhanels – 11400 Castelnaudary	24
Communauté de Communes Lomagne Gersoise	Fleurance	Sis Lieu-dit « La Pradette » 32500 Fleurance	24
Communauté de Communes du Volvestre	Carbonne	Route de Rieux – 31390 Carbonne	18
Communauté de Communes de la Ténarèze	Condom	Route d'Eauze – Maridan – 32100 Condom	20



Répartition du nombre de places gérées par Maneo en 2025



Evolution de la répartition des aires des aires permanentes d'accueil gérées par Maneo de 2017 à 2025

II. ENTRETIEN ET TRAVAUX REALISES SUR LES AIRES D'ACCUEIL

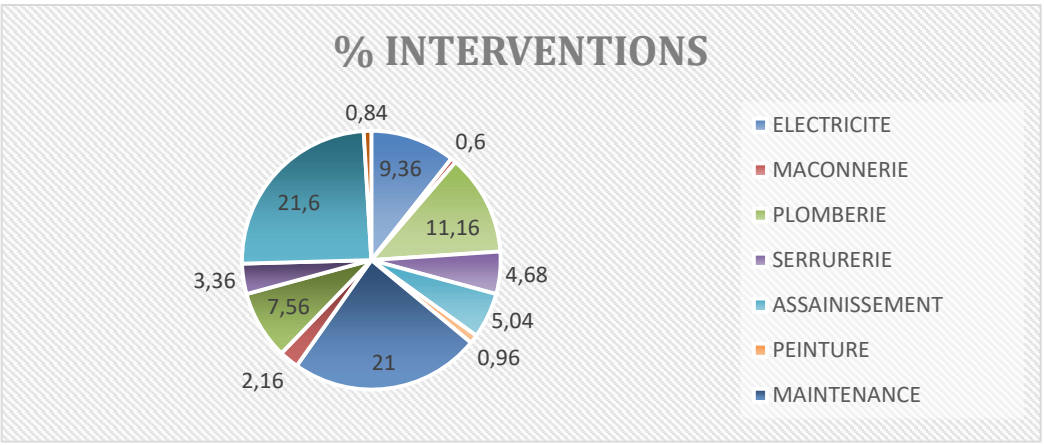


A. Entretien à la charge du SMAGV-MANEO

Le Syndicat Mixte assure la gestion et l'entretien des aires d'accueil des gens du voyage qui lui sont confiées et notamment par :

- ⇨ La Surveillance du bon état de fonctionnement des locaux et équipement des aires,
- ⇨ L'Entretien général des équipements collectifs, des espaces verts et abords (ramassage des détritus, arrosage, taille des végétaux…),
- ⇨ La Réalisation des contrôles réglementaires d'équipements par un organisme agréé,
- ⇨ La Vérification et suivi de la collecte des déchets ménagers et d'encombrants avec nettoyage des containers et emplacement poubelles,
- ⇨ La réalisation de travaux de réparations : vérification des conditions de sécurité et la bonne marche des équipements et réalisation de petites réparations courantes : électricité, plomberie, serrurerie, isolation, petits travaux d'amélioration…
- ⇨ Le Lien étroit avec les services techniques des intercommunalités en fonction de l'état des équipements et des besoins.
- ⇨

Nature des interventions	Total des interventions
ELECTRICITE	78
MACONNERIE	5
PLOMBERIE	93
SERRURERIE	39
ASSAINISSEMENT	42
PEINTURE	8
MAINTENANCE DIVERS	175
INFORMATION	18
ENTREPRISES EXTERIEUR	63
MENUISERIE	28
ENTRETIEN	180
CLOTURES	8



B. Détail des interventions principales pour chaque territoire

➢ ***Pour le Territoire de la Communauté d'Agglomération du Muretain Agglo :***

Aire de Fonsorbes





Adresse	61 route de Seysses 31470 Fonsorbes
Nombre de places	12
Démarrage de la gestion par le Syndicat	1er janvier 2016
Faits marquants	▪ Problèmes de surpopulation durant certaines périodes de l'année. ▪ Problème récurrent d'installations illicites sur l'aire : certains occupant refusent de décliner leur identité et de s'acquitter du paiement de l'emplacement, invoquant un passage rapide pour visiter leurs familles. ▪ Un résident occasionnel de l'aire d'accueil utilise les abords du site comme dépôt de matériaux. ▪ Fermeture estivale réussie ▪ Arrivée de nouvelles familles à la réouverture
Travaux majeurs effectués en 2025	Nettoyage de l'aire suite à la fermeture Remplacement d'un chauffe-eau

Aire de Muret



Adresse	Vieux chemin de Saint Clar - 31600 Muret
Nombre de places	36
Démarrage de la gestion par le Syndicat	1er janvier 2016
Faits marquants	▪ Dégradation régulière du site ▪ Occupation illégale du site en octobre 2025 ▪ Cabanisation consécutive à cette occupation illégale ▪ Destruction du portail d'entrée principale et du mur de clôture adjacent ▪ Vol d'une partie du portail ▪ Evacuation du site par les forces de l'ordre
Travaux majeurs effectués en 2025	▪ Evacuation des déchets stockés dans le local poubelles à l'aide d'un camion grappin ▪ Démontage des installations illicites, suivi du nettoyage complet et approfondi de l'aire ▪ Tonte intégrale du site après le nettoyage ▪ Sécurisation d'urgence des locaux (fermetures, alimentations en eau et en électricité) ▪ Evaluation complète des dégradations constatées sur le site ▪ Reprise en partie du réseau électrique par la société EEGI Brunet ▪ Remplacement des WC par la société EEGI Brunet

Destruction Portail de l’aire de Muret



Pose benne pour obstruction de l’accès



Aire de Portet sur Garonne





Adresse	Boulevard des Courties 31120 Portet sur Garonne
Nombre de places	24
Démarrage de la gestion par le Syndicat	1er janvier 2016
Faits marquants	▪ Nombreux stationnements gênants devant l'aire d'accueil, en raison d'un très grand nombre de véhicules et probablement d'une légère surpopulation de l'aire. ▪ Certains résidents se sont approprié un espace devant le local de gestion, où ils entreposent des palettes destinées au brûlage. ▪ Problèmes récurant d'évacuation des eaux usées ▪ Dépôts fréquents de déchets de chantier dans les containers, entrainant un blocage lors des levées hebdomadaires.
Travaux majeurs Effectués en 2025	▪ Débouchage régulier du réseau EU/EP (Eaux Usées/Eaux Pluviales)

Aire de Plaisance du Touch - Frouzins



Adresse	Route de Frouzins - 31830 Plaisance du Touch
Nombre de places	28
Démarrage de la gestion par le syndicat	5 mai 2014
Faits marquants	▪ Problème récurrent de dépôts sauvages de déchets et de caravanes devant l'aire, entrainant le colmatage de l'évacuation des eaux pluviales au niveau du fossé de la route départementale n°42 ▪ Occupation illicite d'emplacements et refus d'inscription ▪ Dépôt de déchets et de véhicules sur l'aire de grand passage ▪ Piratage du transformateur EDF
Travaux majeurs effectués en 2025	▪ Curage des regards d'eaux pluviales et d'eaux usées. ▪ Vérification des installations électriques. ▪ Nombreuses évacuations de déchets

Aire de Seysses



Adresse	900 chemin de la Saudrune 31600 Seysses
Nombre de places	16
Démarrage de la gestion par le Syndicat	5 mai 2014
Faits marquants	▪ Toujours de nombreux véhicules devant l'entrée de l'aire, ainsi qu'une caravane en situation illicite refusant de s'installer sur l'aire. ▪ Le voisinage se plaint des odeurs des containers à poubelles, situés à 100 mètres de l'entrée. De plus, le passage du camion de collecte ne s'effectue qu'une fois sur trois, ce dernier rencontrant des difficultés à faire demi-tour en raison de l'encombrement des lieux. ▪ Les résidents n'ont pas quitté l'aire lors de la fermeture estivale.
Travaux majeurs effectués en 2025	▪ Curage du réseau des eaux pluviales de l'aire. ▪ Passage d'un camion grappin pour évacuer les déchets déposés devant l'aire d'accueil ▪ Remplacement d'un chauffe-eau

Aire de Saint Lys







Adresse	Avenue de la Famille Lecharpe 31470 Saint Lys
Nombre de places	12
Démarrage de la gestion par le Syndicat	1er janvier 2016
Faits marquants	▪ Stockage de caravanes et de divers matériaux devant l'aire d'accueil ▪ Stockage de véhicules sur les espaces verts de l'aire d'accueil ▪ Pose d'une benne pour l'évacuation de déchets
Travaux majeurs effectués en 2025	▪ Réalisation de l'hydrocurage des réseaux d'eaux pluviales, des réseaux d'eaux usées ainsi que de la station de relevage de l'aire. ▪ Evacuation de nombreux déchets ▪ Remplacement de plusieurs prises électriques

➢ ***Pour le Territoire de la Communauté de Communes Aux Sources du Canal du Midi :***

Aire de Revel



Adresse	Sis lieu-dit « En berny » - 31250 Revel
Nombre de places	16
Démarrage de la gestion par le syndicat	01/10/2018
Faits marquants	▪ Présence persistante d'une quantité importante de déchets verts au fond de l'aire d'accueil. Cette problématique reste récurrente malgré les interventions régulières des agents du SMAGV MANEO pour leur évacuation. ▪ Visite du site le 25/03/2025 de M. Maurel chargé des travaux et de la gestion du patrimoine au sein de la Communauté de Communes, et de M. Geli élu à la communauté de communes et délégué au sein du syndicat Manéo, afin de faire un point sur les besoins des résidents et les travaux à réaliser. ▪ Détournement de l'alimentation en eau depuis la borne incendie située devant l'aire d'accueil. ▪ Piratage du coffret EDF situé à l'entrée de l'aire d'accueil. ▪ Panne du système de télégestion durant une semaine. ▪ Contestation par certains résidents de la méthode de comptage du système de prépaiement
Travaux majeurs effectués en 2025	▪ Réparation de l'ensemble des portes des sanitaires sur tous les emplacements. ▪ Remplacement d'une partie des gonds. ▪ Remplacement de plusieurs serrures. ▪ Pose de plaques en acier galvanisé sur la partie basse des portes de la première moitié de l'aire d'accueil. ▪ Préparation des supports et mise en peinture d'une partie des portes.

Mise en peinture des portes

Avant



Après



➢ ***Pour le Territoire de la Communauté de Communes des Hauts-Tolosans :***

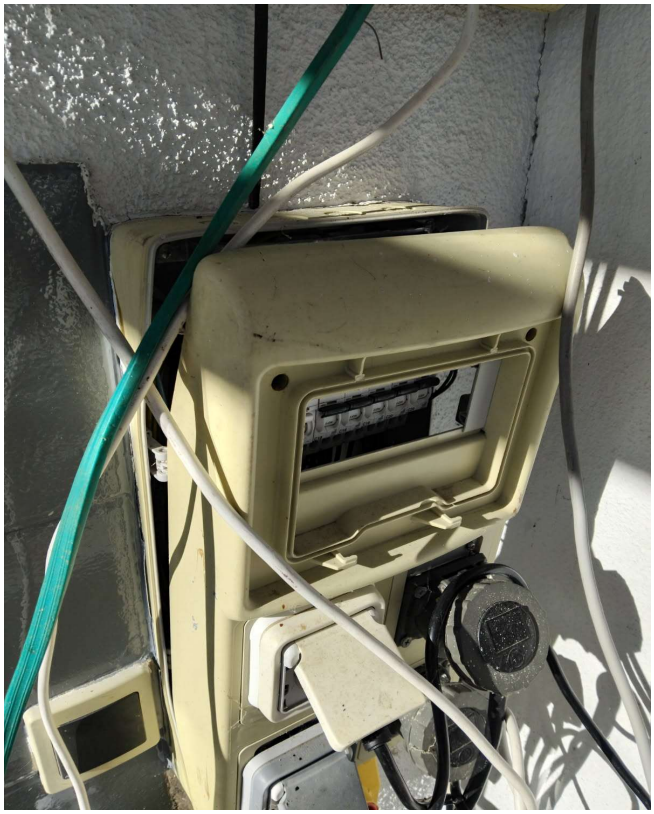
Aire d'accueil de Grenade



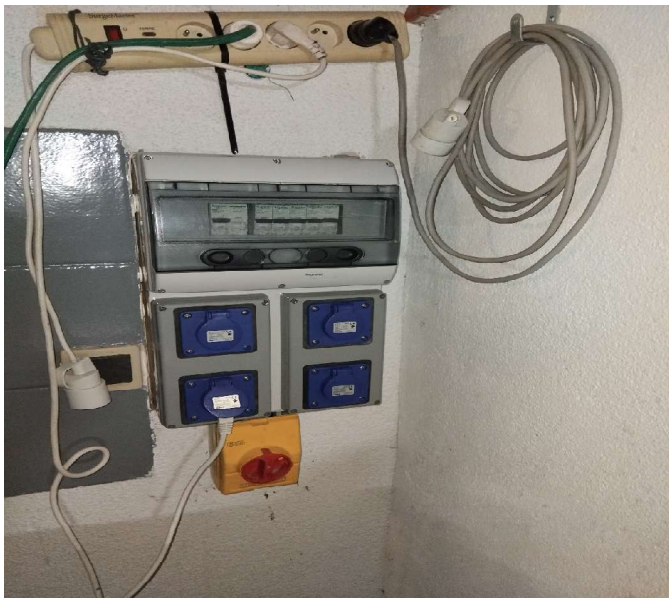
Adresse	Lieu-dit "Fort Saint Bernard" Chemin de Piquette - 31330 Grenade
Nombre de places	20
Démarrage de la gestion par le syndicat	1er janvier 2017
Faits marquants	▪ Conflits entre les résidents de l'aire d'accueil et des personnes extérieures à l'aire issues de la communauté de gens du voyage • Départs progressifs des résidents au cours des mois de mai et juin • Aire d'accueil inoccupée de juin à septembre • Fermeture estivale de l'aire d'accueil
Travaux majeurs effectués en 2025	▪ Nettoyage des réseaux d'eaux usées (EU) et d'eaux pluviales (EP) ▪ Remise en état de l'aire durant la fermeture estivale (débroussaillage, évacuation des encombrants et diverses opérations d'entretien) ▪ Remis en état des coffrets électriques

Coffret électrique

Avant



Après



➢ ***Pour le Territoire de la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées :***

Aire d'accueil de Mazères



Adresse	Route du Hameau du Crieu 09270 Mazères
Nombre de places	10 emplacements et blocs sanitaires collectifs
Démarrage de la gestion par le Syndicat	1er janvier 2019
Faits marquants	▪ Installation de résidents dont la gestion s'est révélée particulièrement complexe en raison de comportements revendicatifs ▪ Un de ces résident a installé des chevaux sur un terrain adjacent à l'aire d'accueil et les as laissés sans soins appropriés. ▪ Dépôts de matériaux divers et variés sur l'aire ▪ Fonctionnement partiel de la station de traitement des eaux usées, nécessitant une surveillance renforcée ▪ Fermeture estivale de l'aire d'accueil
Travaux majeurs effectués en 2025	▪ Réfection de la clôture périphérique ▪ Remplacement d'une tête de candélabre ▪ Curage régulier de la station de traitement des eaux usées ▪ Taille complète des haies périphériques

Aire de Pamiers



Adresse	Boulevard des usines 09100 Pamiers
Nombre de places	10 emplacements et Blocs sanitaires collectifs
Démarrage de la Gestion par le syndicat	1er janvier 2019
Faits marquants	▪ Stockage de véhicules sur un terrain adjacent à l'aire d'accueil ▪ Poursuite du projet d'habitat adapté, avec la participation des résidents de l'aire d'accueil ▪ Absence de fermeture estivale de l'aire d'accueil
Travaux majeurs effectués en 2025	▪ Remplacement de deux chauffe-eaux ▪ Evacuation d'encombrants ▪ Taille des haies

Aire de Saverdun



Adresse	Chemin de l'auriole 09700 Saverdun
Nombre de places	10 emplacements et Blocs sanitaires collectifs
Démarrage de la gestion par le syndicat	1er janvier 2019
Faits marquants	▪ Plusieurs incidents liés au comportement d'un résident ▪ Climat de tension au sein de l'aire d'accueil à la suite de ces événements ▪ Fonctionnement irrégulier de la station de traitement des eaux usées, nécessitant une surveillance accrue. ▪ Dégradations constatées sur la clôture périphérique. ▪ Fermeture estivale de l'aire d'accueil. ▪ Arrivée, en fin d'année 2025, de plusieurs familles dont la gestion s'est avérée complexe.
Travaux majeurs effectués en 2025	▪ Remplacement d'une tête de candélabre par la régie électrique de Saverdun ▪ Remise en état complète de l'aire d'accueil, comprenant un important travail de nettoyage des déchets et encombrants, un débroussaillage intensif, des travaux d'élagage ainsi que le désherbage de l'ensemble du site.

➢ ***Pour le Territoire de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine :***

Aire de L'Isle Jourdain





Adresse	Chemin de St Lys - 32600 L'Isle Jourdain
Nombre de places	22
Démarrage de la gestion syndicale	01/09/2018
Faits marquants	• L'ensemble des occupants de l'aire présente des impayés, d'importance variable. Les contestations des paiements reposent principalement sur des griefs relatifs aux conditions d'occupation de l'aire : présence de rats, de carcasses de véhicules, de déchets et d'encombrants, sanitaires jugés inadaptés (WC à la turque), absence de passage régulier d'une balayeuse, absence d'accès à Internet ou encore proximité des lignes à haute tension. Malgré les nombreuses interventions réalisées (évacuation de carcasses de véhicules, enlèvement des déchets et encombrants, mise en place d'un dispositif de dératisation, etc.), ces actions n'ont pas permis de mettre fin aux contestations. • Afin d'améliorer la compréhension des consommations et de favoriser le règlement des redevances, une étude individualisée des consommations a été présentée aux résidents. • Après plusieurs réunions de préparation organisées au sein de la Communauté de communes et sur l'aire d'accueil, la fermeture estivale a pu être mise en œuvre. • Pour permettre cette fermeture, plusieurs solutions ont été étudiées et déployées. La Communauté de communes de Gascogne Toulousaine a notamment mis à disposition un terrain d'accueil provisoire, équipé des raccordements en eau et en électricité demandés par les résidents. • À la demande des occupants, une partie du terrain provisoire a été clôturée. • Huit emplacements sont occupés par des chalets en bois installés pour la période hivernale, malgré les interdictions et les rappels répétés du règlement intérieur. • Présence également de plusieurs mobil-homes sur l'aire. • De nombreuses dégradations de faible ampleur ont été constatées sur les équipements : prises électriques arrachées, poignées de porte, serrures, hublots, siphons, mélangeurs et pommes de douche détériorés, générant un volume important d'interventions de maintenance pour le gestionnaire. • Les résidents ont obtenu la mise en place d'un tarif forfaitaire unique de 240 € par mois, en contrepartie d'un engagement de paiement. Toutefois, après leur retour sur l'aire, plusieurs occupants ont de nouveau contesté les sommes dues et cessé leurs paiements en invoquant divers motifs, entraînant la reconstitution d'impayés.

Travaux majeurs effectués en 2025	▪ Enlèvement hebdomadaire des déchets déposés sur les terre-pleins à l'entrée et au fond de l'aire d'accueil. ▪ Hydrocurage des réseaux d'eaux usées (EU) et d'eaux pluviales (EP) réalisé par la société METGE environnement. ▪ Remplacement de plusieurs chauffe-eaux. ▪ Nettoyage intégral de l'aire d'accueil ▪ Evacuation d'environ 100 m3 de déchets ▪ Démontage de plusieurs poulaillers installés sur site. ▪ Remplacement d'un évier

Dépôts de déchets







➢ ***Pour le Territoire de la Communauté de Communes De La Ténaréze :***

Aire d'accueil de Condom



Adresse	Lieux-dit Maridan , Route de Eauze 32100 Condom
Nombre de places	28
Démarrage de la gestion par le Syndicat	11/02/2025
Faits marquants	▪ Prise en charge de la gestion de cette aire d'accueil à compter du 11 février 2025. ▪ Difficulté relationnelles persistantes entre les résidents de l'aire d'accueil et les occupants d'un terrain privé adjacent, appartenant également à la communauté des gens du voyage. ▪ Incendie volontaire d'un mobil-home situé sur l'aire d'accueil durant la fermeture estivale, faisant suite à des tensions avec des personnes extérieures à l'aire
Travaux majeurs effectués en 2025	▪ Réalisation de l'entretien courant de l'aire d'accueil ▪ Réalisation de l'entretien général du site lors de la fermeture annuelle. ▪ Evacuation régulière des dépôts de déchets de chantier présents à l'entrée de l'aire d'accueil. ▪ Réhabilitation du local de gestion ainsi que du sanitaire PMR attenant, réalisé par une entreprise mandatée par la Communauté de Communes, à la suite de l'incendie survenu en 2024.

➢ ***<u>Pour le Territoire de la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise :</u>***

Aire de Fleurance



Adresse	Lieux-dit La Pradette – 32500 Fleurance
Nombre de places	24
Démarrage de la gestion par le Syndicat	26/06/2023
Faits marquants	▪ Difficultés d'entretien de certains secteurs de l'aire d'accueil en raison du refus d'un résidents d'autoriser le passage des agents à proximité de son emplacement. ▪ Recouvrement des redevances nécessitant des relances et un suivi régulier afin de maintenir un niveau satisfaisant de paiement. ▪ Comportement inapproprié d'un résident exerçant une pression constante sur les agents du gestionnaire et ayant proféré des agressions verbales à l'encontre de trois d'entre eux.
Travaux majeurs effectués en 2025	▪ Réalisation de l'entretien courant de l'aire d'accueil. ▪ Entretien bihebdomadaire de la station de relevage. ▪ Évacuation régulière des dépôts de déchets de chantier présents à l'entrée de l'aire d'accueil.

➢ ***Pour le Territoire de la Communauté du Volvestre :***

Aire d'accueil de Carbonne



Adresse	Route de Rieux 31390 Carbonne
Nombre de places	9 emplacements et Blocs sanitaires individuels
Démarrage de la gestion par le Syndicat	04/11/2024
Faits marquants	▪ Fermeture annuelle de l'aire d'accueil ▪ Dégradation d'une partie du grillage située au fond de l'aire d'accueil par un résident. ▪ Tensions avec ce résident qui a tenté d'imposer l'installation de certains membres de sa famille sur l'aire en dehors des modalités prévues.
Travaux majeurs effectués en 2025	▪ Réalisation de l'entretien courant de l'aire d'accueil ▪ Evacuation de déchets ▪ Reprise de l'évacuation générale d'un bloc sanitaire afin de corriger un défaut de conception identifié depuis la mise en service de l'aire d'accueil.

➢ ***<u>Pour le Territoire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois :</u>***

Aire de Castelnaudary



Adresse	Chemin de Souilhanels – 11400 Castelnaudary
Nombre de places	24
Démarrage de la gestion syndicale	15/05/2023
Faits marquants	▪ À l'approche de la période hivernale, plusieurs résidents ont réinstallé des cabanes qui avaient été démontées lors de la précédente fermeture de l'aire, malgré les rappels du règlement intérieur et les courriers remis en main propre. ▪ Une partie des résidents a refusé de quitter l'aire à la date de fermeture initialement prévue, malgré la mise à disposition d'un terrain d'accueil temporaire. ▪ Plusieurs visites et rencontres ont été organisées avec les résidents dans le cadre d'une démarche de médiation. ▪ Les derniers résidents ont quitté l'aire avec un retard de quinze jours par rapport au calendrier initial. ▪ Opposition au démontage des cabanes durant la période de fermeture, accompagnée de menaces verbales à l'encontre des agents du gestionnaire. ▪ Développement de situations de cabanisation sur l'aire d'accueil. ▪ Piratage de la borne incendie ainsi que du transformateur EDF. ▪ Occupation illicite d'au moins deux emplacements.
Travaux majeurs effectués en 2025	▪ Réalisation d'un nettoyage complet de l'aire d'accueil par MANEO durant la fermeture estivale. ▪ Évacuation régulière des déchets. ▪ Réparation des clôtures.

III. GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE DES SEJOURS SUR LES AIRES D'ACCUEIL

A. Régies comptables

La gestion comptable des encaissements de droits d'usage s'effectue par le biais d'une seule régie :

- Régie Mixte SMAGV-MANEO abritant les 15 sous-régies d'avances et de recettes des aires d'accueil.

Tout gestionnaire est nommé, par arrêté, mandataire sous-régisseur. Un agent du Syndicat Mixte assure la régie principale et, est suppléé en cas d'absence.

• En recettes, les régies permettent d'encaisser les droits de place ainsi que les consommations de fluides (eau et électricité),

• En dépenses, sont comptabilisés les remboursements de caution et de crédits de fluides non consommés.

RECAPITULATIF :

	RECETTES 2025				AVANCES 2025
	Cautions	**Place**	**Fluides**	**Total recettes**	**Cautions et Fluides non consommés**
Régie SMAGV-MANEO	8410,00 €	55 608,03 €	106 575,78 €	**170 593,81 €**	8 000,43 €

Il est important de relever que le mode de tarification influe sur la capacité des sous-régisseurs à recouvrer les droits d'usage.

Avec une tarification forfaitaire, les impayés sont bien plus conséquents en comparaison à un système de prépaiement, sauf cas exceptionnel.

Dès la constatation de difficultés de paiement, une étude de situation est menée par l'agent social et le gestionnaire de l'aire. Des dossiers de demandes d'aides peuvent être constitués auprès des services départementaux. Des échéanciers peuvent également être mis en place pour solder la dette.

Si aucune solution pérenne n'est trouvée, les impayés font alors l'objet d'un titre de recettes auprès du Trésor Public.

B. Tarification applicable

TARIFS EN VIGUEUR EN 2025

EPCI	Aires	Caution	Système de tarification	Place /jour	Electricité /kwh	Eau/m3
Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées	**Pamiers**	60,00 €	Forfait	4 €/ jour/emplacement		
	Mazères	60,00 €	Forfait	4 €/ jour/emplacement		
	Saverdun	60,00 €	Forfait	4 €/ jour/emplacement		
Communauté de Communes aux sources du Canal du Midi	**Revel**	60,00 €	Prépaiement Atys	2 €/jour/emplacement	0,20€	1,11 €
Communauté d'Agglomération Muretain Agglo	**Plaisance / Frouzins**	60,00 €	Prépaiement Atys	2 €/jour/emplacement	0,20 €	3 €
	Seysses	60,00 €	Prépaiement Atys	2 €/jour/emplacement	0,20 €	3 €
	Portet sur Garonne	60,00 €	Prépaiement ATYS le 19/10/2022 Réouverture suite à dégradation en 2018	2 €/jour/emplacement	0,20 €	3 €
	Saint Lys	60,00 €	Prépaiement Atys	2 €/jour/emplacement	0,20 €	3 €
	Fonsorbes	100,00 €	Forfait	8 €/ jour/emplacement		
	Muret		Prépaiement Atys	AIRE FERMEE		
Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine	**L'Isle Jourdain**	60,00 €	Prépaiement Atys	2 €/jour/emplacement	0,20 €	1,30 €
Communauté de Communes des Hauts-Tolosans	**Grenade**	60,00 €	Prépaiement Atys	2 €/jour/emplacement	0,20 €	3 €
Communauté de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois	**Castelnaudary**	60,00 €	Prépaiement Atys	2 €/jour/emplacement	0,299 €	5,604 €
Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise	**Fleurance**	80,00 €	Prépaiement Atys	2,50 €/jour/emplacement	0,16 €	3,69 €
Communauté de Communes du Volvestre	**Carbonne**	60,00 €	Prépaiement Atys	2 €/jour/emplacement	0,386 €	2 €
Communauté de Communes La Ténarèze	**Condom**	80,00 €	Prépaiement Atys	1,50 € / 2 €	0,18 €	3,87 €

Détermination des tarifs

Les tarifs appliqués sur les aires d'accueil, incluant les consommations courantes et le droit de place, sont fixés par délibération de l'EPCI compétent.

Afin d'être en conformité avec les dispositions du Décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 *« relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage »,* le Comité Syndical a adopté une délibération **n°2025-02-01** en date du 26 mai 2025 fixant de nouveaux tarifs de séjours sur les aires d'accueil applicables sur l'année 2025.

Enfin, ce décret définit notamment de nouvelles modalités de calcul concernant le droit d'usage et la tarification des prestations fournies.

À savoir que :

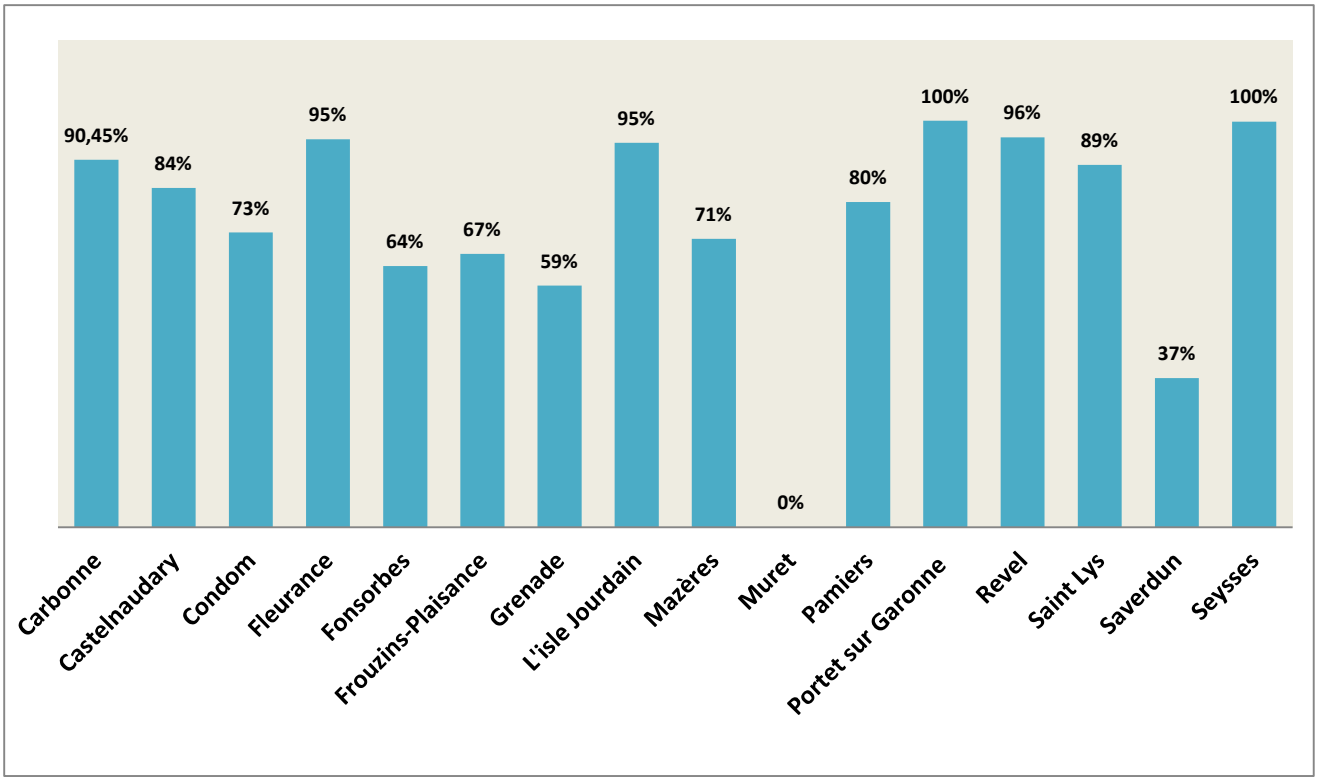
- le montant maximum du dépôt de garantie doit être équivalent à un mois de droit d'emplacement,

- le montant du droit d'emplacement doit être en cohérence avec le niveau de prestations offertes,

- la base du calcul du tarif des fluides ne peut excéder le tarif auquel la collectivité se fournit elle-même.

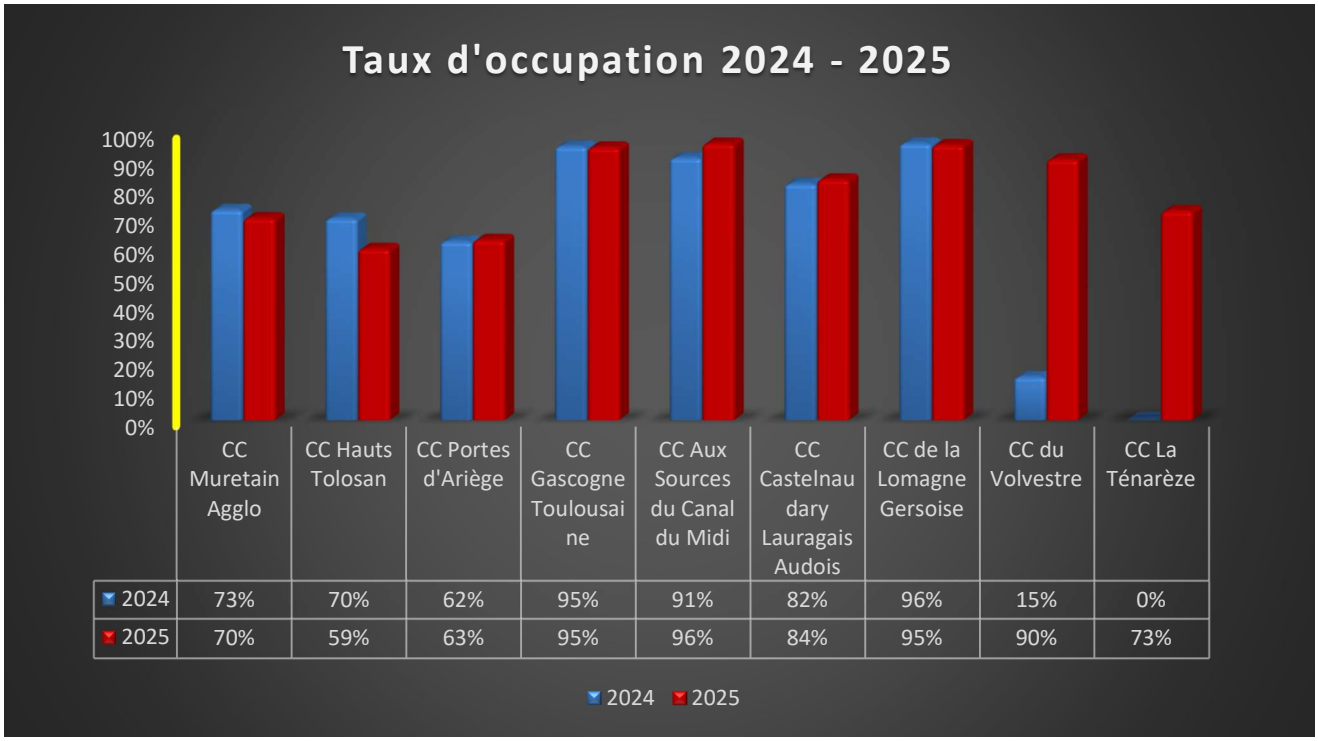
Les tarifs applicables sont ainsi présentés pour chacune des aires.

C. Taux d'occupation 2025



En 2025, le taux moyen d'occupation des aires s'élève à 80 %.

Concernant les aires :



	CC Muretain Agglo	CC Hauts Tolosan	CC Portes d'Ariège	CC Gascogne Toulousaine	CC Aux Sources du Canal du Midi	CC Castelnaudary Lauragais Audois	CC de la Lomagne Gersoise	CC du Volvestre	CC La Ténarèze
2024	73%	70%	62%	95%	91%	82%	96%	15%	0%
2025	70%	59%	63%	95%	96%	84%	95%	90%	73%

La Communauté d'Agglomération du Muretain Agglo : Il est encore à relever une légère baisse du taux de fréquentation.

La Communauté de Communes des Hauts Tolosans : Une baisse du taux de 59 % en 2025 contre 70 % en 2024.

La Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées : le taux d'occupation reste constant avec 63 % d'occupation en 2025 contre 62 % en 2024.

La Communauté de Communes Gascogne Toulousaine se maintient à 95 % en 2024 et en 2025.

La Communauté de Communes Aux Sources du Canal du Midi est en augmentation en 2025 avec un taux de 96 % contre 91 % en 2024.

La Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois présente une légère hausse avec 84 % en 2025 contre 82 % en 2024.

La Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise enregistre une légère baisse de 1 % en 2025.

La Communauté de Communes du Volvestre affiche un taux de fréquentation de 90 % en 2025. Cette donnée ne peut toutefois pas être comparée à celle de 2024, cette nouvelle aire n'ayant été mise en service qu'en novembre 2024.

La Communauté de Communes La Ténarèze : Pour cette première année de gestion, l'aire de Condom enregistre un taux d'occupation de 73 % en 2025.

IV. LE REPORT D'INFORMATION AUX EPCI

Dans le cadre des demandes d'Aide au Logement Temporaire 2 (ALT2), l'ensemble des données d'occupation 2025 ont été transmises aux intercommunalités adhérentes le 02 janvier 2026 pour certaines et le 05 janvier 2026 pour d'autres.

Toute l'année et quotidiennement, le Syndicat Mixte collecte les données d'occupation des aires telles que le nombre d'emplacements occupés, la durée moyenne du séjour des familles, le genre, la tranche d'âge ou la composition des familles.

De plus, chaque trimestre, un bilan d'activité est dressé et transmis aux EPCI concernés. Ce document retranscrit pour chaque aire d'accueil, tous les aspects techniques, comptables et sociaux majeurs liés à l'activité de gestion sur l'aire.

Les EPCI concernés ont ainsi pu suivre, tout au long de l'année, l'activité des aires relevant de leur territoire ainsi que les interventions du SMAGV MANEOau fur et à mesure des mois et l'intervention du SMAGV MANEO.

Plusieurs rencontres ont été organisées entre les différents services du SMAGV MANEO et les EPCI membres afin de faire des bilans de situation des aires.

CHAPITRE 4

Les dispositifs d'aide et d'insertion sociale



I. LE DISPOSITIF ANIMATION ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le service d'accompagnement social du Syndicat Mixte MANEO assure les missions d'animation, de médiation et d'accompagnement social auprès des familles de la communauté des Citoyens Français Itinérants (CFI).

A ce titre, il met en œuvre diverses missions, notamment :

- l'accueil, l'évaluation, l'information et l'orientation des personnes et des familles,
- l'accompagnement social global (citoyenneté, santé, logement, insertion professionnelle…),
- l'accompagnement vers l'autonomie,
- l'accès aux droits (ressources, santé, protection sociale, etc.),
- la Veille sociale et le repérage des situations de vulnérabilité,
- la Conduite de projets et le travail avec les groupes,
- l'accompagnement vers la formation professionnelle et l'accès à l'emploi,
- le Soutien à la scolarité et à la parentalité.

Ce service assure les fonctions suivantes :

- Accueillir, informer et renseigner les familles,
- Identifier, évaluer et analyser les besoins sociaux des familles,
- Orienter les familles vers les services et les dispositifs adaptés,
- Accompagner les personnes dans leurs démarches administratives et assurer le suivi des situations,
- Soutenir les familles dans les démarches liées à la scolarité et favoriser la réussite éducative des enfants,
- Concevoir, organiser et animer des actions collectives à visée éducative, culturelles, sportives,citoyennes et de loisirs,
- Assurer un rôle de médiation entre les familles et les organismes publics ou privés afin de favoriser l'accès aux droits et aux services,
- Développer, coordonner et animer les partenariats avec les acteurs institutionnels et associatifs du territoire,
- Participer à la réflexion et à la mise en œuvre des Politiques Publiques en faveur des Citoyens Français Itinérants,
- Rédiger les rapports d'activités, bilans et documents de suivi destinés aux collectivités et partenaires financeurs.

Deux modes d'intervention sont proposés :

- **Le Bureau d'accueil et d'orientation :** Permanence d'accueil sur rendez-vous, à destination des voyageurs en demande d'accompagnement (résidents ou non sur les aires d'accueil).
- **L'Aide individualisée des résidents sur les différentes aires d'accueil :** un agent social intervient de manière hebdomadaire sur les aires dont il a la référence.

En 2025, 3 458 interventions ont été menées par le service d'accompagnement social du Syndicat.

❖ **800** interventions « Sociales »/**So** : Orientation et accompagnement des personnes en demande sur des démarches auprès de la CAF, du Conseil Départemental, des CCAS, organismes sociaux, bailleurs de logement sociaux, organismes d'aide alimentaire.

❖ **374** interventions « Santé »/**Sa** : Interventions auprès de la MDPH, CPAM pour l'obtention de la CSS, accompagnement dans les demandes d'aides sociales liées aux soins, démarches liées à la perte d'autonomie et à la retraite (APA, CESU, ASPA), lien avec les hôpitaux…

❖ **1383** interventions « Administratives » /**A** : Lecture et explication des courriers reçus, état civil, inscription sur les listes électorales, démarches bancaires et auprès des organismes de crédit, paiement des amendes routières, démarches fiscales, démarches auprès d'assurances et d'huissiers, rédaction de courriers, demande de permis de conduire, pré-inscription pour demande de cartes d'identité ou passeport, démarches administratives auprès de la CAF, de la CPAM, de la CARSAT ou de la MSA ...

❖ **466** interventions « Professionnelles »/**P** : Création et suivi des microentreprises, rédaction de devis, factures, recherche de stocks, déclarations professionnelles, recherches d'emplois et de stages, aide à la rédaction de candidatures, aide au remplissage des chèques solidarité, mise en place URSSAF pour CESU préfinancés dans le cadre de l'APA, actualisation auprès de France Travail…

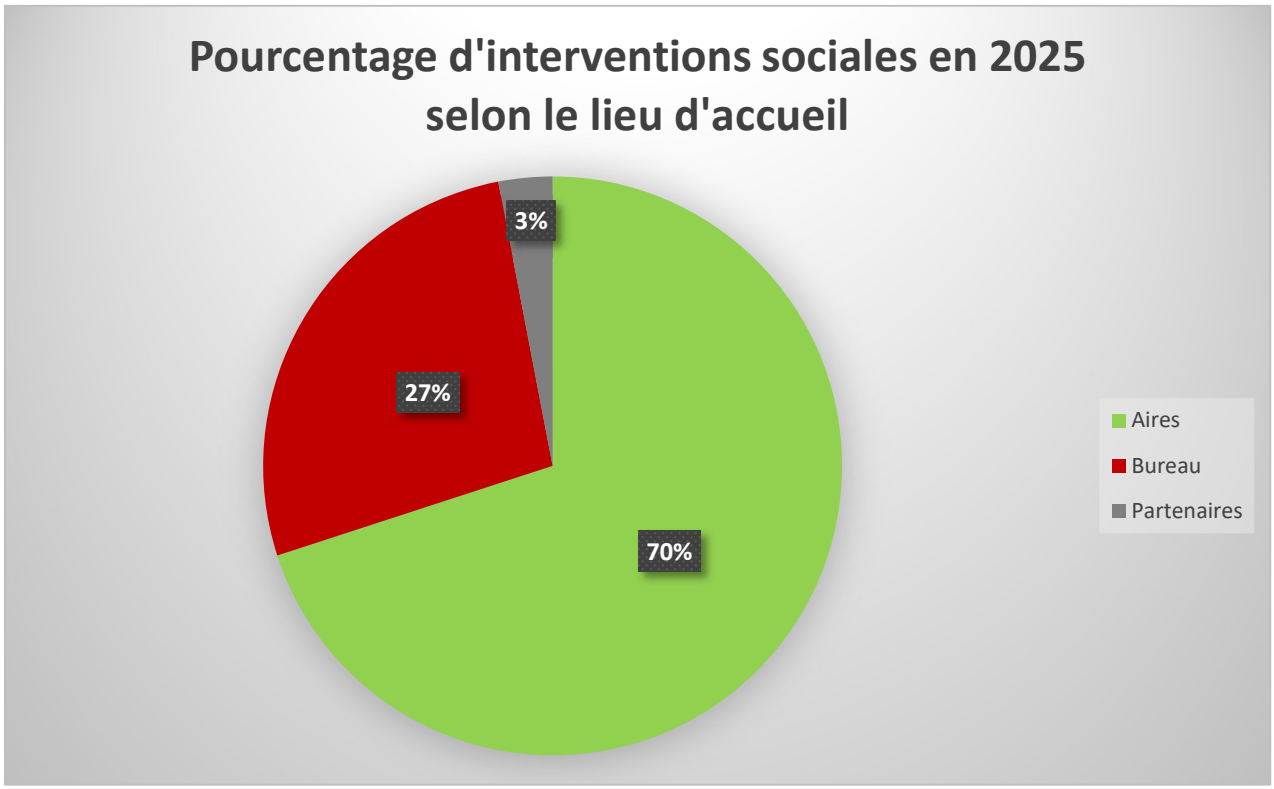
❖ **31** interventions « Juridique/Judiciaire »/**J** : Démarches liées à la recherche d'un avocat, l'aménagement d'une peine, la rédaction de courriers à des détenus, lien avec le SPIP, demandes d'aides juridictionnelles…

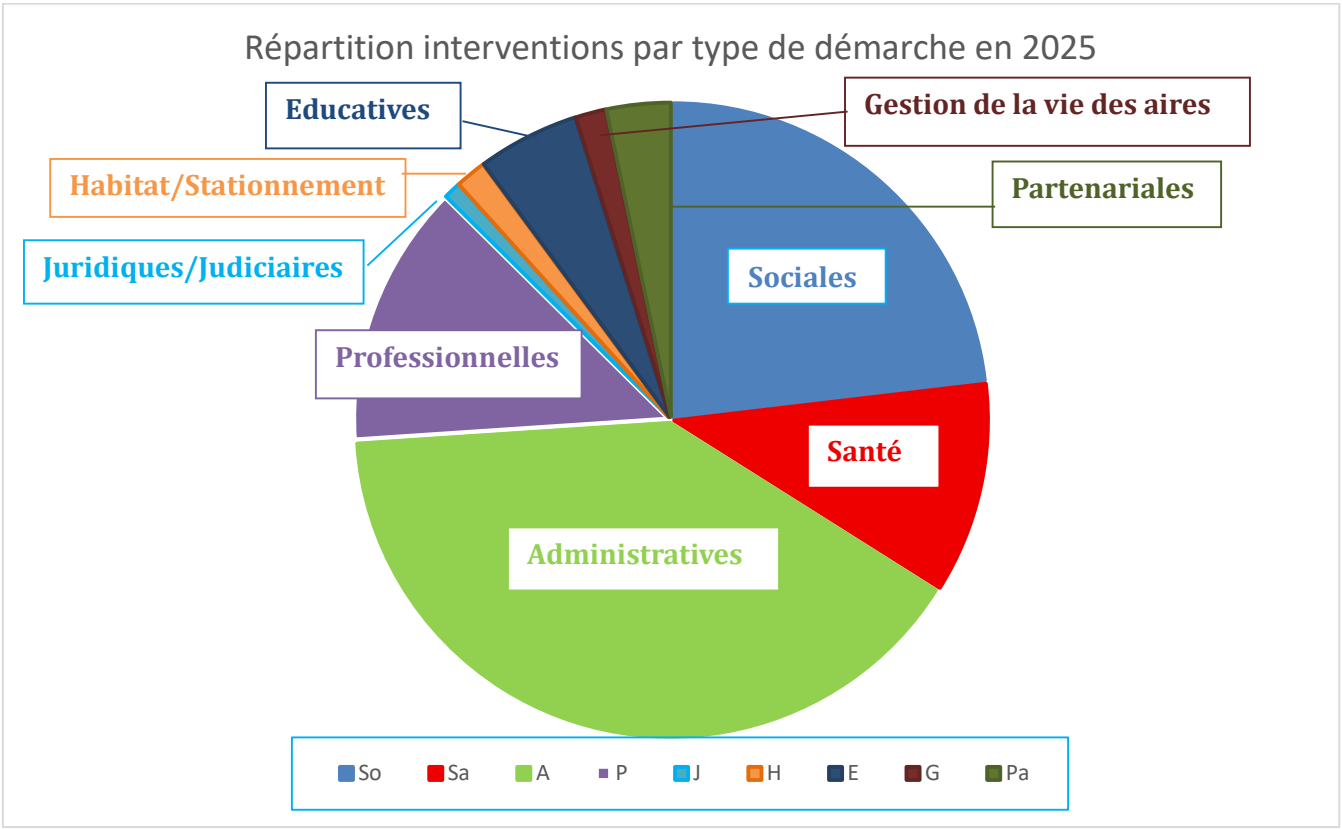
❖ **55** interventions « Habitat/stationnement »/**H** : Recherches de solutions aux difficultés liées au séjour sur un équipement, lutte contre les impayés et respect du règlement intérieur, recherches de logements sociaux ou privés, dossiers de demandes d'APL, achats de caravanes.

❖ **181** interventions « Éducatives » en lien avec la scolarité /**E** : Inscriptions, demandes de bourses, suivis de la scolarité, interventions sur les aires avec les enseignantes itinérantes et/ou l'équipe EFIV (accompagnement des Enfants de Familles Itinérantes et de Voyageurs), demande de cartes de transport scolaire, lien avec les référents de scolarité pour la mise en place d'accompagnements spécifiques liés au handicap.

❖ **54** interventions liées à la gestion de la vie des aires /**G** : Transmissions d'informations sur un dysfonctionnement technique, sensibilisations au respect du règlement intérieur, à la gestion du budget, lutte contre les impayés avec mise en place d'échéanciers.

❖ **114** interventions liées à la création du réseau partenarial et relations partenariales /**Pa** : Rencontres des différents acteurs (MDS, CCAS, communauté de communes, centre social, …) sur chaque territoire d'intervention afin de créer une continuité du parcours d'accompagnement social des familles / Réunions et rencontres autour des schémas départementaux, réunions EFIV dans le cadre de l'enseignement et de l'accès à l'éducation, réunions CAF, rencontre Missions Locales…


Pourcentage d'interventions sociales en 2025 selon le lieu d'accueil
3%
27%
70%
Aires
Bureau
Partenaires


Répartition interventions par type de démarche en 2025
Educatives
Gestion de la vie des aires
Habitat/Stationnement
Partenariales
Juridiques/Judiciaires
Sociales
Professionnelles
Santé
Administratives
So
Sa
A
P
J
H
E
G
Pa

A. Le bureau d'accueil et d'orientation

Le bureau d'accueil est un service dédié à l'accueil, à l'information et à l'orientation sociale des Citoyens Français Itinérants.

Composé de trois professionnels formés dans le domaine social, il accompagne les gens du voyage quels que soient leur mode de vie ou leur situation : résidents d'aires d'accueil, personnes en situation de stationnement irrégulier, voyageurs de passage sur le territoire ou ménages vivant en logement.

Implanté au siège du SMAGV MANEO, le bureau d'accueil reçoit le public exclusivement sur rendez-vous :

- du lundi au jeudi, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- le vendredi, de 9 h 30 à 12 h 30.

L'équipe assure un accompagnement individualisé, adapté aux besoins et aux démarches de chaque personne accueillie. Elle intervient dans de nombreux domaines, notamment :

✓ **Ouverture et maintien des droits sociaux** : accompagnement dans les démarches auprès de la CAF, de l'assurance maladie, des caisses de retraite, de la MDPH ou encore pour l'accès à l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA).

✓ **Insertion socio-professionnelle** : accompagnement à la création d'entreprise, aide aux déclarations de chiffre d'affaires, élaboration de devis, démarches fiscales, inscription auprès de France Travail et orientation vers les Missions locales.

✓ **Scolarisation des enfants et des jeunes** : accompagnement dans les démarches d'inscription scolaire et médiation entre les familles et les établissements scolaires.

✓ **Accès aux soins et à la santé** : aide à la prise de rendez-vous en ligne, orientation vers les professionnels de santé, accompagnement dans la compréhension des prescriptions médicales et des démarches de santé.

✓ **Accompagnement administratif** : aide aux démarches auprès de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS), réalisation des formalités administratives de la vie quotidienne et accompagnement de type écrivain public.

✓ **Accès au logement** : accompagnement dans les demandes de logement social, les recours au titre du Droit Au Logement Opposable (DALO) et les démarches auprès des commissions compétentes, notamment la Commission Spécialisée d'Expulsion (CSE), selon les situations, etc.

✓ **Prévention et accompagnement face aux difficultés financières** : aide à la mise en place d'échéanciers, accompagnement dans les démarches liées aux dettes et orientation vers les services compétents en matière de recouvrement et de contentieux.

B. Bilan social des aires d'accueil gérées par le SMAGV MANEO

➢ Les 6 Aires d'accueil situées sur le Territoire de la Communauté d'Agglomération du Muretain Agglo

Aire de Fonsorbes

L'ambiance sur l'aire demeure globalement sereine. En raison de l'autonomie d'une partie des résidents dans leurs démarche, les interventions de la travailleuse sociale restent ponctuelles et se concentrent principalement sur les situations les plus complexes.

Les accompagnements concernent essentiellement les démarches administratives, les questions liées à l'activité professionnelle ainsi que l'orientation et la poursuite d'études des jeunes.

L'année 2025 a été fortement marquée par la situation d'une famille, qui a nécessité un accompagnement social particulièrement soutenu. La complexité de cette situation a conduit à une mobilisation importante du service, en étroite articulation avec les services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). De nombreuses démarches de coordination, de suivi et d'accompagnement ont été mises en œuvre tout au long de l'année afin de répondre aux besoins de la famille et de garantir la continuité de sa prise en charge.

La scolarisation des enfants est un enjeu pleinement intégré par les familles, qui manifestent une réelle volonté de favoriser leur parcours scolaire.
Les difficultés sont principalement financières avec des répercussions sur le budget des ménages et, pour certains, sur l'accès à une alimentation plus équilibrée.

Il y a une forte demande de poursuite du travail d'autonomie dans leurs démarches administratives et numériques, ainsi que d'actions de prévention en santé, notamment en lien avec les conditions de vie et l'environnement.
Certains résidents portent des orientations professionnelles bien définies et demandent un accompagnement pour les concrétiser.
Cette dynamique témoigne d'une volonté d'insertion et de développement de l'autonomie, que le service continuera de soutenir en mobilisant les partenaires et les dispositifs de droit commun adaptés à chaque situation.

Aire de Saint-Lys

Durant l'année 2025, les accompagnements réalisés sur l'aire d'accueil de Saint-Lys ont principalement porté sur l'accès aux droits, les démarches liées à la santé ainsi que les formalités administratives.

Un accompagnement régulier a également été assuré dans le cadre de la création et du suivi de microentreprises, de la gestion des outils numériques administratifs ainsi qu'au maintien des droits sociaux et de santé. Des interventions ont par ailleurs été menées autour de la scolarité des enfants à travers le suivi des démarches auprès du CNED et l'accompagnement des familles afin de garantir la continuité des parcours scolaires des enfants.

Le climat de l'aire est demeuré calme et les familles font preuve d'une autonomie globalement satisfaisante dans la gestion de leur quotidien. Les familles sollicitent ponctuellement la travailleuse sociale principalement pour les démarches administratives, les questions de santé et professionnelles. Malgré une bonne implication des personnes accompagnées, un soutien régulier reste nécessaire afin de sécuriser les droits, prévenir les ruptures administratives et accompagner la compréhension des démarches dématérialisées de plus en plus complexes.

Aire de Plaisance-du-Touch/Frouzins

La superficie de l'aire génère un volume important de sollicitations dans l'ensemble des domaines de la vie quotidienne. La travailleuse sociale en charge de l'aire est particulièrement sollicitée, les résidents présentant un faible niveau d'autonomie dans leurs démarches. Cette situation nécessite un accompagnement social soutenu et de proximité.
A noter également la présence de résidents d'un grand âge et de personnes avec des pathologies lourdes.

La travailleuse sociale assure un accompagnement soutenu, notamment en matière de scolarité et d'accès aux soins, afin de répondre aux besoins des familles présentes sur l'aire. Les résidents sont très demandeurs et cumulent de nombreux freins à leur insertion et à leur autonomie.

Les sollicitations couvrent tous les domaines : scolarité, santé, emploi, logement, activité professionnelle, mobilité. A cela s'ajoutent les problématiques de violences intrafamiliales, d'addictions et de renoncement aux soins, particulièrement préoccupantes.

Comme c'est souvent le cas, l'aire est majoritairement occupée par les membres d'une même famille. Cette proximité constitue un facteur de soutien pour certains résidents, mais peut également être source d'anxiété et de tensions pour d'autres.

Le climat général de l'aire apparaît relativement morose et marqué par un certain fatalisme. Au-delà de l'accompagnement administratif et social, les besoins en matière d'écoute, de soutien et de présence sont particulièrement importants. Les services s'efforcent de renforcer leur présence sur le terrain afin de répondre au mieux aux attentes des résidents. Toutefois, l'intensité des besoins mériterait davantage de moyens mobilisables.

Aire de Seysses

Lors de l'année 2025, les accompagnements réalisés sur l'aire d'accueil de Seysses ont principalement porté sur l'accès aux droits ainsi que sur les démarches de régularisation administrative et budgétaire. Les interventions ont concerné en priorité les dossiers relatifs à la CAF, à la CPAM, à l'URSSAF et aux services fiscaux, les suivis de dettes et les demandes de mise en place d'échéanciers, les renouvellements de la Complémentaire Santé et Solidaire (CSS), ainsi que les demandes de logement social et d'aides financières.

Un accompagnement soutenu a également été mené autour des problématiques de santé, de handicap et de vieillissement. Celui-ci s'est traduit par le suivi des dossiers MDPH, les démarches liées aux pensions d'invalidité et les demandes d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) en lien avec les partenaires médico-sociaux et institutionnels, afin de garantir la continuité de la prise en charge.

Le climat de l'aire est demeuré calme et stable tout au long de l'année avec une présence durable des mêmes familles. Cette stabilité favorise un accompagnement inscrit dans la durée, tout en révélant des besoins persistants en matière d'accès aux droits et de soutien administratif.

Les résidents sollicitent régulièrement la travailleuse sociale pour des démarches variées et nécessitent un accompagnement de proximité régulier afin de prévenir les ruptures de droits, de sécuriser leurs parcours administratifs et de maintenir la stabilité de leur situation sociale.

Aire de Muret

L'aire d'accueil de Muret est fermée depuis juillet 2024. En conséquence, aucun accompagnement social sur site n'a été assuré en 2025, en l'absence des familles accueillies sur l'aire.

Toutefois, plusieurs ménages résidant sur la commune de Muret ont continué à solliciter le service en se rendant au bureau d'accueil afin de bénéficier d'un accompagnement social régulier. Les demandes ont principalement porté sur l'accès aux droits, les démarches administratives, la scolarité des enfants, l'accès aux soins ainsi que diverses problématiques liées à la vie quotidienne.

Ainsi, malgré la fermeture de l'aire d'accueil, un accompagnement social a été maintenu auprès des ménages qui en exprimaient le besoin, permettant de conserver un lien avec ce public et de répondre aux difficultés rencontrées.

Aire de Portet-sur-Garonne

Au cours de l'année 2025, les accompagnements ont principalement porté sur les démarches d'accès aux droits avec une forte mobilisation autour des démarches liées à la CAF, à la CPAM, à la MDPH, à France Travail et à l'URSSAF.
De nombreuses interventions ont également concerné les démarches administratives et numériques telles que les déclarations fiscales, les demandes d'attestations, les formalités auprès de l'ANTS, les dossiers de succession ainsi que les échanges avec les différents organismes et partenaires institutionnels.

Un accompagnement soutenu a par ailleurs été assuré en matière de scolarité des enfants. Celui-ci s'est traduit par la participation aux équipes de suivi de la scolarisation, des échanges réguliers avec les établissements scolaires, l'enseignante itinérante et les partenaires médico-sociaux notamment pour les enfants en situation de handicap.

Le climat général de l'aire est demeuré calme et stable tout au long de l'année. Néanmoins, les résidents présentent un faible niveau d'autonomie dans leurs démarches administratives et sollicitent fortement la travailleuse sociale pour les accompagner dans les actes de la vie quotidienne.

La présence de nombreuses personnes en situation de handicap nécessite un accompagnement renforcé et un important travail de coordination avec les partenaires institutionnels, médico-sociaux et sanitaires afin de garantir une prise en charge adaptée.

- **L'aire d'accueil située sur le Territoire de la Communauté de Communes du Volvestre**

Aire de Carbonne

Les familles présentes sur l'aire d'accueil de Carbonne disposent globalement d'une bonne autonomie dans la gestion de leurs démarches du quotidien. Elles sollicitent toutefois l'intervention du travailleur social pour des situations plus complexes nécessitant un accompagnement spécifique, une médiation avec les partenaires ou une expertise en matière d'accès aux droits et de démarches administratives.

Le travailleur social présent sur l'aire est désormais clairement identifié comme un interlocuteur de proximité par les résidents, qui n'hésitent pas à le solliciter lorsque leurs besoins le nécessitent. Cette relation de confiance facilite les accompagnements et contribue à renforcer le recours aux dispositifs de droit commun.

Par ailleurs, les actions de sensibilisation engagées autour du tri sélectif se poursuivent. L'implication progressive des familles dans cette démarche témoigne d'une approbation progressive des bonnes pratiques en matière de gestion des déchets et contribue à l'amélioration du cadre de vie sur l'aire.

- **L'Aire d'accueil située sur le Territoire de la Communauté de Communes des Hauts-Tolosans**

Aire de Grenade

En 2025, l'aire d'accueil des gens du voyage de Grenade est restée majoritairement occupée par une même famille, conformément aux années précédentes. Les résidents témoignent d'une bonne connaissance des dispositifs de droit commun et des services de proximité (Maison des Solidarités, CCAS). Les relations avec la travailleuse sociale sont restées de qualité ; les familles sollicitent son intervention de manière ciblée selon leurs besoins.

L'accompagnement social s'est principalement articulé autour de l'accès aux droits, des démarches administratives, de l'insertion professionnelle, de la santé ainsi que de l'accompagnement sur des situations spécifiques en lien avec l'Aide Sociale à l'Enfance, le handicap et la perte d'autonomie. Certaines situations ont nécessité un accompagnement renforcé, avec une présence aux rendez-vous auprès des administrations et des établissements de santé.

Les interventions ont notamment concerné les démarches auprès de la CAF, de la CPAM, de la MSA et de l'URSSAF, la régularisation des droits, la résolution de difficultés liées à la carte Vitale, la transmission de justificatifs administratifs, ainsi que la gestion de dettes en lien avec le Trésor public et les organismes sociaux, incluant la mise en place d'échéanciers et un accompagnement budgétaire.

Un suivi a également été assuré pour favoriser la scolarisation d'une enfant et le soutien scolaire spécifique dont elle avait besoin. Le travail d'orientation des jeunes adultes vers les dispositifs d'insertion, notamment la Mission Locale et Rémojeunes, ainsi que le soutien apporté à leurs projets professionnels ont créé une dynamique positive.

Cette diversité témoigne de l'évolution des besoins des ménages et de la nécessité de poursuivre un accompagnement individualisé et ciblé afin d'identifier les freins de chacun et faciliter les projections dans l'avenir.

Enfin, la demande de terrains familiaux demeure particulièrement prégnante. Elle traduit une aspiration forte des familles à disposer de solutions d'habitat plus pérennes et constitue un enjeu qui reste pleinement d'actualité sur le territoire.

- **L'Aire d'accueil située sur le Territoire de la Communauté de Communes Aux Sources du Canal du Midi**

Aire de Revel

Les familles sollicitent régulièrement la travailleuse sociale pour des demandes variées, principalement liées à l'accès aux droits, à la santé, à l'insertion professionnelle et aux démarches administratives.

L'accompagnement porte notamment sur l'ouverture et le maintien des droits (complémentaire santé solidaire, RSA, CPAM), les démarches de santé (dossiers MDPH, inscription en établissement spécialisé), ainsi que les formalités liées à l'activité d'auto-entrepreneur (création d'entreprise, demande d'ACRE, déclarations administratives). Un suivi est également assuré dans le cadre de l'insertion professionnelle, en lien avec le service RSA dans le cadre de la mise en œuvre des Contrats d'Engagement Réciproque.

Un accompagnement à la scolarité est proposé aux familles. En 2025, l'ensemble des enfants est scolarisé. Les liens avec les établissements scolaires, les référents de scolarité et les services de l'Inspection académique (dispositif EFIV) ont été renforcés afin de favoriser la continuité des parcours scolaires.

Un accompagnement spécifique a été mis en place pour permettre la scolarisation au collège d'une jeune fille. Celui-ci s'est traduit par des rencontres avec l'établissement, une coordination avec l'équipe EFIV pour assurer un accompagnement physique et la mise en place d'un emploi du temps aménagé.

Par ailleurs, un accompagnement renforcé est assuré, en lien avec le CMPP de Balma, l'école de Vaure et les équipes de soins afin de permettre une scolarisation adaptée d'un jeune enfant présentant un trouble sévère du spectre autistique. Les demandes auprès de la MDPH ainsi que les dossiers d'admission en établissements spécialisés ont été déposés. Toutefois, l'ensemble des établissements annonce des délais d'attente de plusieurs années.

Enfin, un accompagnement à la parentalité demeure nécessaire auprès de cette famille afin de soutenir les parents dans les démarches éducatives et l'accompagnement des besoins spécifiques de leur enfant.

- **L'Aire d'accueil située sur le Territoire de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine**

Aire de l'Isle-Jourdain

L'année 2025 a été marquée par une diversification et une intensification notable des besoins d'accompagnement social sur l'aire de L'Isle-Jourdain.

Les sollicitations directes sur le terrain sont demeurées soutenues, les familles s'appuient sur les services de proximité pour sécuriser leur quotidien avec le soutien de la travailleuse sociale pour une bonne compréhension et organisation de leurs démarches.

L'activité s'est principalement concentrée sur la nécessité de la régularisation administrative des situations, titres d'identité, permis de conduire, déclaration d'impôts et d'attestations de résidence. Le volet santé et handicap a également pris une grande place, illustrée par un suivi rigoureux des dossiers MDPH et une coordination accrue avec des professionnels de santé. Le lien créé avec les résidents a donné l'occasion à certaines familles d'exprimer des besoins plus intimes liés à la santé mentale et les conduites addictives, ouvrant la voie à des orientations adaptées.

Parallèlement, la gestion des fragilités financières a nécessité une médiation constante auprès des huissiers, banque et des organismes de santé pour stabiliser les budgets familiaux. Cette dynamique s'est également traduite par l'émergence de projets d'accès au logements social, confirmant un besoin croissant de stabilité résidentielle.

En conclusion, l'exercice 2025 révèle une prise de conscience accrue, de la part des résidents, de l'importance de la régularisation administrative et de l'accès aux soins comme conditions essentielles à l'exercice de leurs droits.

Ceci ouvre la voie pour 2026 à poursuivre le renforcement des partenariats locaux, de consolider les actions de proximité et de développer un accompagnement toujours plus individualisé, afin de répondre à l'évolution des besoins des familles.

- **L'Aire d'accueil située sur le Territoire de la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise**

Aire de Fleurance

L'année 2025 a marqué une étape de consolidation majeure pour l'accompagnement social sur l'aire d'accueil de Fleurance. Ce service est désormais bien identifié par les résidents. Le lien construit tout au long de l'année, a permis de tisser un rapport de confiance, révélant des besoins jusqu'alors inexprimés. L'action sociale s'est structurée autour de piliers fondamentaux : la santé, les démarches administratives et la scolarité. Le suivi de dossiers complexes, notamment dans le cadre de demandes auprès de la MDPH, a grandement favorisé l'accès aux droits, et aux dispositifs de soutien, qu'il s'agisse de l'aide alimentaire, de l'équipement du foyer ou encore de l'aide à la mobilité.

Parallèlement, l'accompagnement dans la rédaction de courriers, l'appui aux inscriptions scolaires, ainsi que l'information sur les services du territoire ont activement contribué à renforcer l'inclusion sociale des familles et leur autonomie dans leurs démarches.

Dans cette dynamique, le réseau de partenaires locaux, incluant la MDS, le CCAS et les assistantes sociales de secteur est en construction, permettant d'affiner les orientations et d'apporter des réponses plus adaptées aux besoins des résidents.

Sur le plan humain, l'aire bénéficie d'une entente cordiale facilitée par les liens familiaux des résidents. La présence régulière du service permet également de réguler les tensions et identifier des besoins émergents. Cette proximité a mis en évidence plusieurs enjeux prioritaires, pour n'en citer que trois : alphabétisation, prévention santé, recherche d'une alimentation plus équilibrée.

Pour l'avenir, le renforcement de ces collaborations de proximité constitue un axe majeur. Il permettra de consolider l'ancrage territorial des familles et optimiser la mobilisation des services déjà existants sur le territoire.

- **L'Aire d'accueil située sur le Territoire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois**

Aire de Castelnaudary

En 2025, l'aire d'accueil est demeurée occupée par les mêmes familles, installées sur le site depuis de nombreuses années. La travailleuse sociale est désormais pleinement identifiée par les résidents, qui la sollicitent régulièrement. Les familles connaissent les dispositifs de droit commun ainsi que les services de proximité (CCAS, MDS, etc.), ce qui facilite leur orientation et leurs démarches.

Les accompagnements réalisés concernent majoritairement le champ de la santé. En effet, les problématiques liées à la santé et au handicap occupent une place importante en raison du nombre élevé de personnes concernées au sein de l'aire, atteintes de maladies chroniques.

Les demandes d'accompagnement sont variées et portent notamment sur :

- les démarches administratives (demandes d'actes d'état civil, pré-demandes de cartes nationales d'identité et de passeports, rédaction de courriers, mise en place d'échéanciers de dettes, échanges avec les commissaires de justice, etc.) ;
- l'accès aux droits (CAF, Complémentaire santé solidaire, etc.) ;
- la santé (constitution de dossiers MDPH, prise de rendez-vous en ligne, demande de remboursements des frais de transport, accompagnement à la lecture et explication des ordonnances, etc.) ;
- le suivi des activités d'auto-entrepreneurs (déclarations administratives, etc.) ;
- l'insertion professionnelle (inscription à France Travail, lien avec le référent RSA, etc.) ;
- la scolarisation des enfants.

Par ailleurs, un partenariat a été engagé avec l'équipe du CASNAV de l'Aude (Centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs). Des rencontres sur l'aire d'accueil sont programmées en début d'année afin de consolider cette collaboration, de favoriser le suivi de la scolarisation des enfants et de soutenir la continuité de leurs parcours scolaires.

- **Les 3 Aires d'accueil situées sur le Territoire de la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées**

Aire de Saverdun

L'aire d'accueil de Saverdun est partiellement occupée. Elle accueille des familles de passage ainsi qu'une famille présente de manière plus pérenne, alternant entre les aires de Saverdun et de Mazères. Une présence régulière de la travailleuse sociale a permis d'instaurer progressivement une relation de confiance avec les familles, favorisant l'expression de leurs besoins, de leurs préoccupations et des difficultés rencontrées.

Malgré un nombre limité de ménages présents, plusieurs situations relèvent d'une forte vulnérabilité sociale et nécessitent un accompagnement individualisé et soutenu. Cet accompagnement mobilise de nombreux domaines d'intervention : accès aux droits (CAF, Assurance Maladie), justice, insertion professionnelle, scolarité, ainsi que les démarches administratives et sociales.

Les temps d'écoute occupent une place essentielle dans l'accompagnement. Ils permettent d'appréhender des situations souvent complexes, de soutenir des personnes en grande difficultés et de construire, avec elles, des réponses adaptées. Lorsque cela est nécessaire, les familles sont orientées vers les dispositifs et services spécialisés en fonction de leurs besoins.

Afin de garantir un accompagnement cohérent et coordonné, la travailleuse sociale s'appuie sur un partenariat étroit avec les acteurs du territoire, notamment le CCAS, la Maison des Solidarités, les établissements scolaires et les services de l'Éducation nationale, le SPIP, les associations caritatives ainsi que les services de la Préfecture.

Aire de Mazères

L'aire de Mazères est principalement occupée par quatre familles.
Les sollicitations concernent des domaines variés, principalement les démarches administratives, l'accès aux droits (CAF, Complémentaire santé solidaire), les questions de santé (MDPH), la formation professionnelle ainsi que la scolarité des enfants.

Au cours de l'année les partenariats avec les acteurs du territoire se sont consolidés, notamment avec les établissements scolaires, le centre social, le CCAS, la référente EFIV, le Centre d'Information et d'Orientation (CIO), la Maison des Solidarités et les associations locales. Cette dynamique partenariale favorise une prise en charge coordonnée et adaptée aux besoins des familles.

Des évolutions particulièrement encourageantes sont à souligner en matière de scolarité et d'insertion professionnelle des jeunes. Une adolescente a intégré un lycée professionnel et poursuit sa scolarité au-delà de l'âge de l'instruction obligatoire 16 ans. Afin de sécuriser son parcours, un travail partenarial avec l'EREA de Pamiers a été mis en place. Cet accompagnement nécessite une mobilisation importante de la travailleuse sociale auprès de la jeune et de sa famille : participation aux réunions, soutien dans la recherche de stages, suivi régulier et accompagnement dans les différentes démarches.

Par ailleurs, un jeune homme a intégré une formation dans le cadre de son inscription à France Travail. À l'issue de celle-ci, une promesse d'embauche en contrat à durée indéterminée (CDI) lui a été proposée, illustrant les effets positifs d'un accompagnement social de proximité et d'une mobilisation partenariale.

Ces avancées témoignent de l'intérêt d'un accompagnement individualisé, régulier et soutenu, qui devra être poursuivi afin de consolider les parcours engagés et favoriser une insertion durable.
Enfin, un accompagnement à la parentalité est maintenu auprès d'une jeune mère isolée élevant seule ses deux enfants jumeaux. Ce soutien vise à renforcer ses compétences parentales, favoriser son accès aux droits et prévenir les situations d'isolement.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans un travail partenarial étroit avec les acteurs du territoire, garantissant un accompagnement global, cohérent et adapté aux besoins des familles.

Aire de Pamiers

L'aire de Pamiers est toujours principalement fréquentée par un même groupe familial, ce qui permet d'inscrire l'accompagnement social dans la continuité.

La présence régulière de la travailleuse sociale a favorisé l'instauration d'une relation de confiance avec les familles. Aujourd'hui, celles-ci l'identifient clairement comme une interlocutrice privilégiée et la sollicitent spontanément pour les accompagner dans leurs différentes démarches.

La communauté des gens du voyage est particulièrement confrontée à des problématiques de santé et de handicap. Dans ce contexte, plusieurs accompagnements ont été réalisés afin de constituer ou de renouveler des dossiers auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), en fonction des besoins des familles et des situations rencontrées.

Les demandes d'accompagnement portent également sur l'accès aux droits, notamment les déclarations auprès de la CAF, le renouvellement de la Complémentaire santé solidaire ou les demandes de bourses. Elles concernent aussi les démarches administratives, telles que la rédaction de courriers, le classement de documents, les inscriptions scolaires et au collège, ainsi que sur le suivi de la scolarité des enfants en lien avec les établissements scolaires et les référents de scolarité.

Un accompagnement renforcé a été mis en œuvre auprès de deux familles confrontées à des difficultés sociales importantes. Un travail d'écoute, d'évaluation de leurs besoins et de coordination avec les partenaires concernés a permis de mobiliser les dispositifs les plus adaptés, en lien notamment avec la CAF, le référent RSA et les services de droit commun.

Par ailleurs, la travailleuse sociale poursuit un partenariat étroit avec les acteurs du territoire, notamment le CCAS, la CAF, la Maison des Solidarités (MDS), le référent RSA, la Mission Locale, les établissements scolaires ainsi que l'ensemble des partenaires concernés. Cette coordination contribue à garantir un accompagnement global, cohérent et adapté aux besoins des familles.

- **L'Aire d'accueil située sur le Territoire de la Communauté de Communes de la Ténarèze**

Aire de Condom

L'ambiance sur l'aire demeure sereine, portée par un accueil toujours cordial envers la travailleuse sociale, désormais bien identifiée par les résidents. Un diagnostic social global a été réalisé avec chaque famille afin d'évaluer l'accès aux droits et d'identifier des situations spécifiques liées à la santé, au handicap, à la scolarité et aux conditions de vie.

Si les résidents sollicitent déjà certains dispositifs de droit commun existants, la présence régulière de la travailleuse sociale a permis d'instaurer une relation de confiance durable, favorisant l'expression de besoins nouveaux, jusqu'alors peu ou pas formulés. Désormais sollicitée sur tous les aspects du quotidien (administratif, santé, mobilité, justice), la travailleuse sociale a pu mettre en lumière des fragilités financières souvent liées à des dettes anciennes restées sans traitement, parfois par négligence mais parfois aussi par méconnaissance des procédures.

Ce travail de proximité a également révélé des problématiques de santé impactantes ainsi qu'un pessimisme latent, limitant parfois les projections vers l'avenir.

Ces constats confirment la nécessité de poursuivre un accompagnement individualisé, fondé sur la proximité, l'écoute et la mobilisation des partenaires, afin de favoriser l'accès aux droits, de prévenir l'aggravation des situations de vulnérabilité et de soutenir les parcours d'insertion des familles.

II. DÉVELOPPEMENT DU RÔLE D'EXPERTISE AU SEIN DES TERRITOIRES

A. Habitat, conditions de vie et perspectives résidentielles

L'habitat et les conditions de vie constituent des enjeux majeurs pour les familles vivant sur les aires d'accueil. Les besoins et les projets résidentiels sont diversifiés : certaines familles souhaitent maintenir un mode de vie itinérant, tandis que d'autres expriment le souhait de se sédentariser ou d'accéder à un logement de droit commun.

L'accompagnement social proposé vise à soutenir les ménages dans leurs démarches liées à l'habitat, à l'amélioration de leurs conditions de vie et à l'accès aux dispositifs de droit commun lorsque ceux-ci répondent à leur projet résidentiel. Une attention particulière est portée au respect des choix de vie des familles, en prenant en compte leurs besoins spécifiques en matière d'habitat et de mobilité et d'ancrage territorial.

Ce travail partenarial avec les partenaires et acteurs du territoire permet également d'orienter et d'accompagner les ménages vers les dispositifs les plus adaptés, de favoriser la construction de parcours résidentiels sécurisés et d'apporter des réponses individualisées aux différentes situations rencontrées.

B. L'accompagnement à la scolarité

La scolarité demeure un enjeu majeur de l'accompagnement social des familles vivant sur les aires d'accueil. L'intervention des travailleurs sociaux porte sur les démarches d'inscription scolaire, le suivi de l'assiduité, le maintien du lien avec les établissements scolaires ainsi que l'orientation vers les dispositifs éducatifs et médicoéducatifs adaptés lorsque les situations le nécessitent.

On observe une évolution positive du rapport à la scolarisation.

En effet, les enfants sont désormais, dans la grande majorité des situations, scolarisés dès l'âge de trois ans, sans difficulté majeure. Il est toutefois parfois nécessaire d'organiser des rencontres avec les équipes de direction de l'école et/ou des visites des établissements scolaires afin de rassurer les familles, de répondre à leurs interrogations et de favoriser leur adhésion au projet de scolarisation.

Par ailleurs, la poursuite des études au-delà de 16 ans ainsi que l'accès à la formation professionnelle se développent progressivement chez les jeunes. L'ensemble de l'équipe sociale accompagne les jeunes et leurs familles dans la construction de leurs parcours d'orientation, en lien avec les établissements scolaires, les organismes de formation et les partenaires compétents, afin de favoriser l'accès à des parcours adaptés aux aspirations et aux capacités de chacun.

De plus, les aires connaissent une dynamique démographique soutenue, marquée par une augmentation du nombre de naissances ces dernières années. Cette évolution laisse entrevoir une hausse du nombre d'enfants à scolariser dans les années à venir et souligne l'importance d'anticiper les besoins en matière de capacité d'accueil, d'accompagnement des familles et de partenariat avec les acteurs éducatifs du territoire.

Dans ce contexte, le soutien à la scolarité, la prévention du décrochage scolaire constituent et l'accompagnement des parcours éducatifs constituent des axes essentiels de l'intervention sociale. Ils participent pleinement à l'inclusion des enfants, des jeunes, à la sécurisation de leurs parcours et au renforcement de leur accès aux dispositifs de droit commun.

C. La santé mentale

La santé mentale constitue une problématique particulièrement sensible à aborder au sein des communautés de gens du voyage. Bien que ces difficultés ne soient pas nouvelles, l'année 2025 a marqué une évolution significative : de nombreux résidents ont, pour la première fois, osé évoquer leurs souffrances, leurs inquiétudes et leur mal-être. Ce changement témoigne de l'instauration progressive d'une relation de confiance permettant de libérer la parole autour de difficultés longtemps restées peu exprimées ou invisibilisées.

Dans ce contexte, des dispositifs comme « Mon parcours psy » ont constitué des leviers importants pour repérer les situations de fragilité psychologique et faciliter l'orientation des personnes vers des accompagnements adaptés. Ils ont contribué à renforcer la prise en compte de cette dimension de la santé dans l'accompagnement global proposé aux familles.

Cependant, les conditions matérielles d'intervention sur les aires d'accueil peuvent parfois limiter la qualité des échanges. Le manque d'intimité lors des rendez-vous, lié notamment à la configuration des lieux de vie, peut rendre difficile l'expression des difficultés personnelles et restreindre la possibilité d'un accompagnement approfondi.

Pourtant, malgré ces contraintes, les besoins d'écoute, de soutien et d'échanges autour de la santé mentale apparaissent aujourd'hui particulièrement importants. Cette évolution des demandes invite à poursuivre et à renforcer la prise en compte de cette thématique dans les accompagnements, en développant des réponses accessibles, adaptées aux réalités des familles et inscrites dans la durée.

D. La Fracture numérique

La fracture numérique n'est pas qu'un obstacle technique, c'est un mur d'exclusion pour les Gens du voyage.
Avec un taux d'équipement de 64 % contre 86 % au niveau national, cette population subit de plein fouet une dématérialisation qui ignore certaines de ses réalités. Un équipement, composé presque uniquement de smartphones, se révèle inadapté à la complexité des démarches administratives désormais dématérialisées. Combiné à l'illettrisme, ce « tout-numérique » multiplie les obstacles et transforme parfois l'accès au droit en un parcours quasi insurmontable.

Cette mutation impose une dépendance critique envers des tiers, famille, amis, travailleurs sociaux contraints de « faire à la place de » plutôt que de « faire avec ». Cela soulève de sérieuses questions d'éthique et de confidentialité des données personnelles.

Le sentiment d'isolement est renforcé par des institutions moins réactives, qui laissent moins de place à l'exposé des situations humaines complexes. L'intensification de la sécurité, via l'obligation de créer des comptes spécifiques pour la plupart des services, la double authentification, fragilise encore plus ceux qui peinent à mémoriser ou gérer leurs identifiants.

Enfin, l'interconnexion des services accélère les ruptures de droits : au moindre retard ou bug numérique, c'est l'ensemble des revenus (CAF, Pôle Emploi, MSA) qui se trouve immédiatement impacté.

Ce constat se veut un simple signal, pour que les politiques publiques reconnaissent enfin cette spécificité et garantissant un accès aux droits réellement universel en attendant les résultats des travaux d'accessibilité en cours.

E. Prévention, sensibilisation sur les risques de saturnisme

Dans le cadre du volet Santé du Schéma Départemental de la Haute-Garonne, une brochure de prévention du saturnisme a été élaborée en partenariat avec les acteurs institutionnels concernés, notamment le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, l'Agence Régionale de Santé (ARS), ainsi que des associations et des représentants des gens du voyage.

Cette brochure a été distribuée et présentée à chaque famille présente sur l'ensemble des aires d'accueil du SMAGV MANEO, ainsi qu'aux familles reçues au bureau d'accueil.

Cette action poursuivait plusieurs objectifs :

- sensibiliser les familles aux risques liés au saturnisme, en particulier ceux associés à certaines activités professionnelles (ferraillage, manipulation de vieilles peintures, ...) ;
- leur permettre d'identifier les signes pouvant évoquer une éventuelle intoxication au plomb ;
- les informer et les orienter vers les dispositifs de dépistage en précisant où et comment engager les démarches ;
- les accompagner vers l'adoption de meilleures pratiques de prévention en leur présentant des gestes simples permettant de réduire les risques d'exposition.

Cette action se poursuit au fil de l'arrivée de nouvelles familles et à l'occasion des rendez-vous au bureau d'accueil.



Chapitre 6

Les interventions partenariales et les actions de médiation auprès des Gens du Voyage



I. MEDIATION

Le Syndicat Mixte est appelé à intervenir à la demande des EPCI, des communes, des voyageurs ou des préfectures, confrontés à des situations conflictuelles, notamment sur les aires d'accueil, lors des fermetures estivales, à l'occasion des grands passages ou lors de stationnements illicites sur des terrains publics.

A. Aires Permanentes d'Accueil (APA) :

Tout au long de l'année, le Directeur du SMAGV-MANEO et ses équipes ont mené des actions de médiation sur les aires d'accueil, dont l'objectif principal est d'assurer une mission de prévention des conflits, de permettre l'applicationdu règlement intérieur sur chaque aire et d'apporter des solutions de conciliation en cas d'altercations.

B. Aires de Grand Passage (AGP) :



Le SMAGV MANEO, MEDIATEUR POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CARCASSONNE AGGLO

A la demande de cette collectivité, nous avons accepté de reprendre la mission de gestion de l'aire de grand passage de Carcassonne qui avait été déléguée dans un premier temps à un prestataire privé qui n'a pu au final assurer la mission.

Cette AGP a vocation à accueillir des groupes d'environ 50 à 120 caravanes double essieux.

La première intervention de la direction et du service social a consisté à permettre la libération de l'aire, afin de préparer l'accueil du premier groupe programmé.

Le relais a ensuite été assuré par le service technique, qui a géré l'arrivée et le départ des groupes, programmés ou non. Sept missions évangéliques ont été accueillies au cours de la période de gestion. Cette intervention a répondu aux attentes exprimées par la collectivité.

Ainsi le SMAGV MANEO, prestataire, s'est engagé pour intervenir en médiation entre les CFI et les acteurs institutionnels (collectivités, forces de sécurité intérieure, gestionnaires des aires d'accueil, riverains) pour les grands passages sur ce territoire afin de réduire les risques de trouble à l'ordre public. Il s'agit ainsi d'une mission de coordination et d'accompagnement des grands passages.

Le Médiateur est le chargé de mission pour l'accueil des missions évangéliques lors des grands passages estivaux.

Le SMAGV en région Occitanie - MANEO s'est ainsi engagé :

1. **A l'organisation des missions dès la connaissance des dates officielles à :**

- Organiser une visite de terrain avec le responsable du groupe afin d'établir l'état des lieux d'entrée de l'aire et de ses abords ;
- Faire une lecture de la convention de mise à disposition du terrain et de son règlement intérieur ; pour les faire signer au responsable du groupe ;
- Collaborer avec les techniciens de l'EPCI, les services de la Préfecture et les forces de l'ordre.

2. **À l'arrivée du groupe, le SMAGV MANEO a dû :**

- Procéder à l'ouverture de l'aire ;
- Établir l'état des lieux entrant sur les équipements, l'aire et ses abords en présence du représentant du groupe ;
- Installer des panneaux signalétiques à proximité de l'aire ;
- Procéder au comptage du nombre de caravanes à double-essieu ;
- Fournir aux usagers l'accès aux réseaux ou équipements présents sur l'aire ;
- Recevoir le dépôt de garantie prévu à la convention de mise à disposition du terrain.

3. **Pendant le séjour du groupe, le SMAGV MANEO a dû :**

- Recueillir dans les meilleurs délais, les droits de séjour auprès du responsable du groupe ;
- Assurer un suivi des problèmes le cas échéant et en informer les services concernés (ex : Service Déchets pour tout problème relatif à la collecte) ;
- S'assurer du dépôt des ordures ménagères dans les bennes fournies et de leur évacuation régulière par les services de l'agglomération ;
- S'assurer du respect des conditions d'occupation (règlement intérieur ou convention) et notamment de la propreté du site et de ses abords ;
- Assurer les astreintes en soirée, la nuit, les week-ends et les jours fériés, notamment en cas d'urgence.

4. **Le jour du départ des caravanes, mais en présence obligatoire du représentant du groupe, le SMAGV MANEO a dû :**

- Établir l'état des lieux de sortie sur les équipements, l'aire et ses abords pour vérifier le respect des conditions d'occupation ;
- Restituer le dépôt de garantie au représentant du groupe si aucune dégradation n'est constatée et que l'état de propreté est suffisant ;
- Retenir la garantie dans le cas contraire.

5. **Le jour du départ de l'ensemble du groupe, le SMAGV MANEOa dû :**

- Fermer l'aire ;
- S'assurer de l'évacuation des ordures ménagères par le Service Déchets.

6. **Après le séjour du groupe, le SMAGV MANEO a dû :**

- Procéder à la remise en état de l'aire, si nécessaire (nettoyage de l'aire et de ses abords) et des équipements (réparations mineures et entretien simple) ;
- Coordonner les prestations de nettoyage externes si nécessaire ;
- Établir un bilan après chaque séjour qu'il transmet au service Habitat et aux Services Techniques de la Communauté d'agglomération.

7. **Après l'accueil du dernier groupe :**

Le SMAGV MANEO a accompagné la Communauté d'agglomération au moment du rapport d'état des lieux de fermeture de l'aire.

8. **Le SMAGV MANEO a transmis** a à la Communauté d'agglomération un bilan détaillé sur l'occupation des groupes qui sera composé :

- D'une note technique chiffrée, détaillant les données d'occupation, le nombre de jours occupés par le groupe, l'évolution de l'état du site, les dégradations constatées sur et autour du site, etc. ;
- D'une note écrite décrivant les conditions d'accueil des groupes et les éventuels incidents survenus permettant d'évaluer objectivement les groupes au regard du respect du règlement intérieur et les équipements fournis par l'agglomération.

9. **Dans le cadre de la médiation des riverains de l'aire, le SMAGV MANEO a dû** :

- Tenir les riverains informés sur la programmation des groupes et ses modifications ;
- Dialoguer et faire preuve de pédagogie avec les riverains ;
- Informer les groupes sur les consignes et le règlement intérieur ;
- Gérer d'éventuels conflits de voisinage signalés.

C. Stationnements illégaux

Le syndicat est souvent sollicité par les collectivités impactées, lors de stationnements illégaux. La médiation du directeur et/ou des gestionnaires et intervenants sociaux du syndicat, permet d'apaiser et souvent de solutionner, des situations fréquemment conflictuelles.

Quelques exemples d'interventions en 2025 relatives aux stationnements illicites :

- Stationnement illicite à MURET :
  - ✓ 8 août 2025 - parking Airexpo, 400 caravanes : A la demande des forces de sécurité intérieure, les équipes du SMAGV MANEO se sont rendues sur place afin de veiller au respect des engagements pris par les responsables du groupe. Bien que cette intervention relevât en principe du médiateur départemental, le Syndicat est intervenu dans l'intérêt du territoire, le stationnement étant situé sur le périmètre d'un EPCI membre.

- Stationnement illicite à POMAS :
  - ✓ 21 novembre 2025, Parking du terrain de rugby, 6 caravanes

Par ailleurs, les équipes du SMAGV MANEO ont rencontré, sans sollicitation externe plusieurs groupes dont le stationnement était évoqué par des médias (Auterive, Villefranche de Lauragais).

Ces rencontres ont permis d'actualiser la connaissance des groupes et de leurs modes de fonctionnement. Cette expertise de terrain est aujourd'hui reconnue par les partenaires du Syndicat et contribue à positionner le SMAGV MANEO comme un interlocuteur fiable et opérationnel.

Enfin, plusieurs demandes présentées par des groupes à des mairies, ont été réorientées par nos soins à l'occasion de simples échanges téléphoniques (Léguevin, Grenade.).

II. COMMUNICATION ET PARTENARIATS

A. Travail en réseau

La coordination et l'animation des projets sociaux favorisent pour les gens du voyage, l'accès au droit commun et à la vie locale. Ils permettent également pour les partenaires, une meilleure connaissance des usagers des aires d'accueil.

1) Les relations de proximité

Au sein de l'équipe du SMAGV MANEO, une relation permanente et de coopération existe entre :

- Les intervenants sociaux ;
- Les gestionnaires ;
- Le régisseur principal et les mandataires ;
- La Direction et les Elus du Comité Syndical.

Sur le terrain, la coordination des équipes est indispensable à la qualité de l'accompagnement proposé. À titre d'exemple, un important travail de médiation est mené conjointement par le gestionnaire de l'aire et l'agent social afin de favoriser le règlement régulier des redevances par les familles.
Les accompagnatrices sociales connaissent les voyageurs, leurs besoins et les accompagnent dans leurs démarches quotidiennes. Cette relation de confiance leur permet de jouer un rôle d'interface entre les familles et le gestionnaire de l'aire. En effet, les résidents n'entretiennent pas la même relation avec ce dernier, dont les missions portent principalement sur l'entretien des équipements, la gestion technique des aires et le recouvrement des redevances.
Par ailleurs, la proximité entre les élus intercommunaux et les équipes du Syndicat Mixte constitue un véritable atout. Elle facilite l'identification des besoins du terrain, favorise des échanges réguliers et permet d'élaborer des réponses adaptées aux réalités rencontrées.

2) Les relations partenariales

L'action du SMAGV MANEO s'appuie sur un réseau de partenaires publics, institutionnels, associatifs et privés, indispensable à l'accompagnement global des familles. Ces partenariats concernent notamment les domaines suivants :

- **Santé** : CPAM, mutuelles, organismes d'assurance, établissements hospitaliers, etc. ;
- **Logement** : Préfecture, bailleurs sociaux et privés, etc. ;
- **Insertion socioprofessionnelle** : France Travail, Mission Locale, Chambre de commerce et d'industrie, organismes de protection sociale des travailleurs indépendants, etc. ;
- **Scolarisation** : Éducation nationale, CNED, etc. ;
- **Action sociale** : CAF, CARSAT et autres organismes sociaux ;
- **Justice et sécurité** : juridictions, services de police et de gendarmerie, etc. ;
- **Associations d'insertion et de solidarité** : AFEV, Croix-Rouge française, etc. ;
- **Accès aux droits** : France Services, services municipaux, maisons de justice et du droit, etc.

Ces partenariats se concrétisent également par la participation du SMAGV MANEO aux nombreuses instances locales et départementales auxquelles il est associé : commissions consultatives départementales pour l'accueil des gens du voyage, commissions de domiciliation, instances relatives aux politiques locales de l'habitat, conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance, dispositifs de lutte contre l'exclusion et d'aide aux personnes défavorisées, entre autres.

3) Adhésion et travail avec les associations

Le SMAGV MANEO est adhérent à la Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et les Gens du Voyage (FNASAT). Cette fédération accompagne les familles tout en intervenant auprès des institutions, des élus et des acteurs locaux. Elle contribue à la diffusion des bonnes pratiques par l'organisation de formations, de rencontres, de manifestations culturelles et la publication de ressources thématiques.

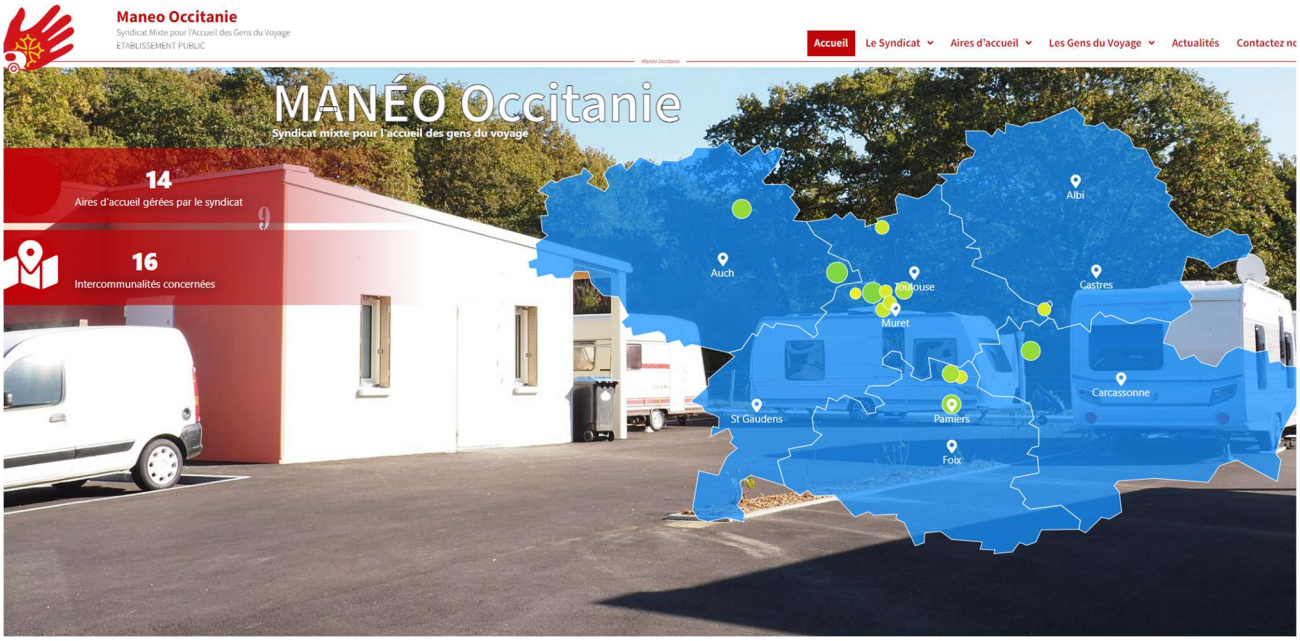
Dans le domaine de la scolarisation, le partenariat avec l'Association d'Aide à la Scolarisation des Enfants Tsiganes de Haute-Garonne (ASET 31) constitue un appui précieux. Bien que l'association ne dispose plus de classes mobiles, elle conserve un véhicule aménagé en bureau mobile, véritable ressource de proximité regroupant un fonds documentaire, une exposition pédagogique et des permanences itinérantes. Ce véhicule a été mis à disposition du chargé de mission « Gens du Voyage » rattaché à l'Académie de Toulouse.

l'ASET 31 a engagé un processus de transmission de son activité et de ses actifs au SMAGV MANEO. Le SMAGV MANEO s'est engagé à poursuivre cette mission dans le respect des valeurs, des principes d'intervention et de l'esprit qui ont animé l'association depuis sa création.



B) Outils de communication et promotion d'évènements

1) Site internet https://maneo-occitanie.fr



Le Syndicat Mixte MANEO dispose d'un site internet, https://maneo-occitanie.fr, régulièrement tenu à jour afin de rendre accessible à tout public l'ensemble des informations essentielles (liste des aires gérées par le Syndicat, adresse des sites et tarifs applicables, calendrier de fermeture et d'ouverture des aires, organigramme du syndicat, rapports d'activité annuels, Conseils Syndicaux etc…).



Le mot du Président

* * *

Chers visiteurs du site internet du **Syndicat Mixte MANEO pour l'Accueil des Gens du Voyage en Occitanie,**
C'est avec grand plaisir que les Elus et moi-même vous accueillons sur notre plateforme en ligne.
En tant que Président du Syndicat, **Etablissement Public qui regroupe plusieurs intercommunalités de la Haute-Garonne, du Gers, de l'Aude, de l'Ariège et du Tarn,** je suis honoré de vous présenter notre organisation et notre engagement en faveur de l'accueil et de l'inclusion des Gens du Voyage.
Notre Syndicat est dédié aux EPCI, à la promotion de la diversité culturelle et à la défense des droits des Gens du Voyage. Nous croyons fermement en une société où chaque individu, quelle que soit son origine ou son mode de vie, doit être considéré avec respect, dignité et équité.
Sur ce site, vous trouverez un ensemble d'informations sur nos activités, nos projets et nos initiatives.
Nous sommes convaincus que le changement commence par la sensibilisation et l'éducation. C'est pourquoi nous encourageons vivement la diffusion de l'information contenue sur ce site, afin que le plus grand nombre puisse contribuer à créer une société plus inclusive et du mieux vivre au sein de la cité.
Nous vous invitons à explorer notre site et si vous avez des questions, des commentaires, n'hésitez pas à nous contacter. Nous sommes à votre disposition pour dialoguer et collaborer.
Ensemble, nous pouvons construire un avenir où l'accueil des gens du voyage est une réalité empreinte de respect, de compréhension mutuelle et de solidarité. Merci de votre intérêt et de votre soutien.
Enrichissons-nous de nos différences.
Vous pouvez compter sur notre dévouement.

François NAPOLI
Président du Syndicat Mixte pour l 'Accueil des Gens du Voyage
SMAGV Maneo Occitanie

2) Manéo-Infos

www.maneo-occitanie.fr

maneo
Syndicat Mixte
Accueil des Gens du voyage

MANEO INFO

2025

E D I T O

* * *

Chères Elues , Chers Elus ,

Notre mission commune est de garantir des conditions d'accueil dignes et respectueuses pour les gens du voyage, tout en favorisant une cohabitation harmonieuse avec les résidents locaux.

Grâce à nos efforts conjoints, nous avons pu améliorer les infrastructures et les services offerts sur nos aires d'accueil. Ces avancées sont le fruit de notre collaboration et de notre volonté partagée de promouvoir l'inclusion et le respect des droits de chacun.

Je vous invite à poursuivre cette dynamique positive et à continuer à œuvrer ensemble pour faire de notre territoire un exemple de solidarité et de vivre-ensemble. Votre implication est essentielle pour relever les défis à venir et pour assurer le succès de nos initiatives.

Ensemble, faisons de notre syndicat un acteur clé de l'accueil et de l'intégration des gens du voyage.

Merci pour votre engagement et votre confiance.

Cordialement,

François NAPOLI
Président du SMAGV MANEO OCCITANIE



DANS CE NUMERO

Edito du président

Transfert de compétences

Budget Principal 2025

ZOOM :

- Inauguration de l'aire de Carbonne
- Lancement du Plan Local Habitat de la Communauté de Communes du Frontonnais
- Séminaire AJEP – Aller vers les Jeunes Précaires

Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en Région Occitanie - Maneo
137 avenue de Toulouse - Zone artisanale de Bogues 31750 Escalquens
Tel: 05.61.73.64.50 - @ : contact@maneo-occitanie.fr
www : maneo-occitanie.fr

Transfert de compétence : Accompagnement social des Gens du Voyage

5 EPCI on souhaité transférer cette compétence Accompagnement Social des Gens du Voyage au SMAGV MANEO.

Il existe deux moyens pour que les EPCI se dotent de cette compétence :

- Les Etablissements Public de Coopération Intercommunale qui détiennent la compétence action sociale d'intérêt communautaire, doivent procéder à la modification de leur intérêt communautaire pour intégrer cette nouvelle compétence. Cette procédure est la plus facile à mettre en œuvre puisqu'il suffit d'une délibération du conseil communautaire à la majorité des deux tiers.

- Les Etablissements Public de Coopération Intercommunale qui ne détiennent pas la compétence action sociale d'intérêt communautaire, doivent si elles souhaitent se doter de cette nouvelle compétence, engager une modification de leurs statuts. Leurs communes membres doivent en effet leur transférer la compétence "accompagnement social gens du voyage"

BUDGET PRIMITIF 2025



Conformément à l'exigence de présentation croisée de l'article L2312-3 du CHCT, le Budget Primitif 2025 a été approuvé à l'unanimité en séance du 27 janvier 2025, **par nature et par fonction** tout en respectant les grands principes du droit budgétaire classique (annualité, unité, universalité, spécialité et la sincérité). Ce budget s'équilibre ***en Dépenses*** et ***en Recettes*** pour un montant total de **1 713 467€.**

- Section de fonctionnement pour 1 447 000 €,
- Section d'investissement pour 266 467 €.

Les orientations budgétaires pour l'année 2025 du Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en Région Occitanie MANEO, seront donc les suivantes :

- **Conserver l'équilibre financier en faisant face à l'inflation et les situations géopolitiques que nous subissons, ainsi qu'en considérant la conjoncture actuelle des finances publiques,**
- **Volonté de recherche d'aides financières auprès des divers organismes,**
- **Cotisation des E.P.C.I. à 0,41 €/habitant en 2025,**
- **Augmentation prudente des tarifs sur les aires d'accueil,**
- **Vigilance de l'exécution des dépenses de fonctionnement (consultation de prix et négociation des différents contrats),**
- **Dégager un autofinancement dans le but d'investir sans avoir recours à l'emprunt,**
- **Maîtrise des coûts du budget de fonctionnement dans la limite de l'inflation moyenne.**
- **Optimisation des investissements,**
- **Une recherche accrue d'efficience quant aux dépenses de fonctionnement.**

Les missions représentées dans **le budget du SMAGV-MANEO sont** de :

- Favoriser l'accueil des gens du voyage en sensibilisant les Elus et en les aidant pour la réalisation d'équipements correctement aménagés.
- D'aider les intercommunalités à constituer les dossiers et les demandes de subventions ; les conseiller et les assister pour la réalisation de leur projet,
- Assurer le suivi du schéma départemental de la Haute-Garonne, du Gers et de l'Ariège de son application et de ses révisions,
- Promouvoir toute action de solidarité intercommunale sur le thème de l'accueil des gens du voyage,
- Appuyer et développer la scolarisation des enfants des gens du voyage,
- Développer différentes études sur la gestion des équipements d'accueil,
- Etudier les différents aspects de l'insertion économique des gens du voyage et participer à toute action la favorisant,
- Réaliser toutes actions de communication en rapport avec les objets du syndicat auprès des élus, des administrations, de la population et des gens du voyage,
- Penser et mettre en œuvre des actions en direction des populations et des Gens du voyage, sur le thème « vie sociale et citoyenneté ».
- Gérer et entretenir les aires d'accueil des gens du voyage dans les Départements de la Haute-Garonne, Gers et Ariège

ZOOM

Ouverture de l'aire de Carbonne

La Communauté de Commune du Volvestre a inauguré lundi 09 septembre 2024 le projet d'une aire permanente d'accueil des Gens du Voyage. Cette aire de 8 527 m2 dispose de 9 emplacements accueillant jusqu'à 18 caravanes avec 2 emplacements dédiés aux personnes à mobilité réduite. Chaque emplacement de 200 m2 dispose d'un bâtiment sanitaire et un espace pour le stationnement des véhicules.
Cette aire d'accueil s'inscrit dans le cadre du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2020-2025 qui vise à répondre aux besoins des Gens du Voyage sur notre territoire.







Lancement du Plan Local Habitat de la Communauté de Communes du Frontonnais 2026-2031

Le SMAGV MANEO a participé à une réunion organisée par la Communauté de Communes du Frontonnais le 03 octobre 2024 sur le lancement du Plan Local Habitat avec l'évaluation du premier PLH 2018-2024 et l'élaboration du second programme d'habitat de la Communauté de Communes du Frontonnais.

Cette démarche vise à définir les besoins en logements et en hébergements du territoire communautaire et les moyens à mettre en œuvre pour y répondre : diversification de l'offre, réhabilitation, maîtrise du foncier disponible, réponses à apporter aux différents publics spécifiques (séniors, jeunes, gens du voyage...).





Séminaire AJEP – Allez vers les Jeunes Précaires

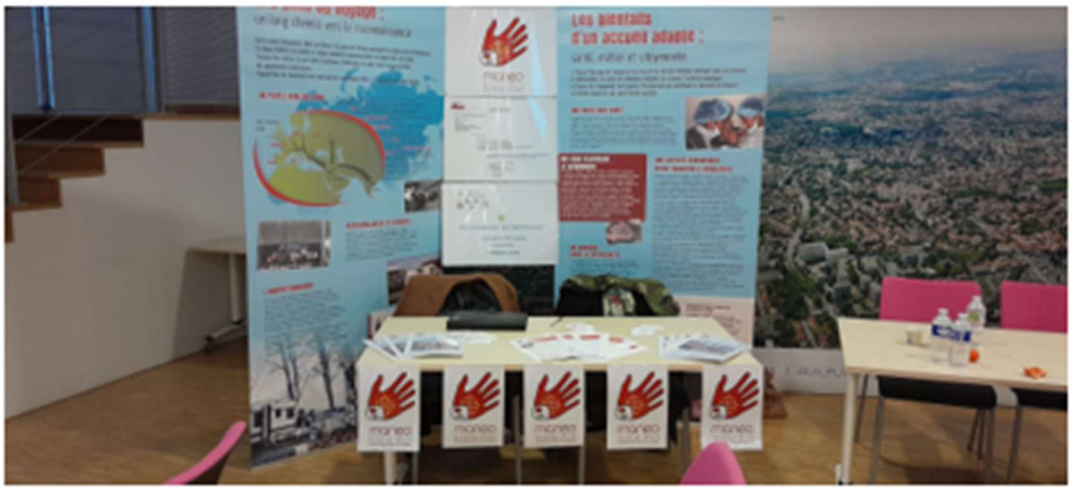
Le séminaire AJEP sous l'égide du Commissaire à la lutte contre la Pauvreté et la Préfecture de la Haute-Garonne, les deux Missions Locales de la Haute-Garonne s'est tenu le 02 février 2024 à la salle Garonne – Toulouse Métropole.
Le SMAGV MANEO était présent pour présenter ses missions et rencontrer les partenaires.

Les objectifs de ce projet AJEP :

- **Intensifier la logique « D'ALLER VERS »** ces publics dits spécifiques
- Créer et renforcer **une coopération avec les associations** qui sont en lien direct avec ces publics (intervention dans les camps, sur les aires, dans les squats...)
- **Favoriser la création de parcours sans couture** pour chaque jeune en mobilisant une chaine de partenaire
- **Augmenter les transferts de savoirs entre professionnels** entre les deux missions locales, entre les missions locales de la Haute-Garonne et de l'Hérault, entre les acteurs locaux au sein d'un même département

Le plan d'action :

- Rencontrer les acteurs identifiés pour mieux se connaître, identifier nos complémentarités
- Travailler les outils de communication : présentation synthétique du projet pour les partenaires, fiche d'information et de contact pour les jeunes















3) Manéo Focus

www.maneo-occitanie.fr

MANEO
FOCUS

* * *



*Le **Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en Région Occitanie MANEO** est un établissement public de Coopération Intercommunale, sans fiscalité propre, créé le 27 avril 1984 à l'initiative d'Elus du Département de la Haute Garonne.*
Il est désormais constitué sous la forme d'un Syndicat Mixte fermé dit « à la carte » en application des dispositions de l'article L 5212-16 du CGCT et s'étend sur plusieurs départements en Occitanie (Haute-Garonne, Gers, Ariège et Aude).
Son objectif est de permettre aux collectivités adhérentes de concevoir et de gérer en commun des équipements d'accueil et d'habitat adaptés aux besoins des Citoyens Français Itinérants (Gens du Voyage).
*L'obligation d'accueil a été instaurée en premier lieu par la **loi du 31 mai 1990** visant à la mise en œuvre du droit au logement puis dans un deuxième temps par la loi **du 5 juillet 2000** relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage et enfin par **les lois du 7 août 2015** portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République **et du 7 novembre 2018** relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites.*

Il dispose de compétences obligatoires, transférées par l'ensemble des membres et de compétences optionnelles que les membres peuvent ou non lui transférer.

Compétences :

1) Compétences obligatoires

Le Syndicat Mixte MANEO a pour objet les compétences obligatoires suivantes :

1.1 Concourir au suivi et à la révision des schémas départementaux en vigueur au sein de son périmètre d'intervention tel que défini à l'article 1.
1.2 Réaliser toute action de communication relevant de la thématique « gens du voyage » en matière de droits et obligations issus des dispositions légales en vigueur, d'accueil ou modes d'habitat et de prévention.

Ces actions à destination des Elus, des administrations, de la population ou de la communauté desgens du voyage permettront au SMAGV-MANEO de se positionner en qualité d'interlocuteur entre les voyageurs et les EPCI membres, de définir des solutions opérationnelles liées à la législation avec rappel des règles en vigueur, d'apporter informations et appuis juridiques auprès despopulations sur leurs droits.

2) Compétences optionnelles « à la carte »

2.1 Le Syndicat Mixte a vocation à exercer les compétences optionnelles suivantes :

2.1.1. En matière d'aires d'accueil permanentes des gens du voyage :

- 2.1.1.1 Création et Aménagement,
- 2.1.1.2 Gestion et Fonctionnement

Le cas échéant est exercée, toute action de médiation visant à permettre une bonne gestion dessites et de prévenir toute dégradation des lieux.

2.1.2 En matière d'aires de grand passage des gens du voyage :

- 2.1.2.1 Création et Aménagement
- 2.1.2.2 Gestion et Fonctionnement

Le cas échéant est exercée, toute action de médiation visant à permettre une bonne gestion dessites et de prévenir toute dégradation des lieux.

2.1.3 En matière de terrains familiaux ou habitats adaptés aux gens du voyage :

- 2.1.3.1 Création et Aménagement,
- 2.1.3.2 Gestion et Fonctionnement

Le cas échéant est exercée, toute action de médiation visant à permettre une bonne gestion des sites et de prévenir toute dégradation des lieux.

2.1.4 Accompagnement social des gens du voyage leur permettant de bénéficier de dispositifs de droit commun, d'insertion et d'actions adaptées en faveur de l'accès à l'éducation, la santé, le travail, la culture et aux conditions de vie décentes.

Missions au service des groupements adhérents :

- ✓ **Favoriser l'accueil des gens du voyage** en sensibilisant les Elus et en les aidant pour la réalisation d'équipements correctement aménagés.
- ✓ **Aider les intercommunalités** à constituer les dossiers et les demandes de subventions ; les conseiller et les assister pour la réalisation de leur projet,
- ✓ **Assurer le suivi du schéma départemental de la Haute-Garonne, du Gers, de l'Ariège et de l'Aude** de son application et de ses révisions,
- ✓ **Effectuer tout type d'actions facilitant le dialogue avec les élus**, l'environnement extérieur et les gens du voyage,
- ✓ **Promouvoir toute action de solidarité intercommunale** sur le thème de l'accueil des gens du voyage,
- ✓ **Appuyer et développer** la scolarisation des enfants des gens du voyage,
- ✓ **Développer différentes études** sur la gestion des équipements d'accueil,
- ✓ **Etudier les différents aspects de l'insertion économique des gens du voyage** et participer à toute action lafavorisant,
- ✓ **Réaliser toutes actions de communication et de médiations** auprès des élus, des administrations, de la population et des gens du voyage,
- ✓ **Penser et mettre en œuvre des actions** en direction des populations et des Gens du voyage, sur le thème « vie sociale et citoyenneté ».

Territoire :

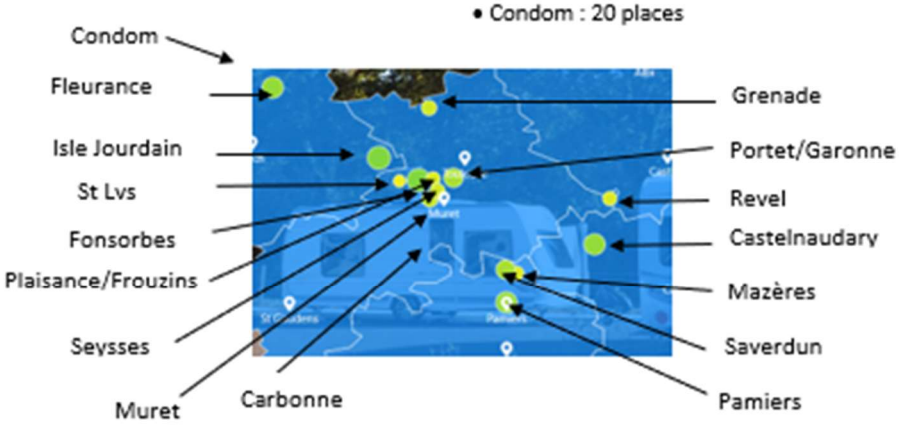
Le Syndicat Mixte regroupe actuellement 18 intercommunalités membres situées en Occitanie avec une population totale d'environ 671 K. habitants (base INSEE au 1er janvier 2024).

- **La Communauté d'Agglomération du SICOVAL**
- **La Communauté d'Agglomération Le Muretain Agglo**
- **La Communauté de Communes du Frontonnais**
- **La Communauté de Communes Cagire Garonne Salat**
- **La Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges**
- **La Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais**
- **La Communauté de Communes du Volvestre**
- **La Communauté de Communes des Hauts Tolosans**
- **La Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain**
- **La Communauté de Communes des Coteaux Bellevue**
- **La Communauté de Communes Aux Sources du Canal du Midi**
- **La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine**
- **La Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées**
- **La Communauté de Communes Val Aïgo**
- **La Communauté de Communes La Lomagne Gersoise**
- **La communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois**
- **La Communauté de Communes Terres Lauragais**
- **La Communauté de Communes La Ténarèze** *

** La Communauté de Communes La Ténarèze est sous convention de coopération transitoire avec le SMAGV MANEO du 11 février 2025 au 31 janvier 2026 pour la gestion et l'entretien de l'aire de Condom.*

LE SYNDICAT GERE 332 PLACES DE CARAVANES SUR 16 AIRES D'ACCUEIL SUR QUATRE DEPARTEMENTS

- Plaisance-Frouzins : 28 places
- Fonsorbes : 12 places
- Seysses : 16 places
- Muret : 36 places
- Castelnaudary : 24 places
- Saint Lys : 12 places
- Portet /Garonne : 24 places
- Grenade : 20 places
- L'Isle Jourdain : 22 places
- Fleurance : 24 places
- Condom : 20 places
- Revel : 16 places
- Pamiers : 20 places
- Mazères : 20 places
- Saverdun : 20 places
- Carbonne : 18 places



Une structure intercommunale

LE COMITE SYNDICAL

L'organe délibérant est composé **de 43 Délégués Titulaires et 43 Délégués Suppléants** élus par les Intercommunalités membres. Il règle par ses délibérations, les affaires qui sont de la compétence du Syndicat.
Le nombre de Délégués et la répartition des sièges entre les membres sont fixés au sein des statuts selon 2 critères objectifs basés sur la population des membres et le transfert de compétences optionnelles.
Le Comité syndical se réunit au moins une fois par trimestre.

LE BUREAU SYNDICAL

Il est chargé de préparer les décisions du Comité Syndical et se compose, depuis le renouvellement des instances, du Président et de 6 Vice-Présidents disposant de délégations.

LE PRESIDENT

Réélu en septembre 2020, François NAPOLI demeure l'organe exécutif, il prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant. Il dirige les services administratifs, sociaux et techniques du Syndicat, composés d'agents territoriaux.



LES COMMISSIONS THEMATIQUES

Instances de réflexion et chargées d'étudier les questions soumises au Comité Syndical, elles sont au nombre de quatre :

- Finances
- Patrimoine, structures d'accueil et habitats adaptés
- Accompagnement social des gens du voyage
- Communication, cohésion et relations institutionnelles

LES COMMISSIONS TERRITORIALES

Instances ayant vocation à formuler toute proposition utile, et à étudier les actions à engager dans les limites géographiques qui les concernent (périmètre de chaque groupement membre).

LES PARTENAIRES

Caisse d'Allocations Familiales, Conseils Départementaux, Fondation de France, Fondation pour le Lien Social de la Croix-Rouge, Fonds Social européen.

LES FINANCEMENTS

Les ressources du Syndicat proviennent principalement des contributions financières de ses membres.

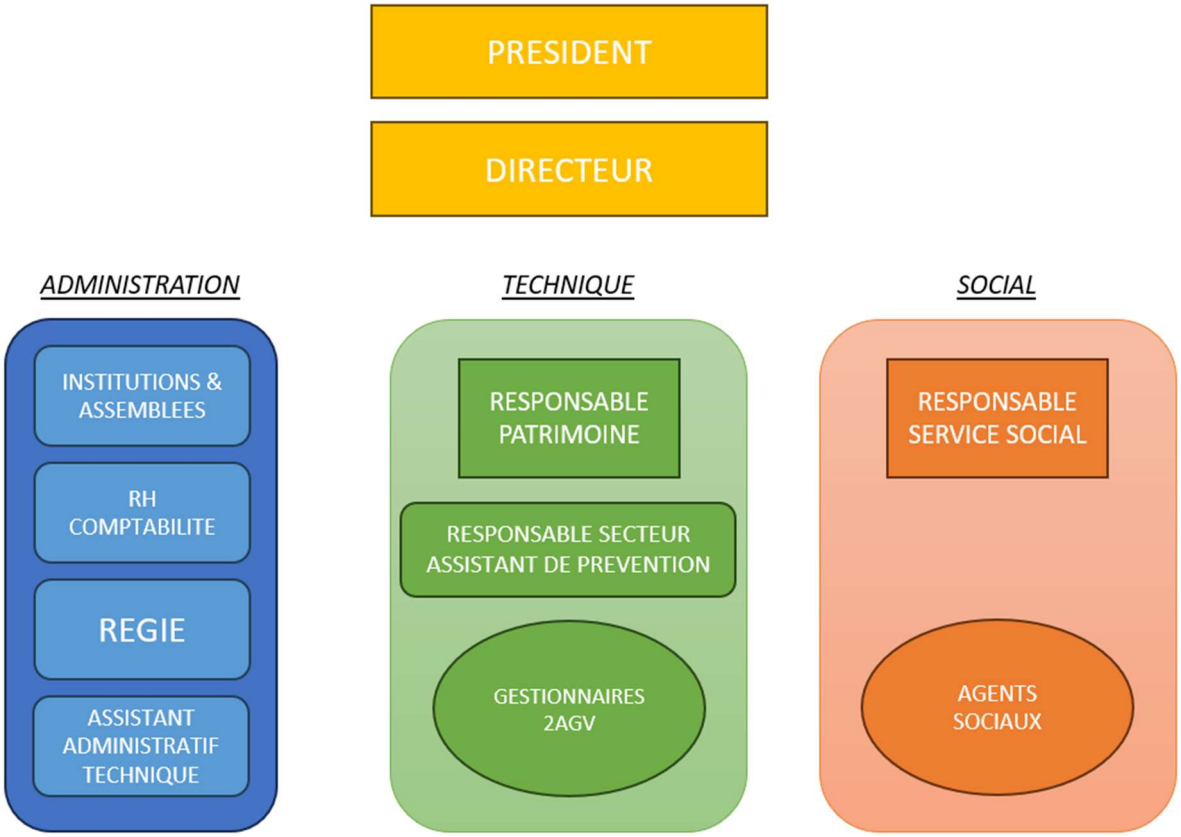
Chapitre 7

Les moyens humains et financiers mis en œuvre

I. RESSOURCES HUMAINES

A. Effectifs

Le Syndicat Mixte MANEO au 31 décembre 2025 est composé de **16 agents** ainsi que d'un agent en disponibilité pour convenance personnelle et d'un agent en congé de longue maladie.

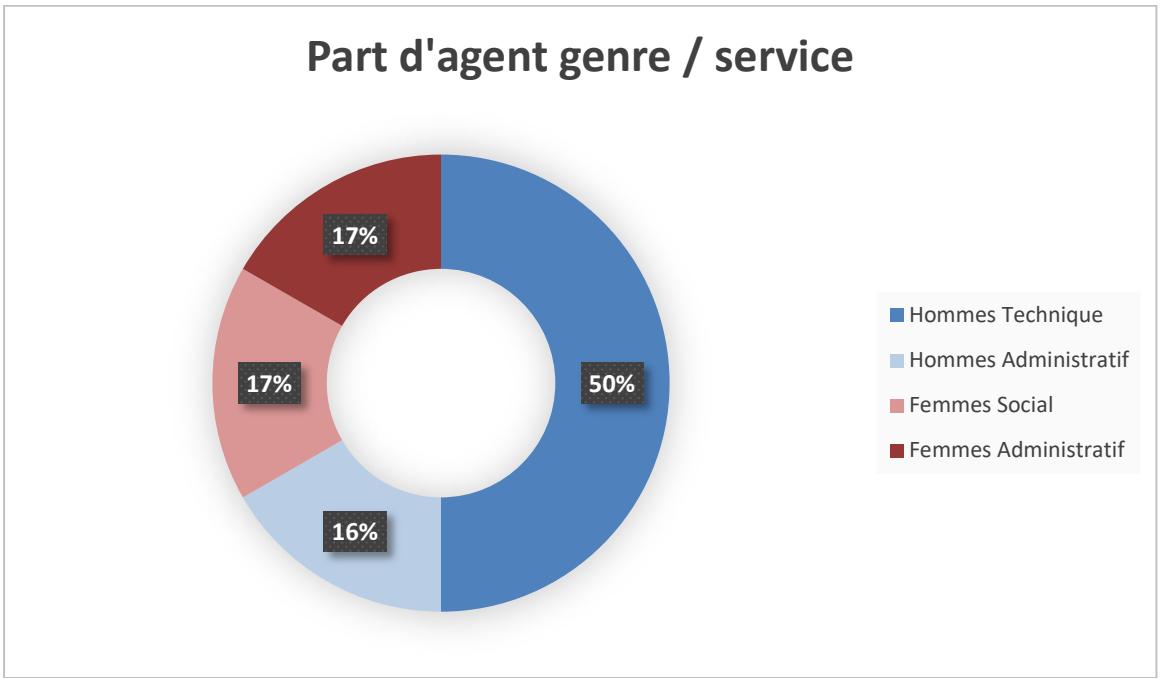


L'effectif est composé de :

Filière	Nombre de Titulaires	Cat B	Cat C	Nombre de Contractuels	Cat A	Cat B	Cat C
Administrative	3	2	1	2	1	0	1
Social	1	0	1	2	0	0	2
Technique	7	1	6	3	0	0	3

- Il y a 61 % de titulaires et 39 % de contractuels
- Les postes de catégorie C représentent 77 % et ceux de catégorie B représentent 17 % et celui de catégorie A représente 6 %.
- Les postes de catégorie C composent quasi exclusivement le service technique et la totalité des postes du service social.

➔ La faiblesse des effectifs et la forte proportion de postes de catégorie C limitent les possibilités d'encadrement intermédiaire, à l'exception du responsable du patrimoine. Ceci met en lumière la concentration des responsabilités et l'importance d'une organisation solide.



- L'effectif est composé de 66% d'hommes et de 34% de femmes
- Le service social est exclusivement féminin tandis que le service technique est exclusivement masculin. Le service administratif est paritaire.

B. Mouvement de personnels

Les entrées :

Filière	Nombre de Titulaires	Cat C	Observations	Nombre de Contractuels	Cat A	Cat C	Type de Contrat
Administrative	0	0		1	1	0	332-8-2
Social	0	0		2	0	2	ATA
Technique	1	1	Stagiaire FPT	3	0	3	ATA

ATA = accroissement temporaire d'activité / 332-8-2 = justifié par la nature des fonctions et qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions statutaires

Les sorties :

Filière	Nombre de Titulaire	Cat B	Cat C	Nombre de Contractuels	Cat A	Cat C
Administrative	2	2	0	2	1	1
Social	0	0	0	1	0	1
Technique	2	0	2*	4	0	4

** départ suite à une mutation vers une autre collectivité*

- En cours d'année, la direction a connu un changement d'organisation avec un retour à un fonctionnement déjà en vigueur auparavant : les missions de direction et de gestion des finances, qui avaient été temporairement dissociées, ont été de nouveau assurées par un poste unique de directeur intégrant le volet financier.
- Un agent technique a été stagiairisé, renforçant la stabilité des effectifs.

➔ L'année 2025 est marquée par le renouvellement des effectifs de la direction et du service technique. Ce renouvellement constitue une opportunité d'engager une réflexion sur les pratiques de recrutement et les stratégies de fidélisation visant à stabiliser les effectifs.

C. Carrière et positions administratives

- 1 agent a bénéficié d'un avancement d'échelon
- 1 agent a sollicité le renouvellement de la disponibilité pour convenance personnelle

D. Absences

Les Congés de Maladie Ordinaire (CMO), les arrêts maladie :

Filière	Nombre de CMO	Nombre d'agent	Durée min	NB	Durée max	NB	Total
Administrative	3	2	3 jours	2	15 jours	1	21 jours
Social	1	1	9 jours	1	7 jours	1	9 jours
Technique	6	5	2 jours	3	13 jours	1	31 jours

Les accidents du travail (AT) :

N°	Filière	Type	Durée d'arrêt	Reconnaissance	Indemnisation Assurance
1	Technique	Trajet	1 jour	CITIS	OUI

- Malgré les conditions d'intervention sur les aires d'accueil, aucun accident de service n'a été recensé au cours de l 'année. Un accident de trajet, ayant entraîné un arrêt d'une journée et reconnu au titre du CITIS, a toutefois été enregistré.
- Les arrêts de maladie sont demeurés très limités au regard des effectifs.

➔ Les accidents de travail et les arrêts de maladie constituent des indicateurs susceptibles de révéler des problématiques liées à la charge de travail ou aux conditions d'exercice. Ces résultats témoignent d'une sinistralité limitée en 2025 et invitent à poursuivre les actions de prévention et l'accompagnement des agents.

II -FINANCES

En 2025, le périmètre d'activité du Syndicat a poursuivi son développement dans le Gers avec la prise en gestion, à compter du mois de février, de l'aire permanente d'accueil de CONDOM, sous le régime d'une convention transitoire.

Par ailleurs, la gestion et la médiation de l'aire de grand passage de Carcassonne ont également été confiées au Syndicat, selon les mêmes modalités, dans le cadre d'une convention transitoire.

Dans le prolongement des exercices précédents, et malgré un contexte économique demeuré incertain, les élus et les services du SMAGV MANEO ont poursuivi une gestion prudente et rigoureuse du Syndicat, dans un souci constant de préservation de son équilibre financier.

L'exercice 2024 avait marqué un retour à l'équilibre financier, objectif prioritaire qui a ainsi pu être atteint. Toutefois, les changements de direction intervenus en fin d'année 2024, ainsi que les ajustements organisationnels qui les ont accompagnés, ont eu des incidences sur la gestion de la fin d'exercice 2024 et du premier semestre 2025. A ce titre, certaines opérations se rapportant à l'exercice 2024 n'ont été comptabilisées qu'en 2025.

Dès lors, l'appréciation de la situation financière du Syndicat doit être effectuée au regard des résultats cumulés des exercices 2024 et 2025, afin de mesurer de manière fidèle la consolidation du retour à l'équilibre financier.

Pour rappel, les préconisations du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2025 étaient les suivantes :

- conserver l'équilibre financier malgré l'inflation, les tensions géopolitiques et le contexte actuel des finances publiques,
- rechercher des aides financières auprès des divers organismes,
- maintenir la cotisation des E.P.C.I. à 0,41 €/habitant en 2025,
- augmenter prudemment les tarifs sur les aires d'accueil,
- rester vigilent sur l'exécution des dépenses de fonctionnement (consultation de prix et négociation des différents contrats),
- dégager un autofinancement dans le but d'investir sans avoir recours à l'emprunt,
- maîtriser les coûts du budget de fonctionnement dans la limite de l'inflation moyenne.
- optimiser les investissements,
- rechercher une plus grande efficience des dépenses de fonctionnement.

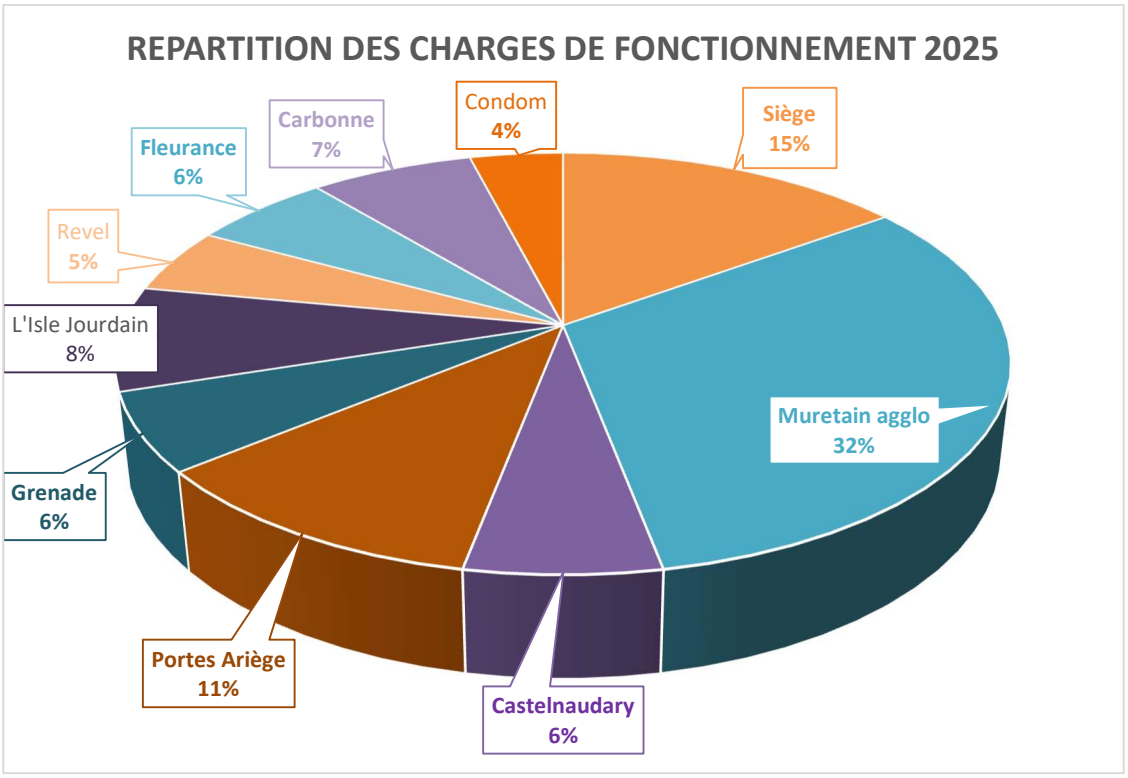
Sont détaillées, section par section, les variations, en rapprochant les chapitres budgétaires de 2024 à 2025. L'analyse de l'exécution budgétaire permet d'apprécier la mise en œuvre de ces orientations.

A. Budget principal - Section Fonctionnement 2025

1) *Dépenses*

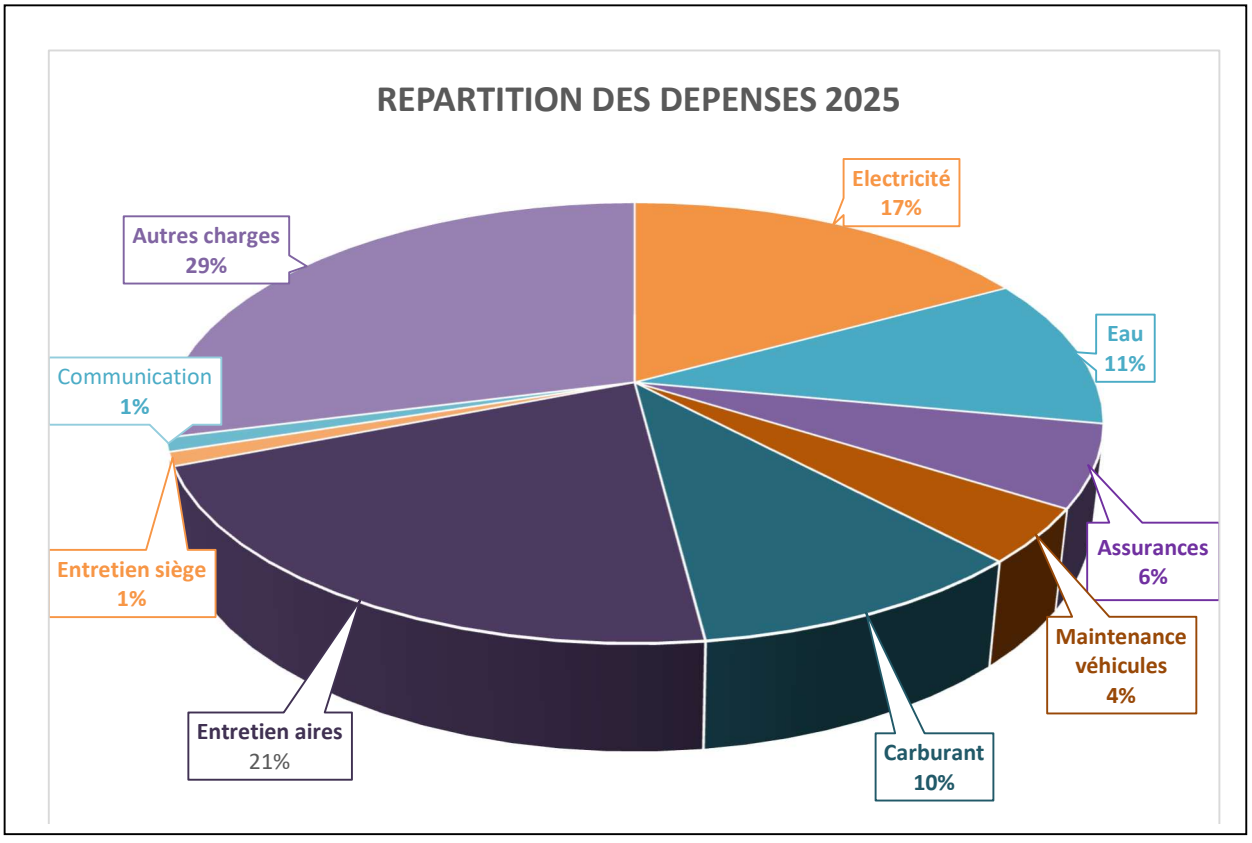
Le montant comparé des dépenses 2024 et 2025, illustre parfaitement l'application du principe de maîtrise des dépenses.

CHAPITRE	DEPENSES	CFU 2024	CFU 2025	Variat
11	Charges à caractère général	286 787,79 €	354 823,12 €	+23,72 %
12	Charges de personnel	785 506,15 €	821 067,98 €	+ 4,53 %
23	Transfert à la section investissement			
22	Dépenses imprévues Fonct			
42	Opération d'ordre	66 981,02 €		
65	Autres charges gestion courante	124 506,16 €	79 265,43 €	- 36,34 %
66	Intérêts des emprunts	5 658,74 €	5 321,47 €	- 5,96 %
67	Charges Exceptionnelles	21 612,00 €	21 066,35 €	- 2,52 %
14	Reversement divers	503,82 €	321,08 €	
	TOTAUX DEPENSES	1 291 555,68 €	1 281 865,03 €	- 0,75 %



- ***Chapitre 11 – charges à caractère général***

Nous avons une variation de 23 % en 2025 par rapport à l'année 2024.

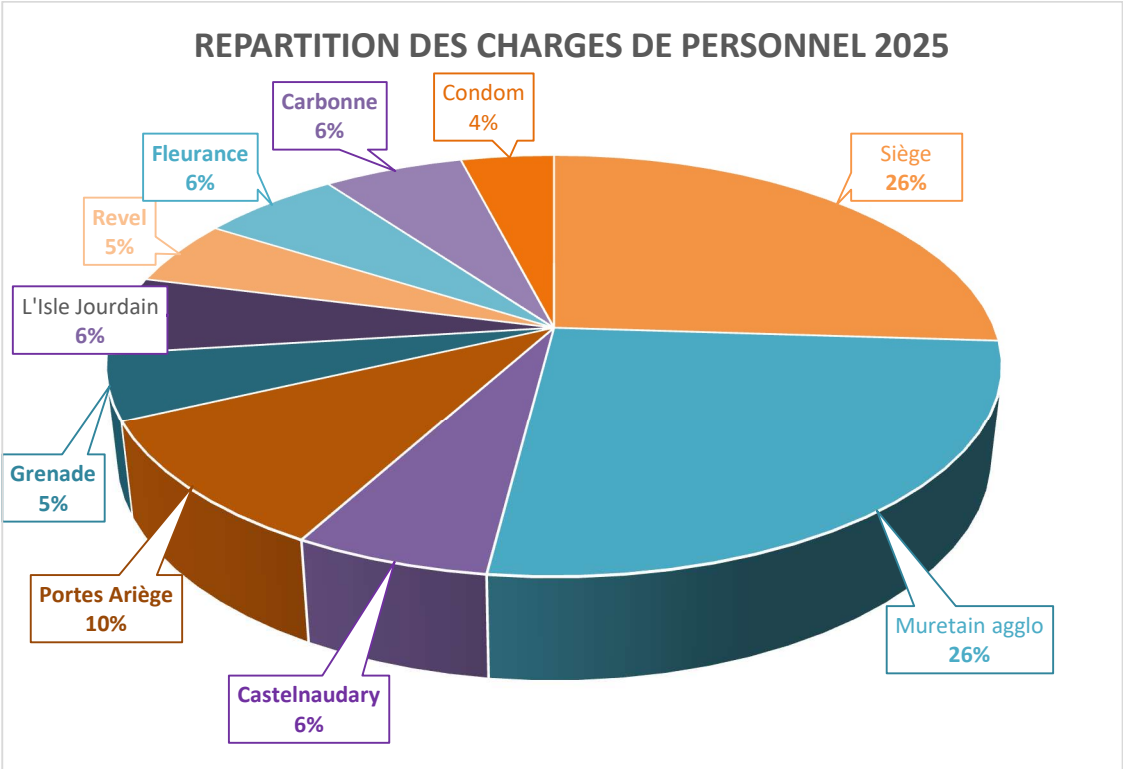


Les dépenses correspondent aux besoins de fonctionnement pour la bonne gestion des aires (fluides, fournitures d'entretien, entretien bâtiments et réseaux, assurances, téléphones, carburants, location de matériels, etc.).

L'augmentation des charges générales est liée à des travaux exceptionnels, comprenant la réfection de l'aire de Muret et la fermeture annuelle de l'aire de l'Isle-Jourdain notamment, qui n'avait pas été fermée depuis plusieurs années, ce qui a généré un montant conséquent de travaux.

- ***Chapitre 012 - Charges de Personnel***

Les charges de personnel ont été impactées par la réorganisation en deux temps de nos services administratifs, le premier temps s'étant révélé coûteux, et le cumul des salaires de l'ancien et du nouveau directeur en début d'exercice.



La répartition du temps de travail des gestionnaires des aires d'accueil s'effectue au vu du nombre de places sur les aires.

Le gestionnaire assure le bon fonctionnement de l'aire, l'entretien courant des équipements, l'accueil des familles et le suivi des conditions de séjour.

(1 gestionnaire pour 2 aires, à l'exception de l'aire de Muret qui, lorsqu'elle est en activité, nécessite un agent à temps complet)

- ***Chapitre 65 – Autres charges courantes***

Les autres charges courantes ont considérablement diminué, en raison d'une hausse exceptionnelle des créances irrécouvrables en 2024, hausse qui a ensuite contenue.

- ***Chapitre 66 – Intérêts des emprunts***

Ce chapitre retrace le remboursement annuel des intérêts de l'emprunt contracté le 18/07/2018 de 460 000 €, pour financer l'acquisition et la réhabilitation du siège, aux caractéristiques suivantes :

- Taux annuel fixe de 1,58 %,
- Durée sur 20 ans,
- Echéance annuelle de 27 005 €.

Le mécanisme du tableau d'amortissement conduit à une diminution lente et continue de la charge d'intérêts.

- ***Chapitre 67 – Charges exceptionnelles***

La dépense correspond aux remboursements des trop-perçus des fluides versés par les gens du voyage, ainsi qu'à l'annulation de titres de recettes émis sur exercices antérieurs.

- ***Chapitre 040- Provisions & amortissements***

Ce poste sera régularisé en 2026.

2) Recettes

Les recettes demeurent globalement stables. La prise en gestion des aires de Carbonne et de Condom compense en partie les conséquences de la fermeture prolongée, mais provisoire de l'aire de Muret. Un changement de pratique comptable a entraîné la baisse du chapitre 70 et l'augmentation du 74.

CHAPITRE	RECETTES	CFU 2024	CFU 2025	En %
002	Excédent antérieur reporté			
13	Atténuations de charges	18 547,58 €	49 121,91 €	+164,8 %
42	Opération d'ordre	64 710,00 €		
70	Produits des services	234 080,46 €	150 164,64 €	-35,85%
74	Dotations et participations	940 326,79 €	1 088 904.43 €	+15,80 %
75	Autres produits de gestion courante	35 484,05 €	53 076.06 €	+49,58 %
77	Produits exceptionnels	21 966,21 €		
78	Reprise provision pour risques	50 000,00 €		
	TOTAL RECETTES	1 365 115,09 €	1 341 266,04 €	-1,75%

- ***Chapitre 13 – Atténuation de charges***

Ce chapitre retrace les remboursements des salaires par notre assurance groupe contractée auprès du CDG31, les indemnités journalières et les prises en charge de traitements bruts d'accident du travail.

- ***Chapitre 70 – Produits des services & domaines publics***

Ce chapitre est en baisse en raison d'un changement de pratique comptable fin 2024. Cette baisse est compensée par la hausse du chapitre 74.

- ***Chapitre 74 - Dotations, Subventions Participations***

On remarque une hausse sur ce chapitre, où nous trouvons :

- CAF Haute-Garonne, pour l'organisation du bureau d'accueil,
- CAF Ariège, contribution ALT2,
- Cotisations des EPCI (0.41 €/habitant),
- Les participations des EPCI ayant transféré la gestion et l'entretien des aires d'accueil à Manéo

	CA 2024	CA 2025
Cotisations groupements communes	**217 246,38 €**	**272 876,73 €**
Subventions autres organismes	**61 546,03 €**	**63 782,25 €**
- CAF (Haute Garonne)	15 000,00 €	20 000,00 €
- CAF Ariège (ALT2)	35 740,73 €	35 782,25 €
- Subvention lutte pauvreté Ariège	0	8 000,00 €
- Etat - Soutien inflation (en 2023), médiation (2024) + FCTVA	10 805,30 €	0 €
Autres Participations gestions des aires	**661 534,38 €**	**788 026,70 €**

CONCLUSION SECTION FONCTIONNEMENT

Le résultat de fonctionnement s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement 2025	**1 281 865,03 €**
Recettes de fonctionnement 2025	**1 341 266,04 €**
Résultat fonctionnement 2025	**59 401,01 €**
Excédent de fonctionnement 2024	**325 907,59 €**
Résultat 2025 à affecter en 2026	**385 308,60 €**

EVOLUTION COMPTE ADMINISTRATIF - FONCTIONNEMENT – MANEO

Le retour à l'équilibre, voire, à un excédent raisonnable, est confirmé compte tenu de l'enregistrement tardif, en 2025, de certaines charges se rapportant à l'exercice 2024.

B. Budget principal - Section Investissement 2025

1) DEPENSES

CHAPITRE	DEPENSES	CFU 2024	CFU 2025	En %
16	Emprunts et dettes assimilées	27 781,07 €	28 463,34 €	+2,45 %
13	Subventions			
20	Immobilisations Incorporelles			
21	Immobilisations Corporelles	21 846,12 €	44 915,15 €	+105,60 %
23	Immobilisations en cours			
27	Opérations d'ordre	64 710,00 €	0 €	
	TOTAUX DEPENSES	114 337,19 €	73 378,49 €	-35,82 %

Les opérations d'ordre seront régularisées sur l'exercice 2026.
L'augmentation des immobilisations corporelles, cependant très inférieure aux sommes budgétées, correspond à un ajustement de notre parc automobile justifié par nos besoins d'exploitation.

2) RECETTES

CHAPITRE	RECETTES	CFU 2024	CFU 2025	En %
16	Emprunts et dettes assimilées	7 560,00 €	8 250,00 €	
013	Subvention			
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 253,16 €		
021	Virement de la section fonctionnement			
023	Subvention d'équipement			
040	Opération d'ordre	66 981,02 €		
27				
	TOTAUX RECETTES	66 302,70 €	8 250,00 €	

CONCLUSION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat d'investissement 2025 s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement 2025	73 378,49 €
Recettes d'investissement 2025	8 250,00 €
Résultat investissement 2025	-65 128,49 €
Excédent d'investissement 2024	187 504,48 €
Excédent d'investissement 2025	**122 375,99 €**

EVOLUTION COMPTE ADMINISTRATIF – INVESTISSEMENT – MANEO

Ce budget a été impacté par les évolutions intervenues dans l'organisation comptable en début d'exercice. Pour autant, les ajustements nécessaires demeurent marginaux au regard des faibles montants enregistrés sur ce budget depuis plusieurs exercices.

CONCLUSION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Dépenses Totales 2025	1 355 243,52 €
Recettes Totales 2025 (hors excédent)	1 349 516,04 €
Résultat Total exercice 2025	-5 727,48 €
Excédents Total 2024 reportés en 2025	513 412,07 €
Excédent TOTAL 2025	**507 684,59 €**

C. RETOUR SUR LES CONCLUSIONS DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

La gestion de Maneo reste rigoureuse et raisonnable, les quelques errements administratifs du début d'exercice ayant été efficacement régularisés, à l'exception des opérations d'ordre, dont l'impact est marginal.

L'objectif de stabilité des cotisations a de ce fait pu être atteint sans conséquence budgétaire dommageable.

Une augmentation et une diversification des subventions publiques, certes timide, est observée, et tout porte à croire qu'elle se confirmera en 2026.

LES PERSPECTIVES DÈS 2026 :

L'élargissement du périmètre géographique du syndicat, l'augmentation et la diversification de nos sources de financement externes, et l'uniformisation de la gestion qui devrait nous permettre une meilleure rentabilité, sont plus que jamais à l'ordre du jour et devraient produire leurs premiers effets dès 2026.

Notre position et nos missions sur le département de l'Ariège notamment, se sont élargies à la médiation départementale et pourraient s'étendre encore.

